



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation régionale académique à  
l'orientation et à l'affectation**

# **Annexes**

## **du guide de l'affectation en lycée 2024**



# ANNEXES : SOMMAIRE

## Dossier de candidatures tous niveaux

1. Fiche préparatoire à la saisie Affelnet
2. Dossier candidat commission pluridisciplinaire handicap-médicale
- 2 bis. Fiche avis médical commission pluridisciplinaire handicap-médicale
3. Fiche de liaison stage commission pré-PAM (handicap-médicale et EANA)
4. Dossier candidat commission EANA
5. Dossier candidat formations des métiers de la sécurité
6. Dossier candidat sections binationales
7. Dossier candidat dispositif sport-études

## Dossier de candidatures palier 3<sup>e</sup>

8. Dossier candidat 2GT option création culture design
9. Dossier candidat formations de la conduite routière
10. Dossier candidat Bac professionnel mixte TMA 1+2, au LP B. Fourneyron

## Dossier de candidatures Post 2<sup>de</sup>

11. Dossier candidat 1<sup>re</sup> professionnelle passerelle et 1<sup>re</sup> professionnelle parcours fléchés
12. Dossier candidat entrée en 1<sup>re</sup> technologique STD2A
13. Dossier candidat entrée en 1<sup>re</sup> générale ou technologique (hors Affelnet Lycée)
14. Dossier candidat entrée en 1<sup>re</sup> générale ES rare
15. Dossier candidat des publics non scolarisés - DARFI

## Guides et documents techniques pour les établissements et les CIO

16. Guide d'aide à la saisie Affelnet lycée – Académie de Lyon
17. Schéma récapitulatif de l'affectation (SLA- Affelnet Lycée - LSU)
18. Vadémécum affectation du chef d'établissement pour les Collèges
19. Vadémécum affectation du chef d'établissement pour les LEGT et LP
20. Notice technique recrutement en internat
- 20 Bis. Guide utilisateur recrutement en internat
21. Liste à déposer dans Transmission pour traitement en DSDEN
22. Guide d'utilisation de la plateforme dématérialisée « PassRL »
23. Guide pour le travail en commission des établissements privés sous contrat et formations à recrutement particulier
24. Guide pour le traitement de l'offre des formations en apprentissage

## Annexes informatives pour tous

25. Notice explicative de la fiche préparatoire à la saisie
26. Liste CAP prioritaires pour les élèves de 3<sup>e</sup> SEGPA
27. Liste des formations rares concernées par le bonus régional
28. Description des capacités transversales
29. Tableau de correspondance capacités - formations professionnelles
30. Tableau des coefficients multiplicateurs appliqués aux disciplines
31. Éléments du barème pour le traitement des vœux PAM Affelnet
32. Liste des vœux de recensement
33. Liste des places en 1<sup>res</sup> professionnelles parcours fléchés
34. Lexique

## Annexes de la DRAAF (Enseignement agricole)

A1. Tableau de synthèse

A2. Codes UAI Académie de Lyon

A3. Recrutements spécifiques

A4. Bonus handicap

A5. Formulaire demande d'avis DRAAF – à télécharger sur le site de la DRAAF :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

A6. Attestation n°1\_ULIS

A7. Attestation n°2\_FLE





Vœux formulés par le candidat, à classer par ordre de préférence :

Vœux *	Type de vœu : 1 <sup>re</sup> année de CAP / 2 <sup>de</sup> pro / 2 <sup>de</sup> GT / 1 <sup>re</sup> G**/ 1 <sup>re</sup> techno / 1 <sup>re</sup> pro**	Spécialité ou famille de métiers, série ou enseignements optionnels	Statut de la formation	Etablissement demandé	Commune	Code vœu (réservé à l'administration)
1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
6			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
7			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
8			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
9			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
10			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			

\* 5 vœux hors académie peuvent s'ajouter aux 10 vœux

\*\* 2 vœux maximum en 1<sup>re</sup> professionnelle passerelle ou 1<sup>re</sup> générale

⚠ En cas de multi-sectorisation à l'entrée en 2<sup>de</sup> GT publique, il est nécessaire de formuler des vœux sur l'ensemble des lycées du secteur pour garantir l'affectation et la prise en compte de l'ordre de préférence de l'élève et sa famille. Pour se prémunir du risque de non affectation, l'administration se réserve le droit d'ajouter des vœux de 2<sup>de</sup> GT sur les lycées de secteur manquants.

Situation de handicap ou de trouble de santé invalidant (cocher la ou les cases utiles) :

- Demande d'assouplissement à la carte scolaire à l'entrée en voie GT non contingentée. Rang du vœu concerné : .....
- Dossier déposé pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (demande de priorité absolue et/ou pour les élèves originaires d'EMS)

Pour les demandes dérogatoires à l'entrée en 2<sup>de</sup> GT (concerne les vœux non contingentés en dehors du ou des lycées de secteur), cocher la ou les cases utiles le cas échéant :

- Bousier, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....
- Frère ou sœur scolarisé dans l'établissement demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....
- Domicile en zone limitrophe de secteur et proche du lycée demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

Au titre de la protection des données personnelles, la loi « Informatique et libertés » et le règlement général sur la protection des données communément appelé RGPD, l'élève et ses représentants légaux sont informés des éléments suivants : Cette fiche sert de support à la saisie des vœux par l'établissement d'origine dans l'application Affelnet Lycée. Le ministère de l'Éducation nationale est responsable de l'application Affelnet Lycée. L'application facilite la gestion de l'affectation des élèves dans les classes de seconde générale et technologique, de seconde professionnelle, de première année de CAP, de première générale, technologique et professionnelle. Elle a également une finalité statistique. Les services gestionnaires de l'affectation de la DSDEN et du rectorat, l'établissement d'accueil où est prononcée l'affectation et l'établissement d'origine ou le CIO sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées du ministère sont destinataires des données statistiques. L'élève et ses représentants légaux peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification des données auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Les données recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives intermédiaires pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

## Dossier candidat : commission pluridisciplinaire handicap-médicale

Une fois complété et signé par les représentants légaux de l'élève, ce dossier est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui le complètera et téléversera, **avant le 6 mai 2024**, dans l'espace dématérialisé appelé « COLIBRIS » pour les formations de l'Éducation nationale ou qui l'enverra à la DRAAF pour les formations de l'enseignement agricole (cf. Guide des procédures d'affectation 2024- Académie de Lyon pages 33 à 39).

**À noter : Seuls les dossiers arrivés avant le 6 mai seront étudiés. Pour l'avis médical merci de tenir compte des délais d'acheminement par voie postale et des jours fériés pour l'envoi au médecin conseiller technique.**

### Pourquoi compléter ce dossier ?

Ce dossier permet de demander une affectation prioritaire en cas de forte limitation dans les choix d'orientation et/ou d'affectation de l'élève compte tenu de sa situation (limitation à un domaine professionnel ou à un lieu de formation). Il permet également de vérifier que les vœux formulés ne font pas l'objet de contre-indications.

À noter : la priorité absolue ne peut être accordée que sur un seul vœu et garanti l'affectation sur ce vœu.

**ATTENTION : toute demande doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traitée**

### Informations administratives

Nom et prénom de l'élève : .....

INE : | | | | | | | | | | | | | | | |

Date de naissance : .....

Classe : .....

Adresse du candidat : .....

Nom et prénom du représentant légal 1 : .....

Nom et prénom du représentant légal 2 : .....

Établissement scolaire fréquenté en 2023 – 2024 : .....

Inscrit dans un Etablissement Médico-Social : Oui  Non , si oui, préciser l'établissement : .....

Vœux de l'élève		Il est fortement recommandé de formuler au minimum 3 vœux	
	Spécialité ou Famille de métiers	Établissement	Date du stage effectué dans le domaine de formation visé
Vœu 1			
Vœu 2			
Vœu 3			
Vœu 4			
Vœu 5			

**Parcours de l'élève :** Description succincte du parcours de l'élève (classes, stages...):

Fait à : .....

Le : .....

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

## Dossier candidat : commission pluridisciplinaire handicap-médicale

Nom et prénom de l'élève : .....

**Partie à remplir par l'établissement (chef d'établissement ou personne en charge du dossier) en lien avec le service médico-social et l'équipe éducative**

### Scolarité

Des aides et/ou adaptations sont-elles mises en place dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) ou Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) ?    Oui    Non

Si oui, lesquelles :

Adaptations pédagogiques :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Accompagnement médico-social ou sanitaire dans l'établissement scolaire :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Aides humaines :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Accompagnement médico-social ou sanitaire hors milieu scolaire :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Aides matérielles :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Si oui, à préciser :	.....	
Dispositif ULIS :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non			

### Positionnement sur les 8 capacités transversales du socle :

Le tableau ci-dessous aidera la commission pluridisciplinaire handicap-médicale à statuer sur la correspondance entre les capacités de l'élève et les capacités attendues pour la formation professionnelle visée.

△ Les vœux sur des formations professionnelles ne pourront être étudiés que si ce tableau est renseigné, et si un stage a été effectué dans le domaine correspondant à ses vœux.

Les capacités concernées sont décrites dans le document en annexe 28 « Description de capacités transversales ».

Positionnement de l'adolescent pour chacune des 8 capacités*	Très bonne maîtrise	Maîtrise satisfaisante	Maîtrise fragile	Maîtrise insuffisante
<b>Capacité A</b> Travailler en équipe (coopérer, adhérer, participer)				
<b>Capacité B</b> S'exprimer à l'oral dans une relation de communication (dialogue, échanges, écoute, respect des autres...)				
<b>Capacité C</b> Effectuer un travail ou une tâche avec soin et précision				
<b>Capacité D</b> Faire preuve d'autonomie et d'initiative				
<b>Capacité E</b> Exploiter des informations écrites, orales ou des relevés d'expérimentation				
<b>Capacité F</b> Apporter un caractère artistique dans le travail à réaliser (créativité, intérêt et curiosité artistiques)				
<b>Capacité G</b> Réaliser une activité nécessitant un investissement physique prolongé				
<b>Capacité H</b> Respecter les réglementations et les chartes en vigueur (hygiène, sécurité...)				

\*Cocher une seule case par ligne

## Dossier candidat : commission handicap-médicale

Nom et prénom de l'élève : .....

**Avis motivé du psychologue de l'Education Nationale (si élève rencontré) :**

Fait à : .....

Le : .....

Nom et signature du psychologue de l'Education Nationale :

**Avis du responsable pédagogique (professeur principal, coordinateur ULIS, etc.) :**

Avis circonstancié (profil scolaire de l'élève, points forts, difficultés, projet, concordance du profil du jeune avec les vœux émis, etc.) :

Fait à : .....

Le : .....

Nom et signature du responsable pédagogique :

**Synthèse du chef d'établissement :**

Avis global sur l'ensemble du dossier de candidature :

Fait à : .....

Le : .....

Nom et Signature du chef d'établissement :

## Dossier candidat : commission handicap-médicale

### Liste des documents du dossier handicap médical. (Cocher les éléments)

À déposer sur la plateforme dématérialisée « COLIBRIS » en un PDF unique, avant **le 6 mai** :

- Dossier de demande de priorité pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (présent dossier)
- La copie des bilans périodiques issus du Livret Scolaire Unique pour les candidats scolarisés en 3<sup>e</sup> (copie des bulletins scolaires pour les autres candidats)
- Pour les élèves ayant une reconnaissance MDPH : une copie de la dernière notification et du GEVA-Sco
- Si concernés, notification CDAPH
- La ou les fiche(s) de liaison stage : Annexe 3

À transmettre par courrier au secrétariat du médecin conseiller technique du département du 1<sup>er</sup> vœu et/ou à la DRAAF avant le 6 mai :

- L'avis médical (annexe 2Bis) sous enveloppe cachetée avec le nom, prénom et date de naissance de l'élève.

ATTENTION : Seuls les dossiers arrivés avant le 6 mai seront étudiés. Pour l'avis médical, merci de tenir compte des délais d'acheminement par voie postale, et des jours fériés pour l'envoi au médecin conseiller technique

### Éléments manquants au dossier de candidature :

Si parmi les éléments cité au-dessus il manque une pièce au dossier expliquez-en les raisons :

Autres documents proposés en remplacement :

Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent aux fiches 15.1 à 15.5. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>

## Fiche avis médical pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale

À remplir par le médecin scolaire ou le médecin qui suit l'adolescent.

À transmettre par la famille au chef d'établissement sous pli confidentiel en indiquant les nom, prénom et date de naissance de l'élève sur l'enveloppe.

### À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Établissement scolaire en 2023/2024 : .....

Nom, prénom de l'élève : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

Vœux de l'élève	
Vœu 1	
Vœu 2	
Vœu 3	

### À REMPLIR PAR LE MÉDECIN

(à destination du médecin de la commission Handicap-médicale)

- 1- **Nature de la pathologie et/ou du handicap et retentissements** (à détailler, par exemple communication par LSF, langue des signes française, ou avec appui LFPC, langage français parlé complété, hypersensibilité sensorielle, ...):

- 2- **Nécessité de proximité des soins et/ou du domicile** (à détailler):

## Fiche avis médical pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale

3- **Avis du médecin sur les vœux formulés** par l'élève et commentaires sur la pertinence des vœux au regard des limitations inhérentes à la maladie et/ou handicap :

Vœux de l'élève	
Vœu 1	
Vœu 2	
Vœu 3	

3- **Contre-indications concernant l'élève :**

**TYPE DE SITUATION**

- Station debout pénible
- Trouble de la communication
- Conduite d'engins
- Effort prolongé
- Gestion des situations à risque
- Port de charge
- Déplacement
- Préhension – motricité fine
- Utilisation matériel tranchant

**CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES**

- Activité en hauteur
  - Présence d'allergènes respiratoires
  - Présence d'allergènes de contact
  - Milieu humide
  - Ambiance bruyante
- Autre (à préciser) : .....

Date : .....

<b>Nom, signature et cachet du médecin</b>
--



# Fiche de liaison entre le chef d'établissement d'origine Et le chef d'établissement d'accueil ou le tuteur d'entreprise

Cette fiche est à utiliser :

- En complément du dossier candidat pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (une fiche par domaine de formation visé en adéquation avec les vœux renseignés)
- En complément du dossier pour la commission EANA
- Et dans tous les cas où un stage/un temps d'immersion en établissement scolaire / en entreprise apparait utile à la construction du projet d'orientation.

## Élève

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Classe : .....

Établissement d'origine : .....

Mail : ..... Tél. : .....

Établissement ou entreprise d'accueil : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Nom et fonction de la personne ayant accueilli l'élève : .....

Spécialité professionnelle sur laquelle porte l'avis : .....

Commentaires du chef d'établissement d'accueil ou de la personne ayant accueilli l'élève :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Remarques sur l'adéquation entre le stage ou l'immersion effectué(e) et le projet de l'élève :

.....  
.....  
.....

Avis du chef d'établissement ou du tuteur d'entreprise (cocher la case) :

Très favorable

Favorable

Réserve

Nom, date et signature du chef d'établissement d'accueil ou du tuteur en entreprise :

Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à cette fiche. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>



# Candidat EANA

## Dossier préparatoire à la commission pré-PAM

Cette fiche est à remplir en vue de l'examen par la commission préparatoire à l'affectation.

La commission attribue des notes dans les 3 disciplines obligatoires et des évaluations pour les 3 composantes du socle obligatoires.

Date limite de réception par les DSDEN : 27 mai 2024

**PARTIE A REMPLIR PAR LES REPRESENTANTS LEGAUX**

**Élève :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Classe : .....

Adresse : .....

Tél : .....

**Établissement :**

.....

Adresse : .....

Téléphone : .....

**Vœux de l'élève :** Spécialités et établissements demandés :

1 - .....

2 - .....

3 - .....

4 - .....

5 - .....

6 - .....

7 - .....

8 - .....

9 - .....

10 - .....

**EXPRESSION DE LA MOTIVATION DE L'ÉLÈVE**

(À remplir par l'élève – Joindre si besoin une lettre de motivation sur papier libre)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ..... le .....

Signature du représentant légal 1  
ou de l'élève majeur le cas échéant :

Signature du représentant légal 2 :

**Partie à remplir par le chef d'établissement et l'équipe éducative ou le CIO**

**PARCOURS DE L'ÉLÈVE**

Description succincte du parcours de l'élève (classes, stages, diplômes éventuellement validés comme le diplôme d'études en langue française - DELF...) permettant de saisir la pertinence et la légitimité des vœux formulés :

.....

.....

.....

.....

**POSITIONNEMENT DE L'ÉLÈVE AU REGARD DES COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN**

Maîtrise de la langue française :

.....

.....

Maîtrise des principaux éléments de mathématiques, de culture scientifique et technique :

.....

.....

Niveau en langue(s) vivante(s) :

.....

**AVIS DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

.....

.....

.....

.....

Date : ..... Nom et signature :

**SYNTHÈSE DU DIRECTEUR DE CIO OU DU CHEF D'ETABLISSEMENT SUR L'ORIENTATION DEMANDÉE**

.....

.....

.....

.....

Date : ..... Nom et signature :

**Le dossier adressé à la DSDEN d'origine contient OBLIGATOIREMENT les éléments suivants :**

	EANA
Présent dossier complété	<input type="checkbox"/>
Copie de la fiche préparatoire à l'affectation (annexe 1)	<input type="checkbox"/>
Derniers bulletins scolaires	<input type="checkbox"/> si possible
Attestation de stage ou fiche liaison établissement accueil-origine (annexe 3)	<input type="checkbox"/> si possible
Fiche de positionnement avec éléments de scolarité antérieure	<input type="checkbox"/>
Autres éléments de nature pédagogique et motivationnelle	<input type="checkbox"/>

<b>AVIS DE LA COMMISSION PRE-PAM EANA</b>
---

Nom, prénom de l'élève : .....

L'examen de la situation de l'élève conduit à l'apport des éléments de notation suivants :

### Compétences du socle

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
A - Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit				
B - Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale				
C - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
D - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
E - Les méthodes et outils pour apprendre *				
F - La formation de la personne et du citoyen *				
G - Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
H - Les représentations du monde et l'activité humaine *				

\* Évaluations obligatoires pour la prise en compte de la candidature dans Affelnet Lycée pour des vœux du palier 3<sup>e</sup>

### Disciplines

Français *	Maths *	H-Géo	LV1 *	LV2	EPS	Arts plastiques	Éducation musicale	SVT	Techno.	Physique Chimie

\* Évaluations obligatoires pour la prise en compte de la candidature dans Affelnet Lycée

Fait à..... le.....

Nom, prénom, qualité et signature du responsable de la commission :

Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à cette fiche. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>



# Recrutement dans les formations DES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

**Dossier de candidature complet (annexe 5 + pièces) à envoyer par l'établissement d'origine au(x) lycée(s) visé(s) avant le 14 mai 2024**

CADRE À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	<b>Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :</b>	
	NOM : .....	Prénom : .....
	Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
	Date de naissance : ..... / ..... / .....	Classe : <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> <input type="checkbox"/> 3<sup>e</sup> générale  <input type="checkbox"/> 3<sup>e</sup> prépa-métiers  <input type="checkbox"/> 3<sup>e</sup> SEGPA  <input type="checkbox"/> 3<sup>e</sup> ULIS  <input type="checkbox"/> Autre, préciser .....         </div>
	INE : .....	
	Tel du candidat : .....	
	Tel du responsable légal : .....	
	Mail : .....	
	Adresse postale :	
	<b>Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :</b>	
NOM de l'établissement : .....		
Téléphone : .....		
Mail : .....		
Réfèrent au sein de l'établissement d'origine : .....		
<b>Formations dans lesquelles l'élève souhaite candidater (cocher la ou les case(s) appropriées) :</b>		
LPO JM Carriat – Bourg-en-Bresse – 04 74 32 18 48 - <a href="mailto:ddfpt.0010016m@ac-lyon.fr">ddfpt.0010016m@ac-lyon.fr</a>		
<input type="checkbox"/> CAP « Agent de sécurité »		
<input type="checkbox"/> BAC PROFESSIONNEL « Métiers de la sécurité » <input type="checkbox"/> 2 <sup>nd</sup> e pro    ou <input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> pro		
LPO Camus-Sermenaz – Rillieux-La-Pape – 04 72 01 88 32 - <a href="mailto:secpro.0692517l@ac-lyon.fr">secpro.0692517l@ac-lyon.fr</a>		
<input type="checkbox"/> CAP « Agent de sécurité »		
<input type="checkbox"/> BAC PROFESSIONNEL « Métiers de la sécurité » <input type="checkbox"/> 2 <sup>nd</sup> e pro    ou <input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> pro		
LP F. Forest – Saint-Priest – 04 78 21 54 05 - <a href="mailto:0693094n@ac-lyon.fr">0693094n@ac-lyon.fr</a>		
<input type="checkbox"/> CAP « Agent de sécurité »		
<input type="checkbox"/> BAC PROFESSIONNEL « Métiers de la sécurité » <input type="checkbox"/> 2 <sup>nd</sup> e pro    ou <input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> pro		

Si le dossier est retenu, la famille et l'établissement d'origine seront informés des modalités de l'entretien. L'entretien se déroulera **du 21 mai au 31 mai**, en présentiel ou à distance, avec des enseignants et des professionnels du secteur de la sécurité. Il permet au candidat de se présenter et d'exprimer sa motivation. Il a également pour objectif de mesurer si le candidat appréhende les exigences de la formation et des métiers associés : rapport à l'autorité, résistance physique, capacité à apporter assistance aux autres, etc...

#### LES DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT :

- Bulletins trimestriels de cette année et de l'année précédente
- Lettre de motivation **MANUSCRITE** scannée (Attention : les lettres de motivation construites à partir de modèle INTERNET ne seront pas prises en compte)
- 1 photo d'identité

#### PIÈCES COMPLÉMENTAIRES :

L'élève peut joindre au dossier toute pièce relative à des activités scolaires et extra-scolaires qui montrent son engagement et permettent de mieux connaître le jeune.

Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à cette fiche. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>





## Dossier de candidature en section binationale

Cette fiche est à remplir par les représentants légaux, et à remettre à l'établissement d'origine qui l'adressera à l'établissement proposant la section binationale.

La candidature sera étudiée lors d'une commission de sélection organisée au sein de l'établissement. Si l'élève obtient un avis favorable, un vœu concernant la section demandée pourra être saisi dans Affelnet Lycée.

La date limite de retour du dossier figure dans le Guide des procédures d'affectation en Lycée de l'académie de Lyon. Pour plus d'information (documents supplémentaires requis, possibilité d'internat, etc...), contacter directement l'établissement.

### À compléter par les représentants légaux et l'élève

Classe demandée\* :  2<sup>de</sup> générale et technologique  1<sup>re</sup> générale  1<sup>re</sup> STMG ESABAC

Pour 2<sup>de</sup> et 1<sup>re</sup> G, préciser la section\* :  ABIBAC (allemand)  BACHIBAC (espagnol)  ESABAC (italien)

Lycée(s) demandé(s) : ..... \*cocher la case utile

#### Élève :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Classe : .....

Nom et prénom du responsable légal 1 : .....

Nom et prénom du responsable légal 2 : .....

Adresse de l'élève : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Établissement actuel : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Téléphone : .....

#### Motivation de la demande (à remplir par l'élève) :

.....  
 .....  
 .....  
 .....

#### Expériences de la pratique des langues (séjours, échanges virtuels, lectures, films...) :

.....  
 .....  
 .....

Langues étudiées : .....

Nombre d'années : .....

Langues étudiées : .....

Nombre d'années : .....

Date et signature du responsable légal 1 :

Date et signature du responsable légal 2 :

À compléter par l'établissement d'origine
---

## Compétences linguistiques :

	A2 <sup>1</sup>	B1 <sup>1</sup>	B2 <sup>1</sup>
Compréhension de l'oral			
Compréhension de l'écrit			
Expression orale			
Expression écrite			

(1) – Niveau de maîtrise de la langue dans le cadre européen de référence pour les langues

Joindre la photocopie des bulletins de 3<sup>e</sup> (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres) pour une entrée en 2<sup>de</sup> GT ou de 2<sup>de</sup> pour une entrée en 1<sup>re</sup> STMG ESABAC

Avis du professeur d'allemand, d'espagnol ou d'italien : .....

.....

.....

.....

.....

Nom du professeur, date et signature :

Avis du chef d'établissement :

.....

.....

.....

.....

Nom, date et signature :

À remplir par l'établissement d'accueil
---

Avis sur la candidature :  Favorable  Défavorable

Nom et signature du chef d'établissement :

*Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à cette fiche. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>*

# Recrutement dans un dispositif Sport-Études Collège et Lycée

**Dossier de candidature complet (annexe 7 + pièces) à téléverser par l'établissement structure d'accueil du dispositif « sport-études », dans Colibris avant le 14 mai 2024**

**POUR L'ENTREE EN LYCEE, POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE, TOUT DOSSIER DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE SAISIE DANS AFFELNET LYCEE**

<b>CADRE À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT ET SES RESPONSABLES LÉGAUX</b>	<b>Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :</b>
	NOM : ..... Prénom : .....
	Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
	Date de naissance : ..... / ..... / ..... Classe : .....
	INE : .....
	Nom du responsable légal : ..... Tel du responsable légal : .....
	Tél : ..... Mail : .....
	Adresse postale : .....
	Discipline et Club sportif actuel : .....
	Niveau de compétition /Palmarès : .....
	<b>Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :</b>
	NOM de l'établissement : .....
	Téléphone : .....
	Mail : .....
	<b>Formation dans laquelle l'élève candidate :</b>
NOM de l'établissement souhaité : .....	
Classe concernée : <input type="checkbox"/> 6 <sup>e</sup> <input type="checkbox"/> 5 <sup>e</sup> <input type="checkbox"/> 4 <sup>e</sup> <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> G <input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> Techno <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> Professionnelle	
<input type="checkbox"/> Autre, précisez .....	
<b>Liste des documents à fournir impérativement :</b>	
<input type="checkbox"/> Bulletins trimestriels ou semestriel de l'année en cours (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestre ou 1 <sup>er</sup> semestre)	
<input type="checkbox"/> Copie de la fiche dialogue (dans la mesure du possible)	
<input type="checkbox"/> Ce dossier candidat pour l'affectation dans un dispositif sport-études	
<input type="checkbox"/> Lettre de motivation MANUSCRITE scannée qui présente le palmarès de l'élève, son projet d'études et ses ambitions sportives	
<input type="checkbox"/> Document(s) attestant du niveau sportif, renseigné par le club d'affiliation.	
<b>Avis de l'établissement visé</b>	
Nom, fonction et signature	

Ce dossier est à déposer dans COLIBRIS (Adresse à venir) entre le lundi 6 mai et le mardi 14 mai 2024. Les demandes seront étudiées en commission le 28 mai en fonction des places laissées vacantes par les élèves admis de droit en sport-études. Tout dossier hors délai ne sera pas étudié.

Les résultats seront disponibles dans Affelnet Lycée ou sur le service en Ligne Affectation, le mercredi 26 juin.

Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à cette fiche. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>



# Dossier candidat à l'enseignement optionnel Création et culture design de 2<sup>de</sup> GT

Cocher le ou les établissements visés :

- Lycée Arbez Carme, Bellignat
- Lycée Jean Monnet, Saint Etienne
- Lycée Jean Paul Sartre, Bron
- Lycée La Martinière Diderot, Lyon 1<sup>er</sup>

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui la téléversera dans l'espace dématérialisé appelé « PassRL » pour chaque lycée visé, au plus tard **pour le 27 mai 2024** (Voir annexe 22 : Note technique d'utilisation PassRL).

**ATTENTION : POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE, TOUT DOSSIER DÉPOSÉ DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE SAISIE DANS AFFELNET LYCEE (vœu spécifique 2<sup>de</sup> GT avec option Création Culture Design)  
Un avis favorable ne garantit pas l'affectation dans le lycée concerné**

## Informations administratives

Nom, Prénom : .....

INE (Identifiant National Elève) : .....

Obligatoire : cet identifiant doit correspondre précisément à celui enregistré dans Affelnet Lycée.

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe : F  G

Nom et prénom du représentant légal 1 : .....

Nom et prénom du représentant légal 2 : .....

Adresse du candidat : .....

Téléphone : .....

Établissement actuel : .....

Classe fréquentée en 2023-2024 : .....

Classe fréquentée en 2022-2023 : .....

## Expression de la motivation du candidat

Il est ici souhaité que le candidat s'exprime librement et avec sincérité car la formation exige un engagement solide. Précisez vos réponses avec vos propres mots :

Avez-vous l'expérience d'une pratique artistique (dessin, peinture, arts vivants, musique, danse, théâtre, etc.) ?

Avez-vous une pratique d'atelier ou d'activité manuelle ? Aimez-vous expérimenter ?

Êtes-vous intéressé par les sciences, le numérique et la technologie ? Donnez un exemple.

Qu'est-ce que la culture pour vous ?

## Annexe 8

Qu'attendez-vous de l'enseignement optionnel CCD ?

A votre avis quelles sont les qualités nécessaires pour réussir dans la filière design et métiers d'art ?

Parlez-nous d'une création de design ou des métiers d'art qui vous aurait plu. Expliquez pourquoi.

**Parlez-nous de votre projet tout simplement :**

Avez-vous effectué un stage dans un domaine professionnel lié à la filière STD2A ? Si oui lequel ?

Avez-vous effectué un mini-stage dans un établissement présentant la filière STD2A ?

Avez-vous été à des journées portes ouvertes ? Si oui lesquelles ? Qu'en avez-vous pensé ?

Avez-vous consulté des sites Internet ou été sur des réseaux sociaux d'écoles d'art et de design ?

Quel est votre projet d'études après le bac ?

Avez-vous une idée de métier ? Si oui lequel ?

Une dernière chose importante ?

Date et signature du candidat :

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

**À compléter par le professeur principal ou le chef d'établissement d'origine**

Avis circonstancié du professeur principal ou du chef d'établissement d'origine en associant l'avis de l'enseignant d'arts plastiques sur les aptitudes de l'élève à poursuivre en bac STD2A (il est demandé d'intégrer en particulier les compétences à l'écrit, l'attitude de l'élève face au travail, son ouverture d'esprit et sa capacité à travailler en groupe) :

Nom et fonction :

Date et signature :

**À compléter par l'établissement d'accueil**

Avis sur la candidature à saisir dans PassRL :     Favorable         Réserve

*Les données personnelles figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée d'un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux et académiques de l'éducation nationale. Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent aux fiches 16.1 à 16.4. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>*





# Dossier candidat pour l'affectation dans les formations du secteur de la conduite routière

L'élève ou l'établissement d'origine envoie par mail **et au plus tard le lundi 27 mai 2024 un seul dossier** dans un des 4 lycées professionnels pour solliciter un avis préparatoire à l'affectation en conduite routière.

CADRE A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

**Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :**  
 NOM : ..... Prénom : .....  
 Date de naissance : ...../...../..... Classe : .....  
 INE (obligatoire) : .....

**Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :**  
 NOM de l'établissement : .....  
 Téléphone : .....  
 Mail : .....  
 Référent au sein de l'établissement d'origine : .....

**Lycée professionnel dans lequel l'élève souhaite envoyer son dossier (1 seul choix\*) :**

LP Gabriel Voisin – 21 avenue de Jasseron – 01000 Bourg-en-Bresse – [ddfpt.0011118k@ac-lyon.fr](mailto:ddfpt.0011118k@ac-lyon.fr)

LP Hippolyte Carnot – 201 Rue Lucien Sampaix – 42330 Roanne - [ce.0420076e@ac-lyon.fr](mailto:ce.0420076e@ac-lyon.fr)

LP Claude Lebois – 8 Boulevard Alamagny – 42400 Saint-Chamond – [ddfpt.0420040r@ac-lyon.fr](mailto:ddfpt.0420040r@ac-lyon.fr)

LP Émile Béjuit – 282 Route de Genas – 69500 Bron – [ce.0690105p@ac-lyon.fr](mailto:ce.0690105p@ac-lyon.fr)

*\*Dossier unique ⇒ L'avis émis par un établissement sera valide pour tous les vœux concernant la même formation dans les 4 lycées professionnels*

**Diplôme(s) souhaité(s) par l'élève (1 ou 2 choix) :**

CAP « Conducteur livreur de marchandise » (2 ans)

BAC PROFESSIONNEL « Conducteur transport routier marchandises » (3 ans)

**Liste des documents à fournir impérativement :**

Bulletins trimestriels ou semestriel de l'année en cours (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre ou 1<sup>er</sup> semestre)

Copie de la fiche dialogue (dans la mesure du possible)

Ce dossier candidat pour l'affectation dans les formations du secteur de la conduite routière

**Liste des pièces facultatives :**

Document(s) attestant d'un investissement sportif, associatif, culturel ou d'une expérience citoyenne particulière

Copie d'un diplôme de secourisme

Attestation de stage dans une entreprise de transport avec avis éventuel du tuteur

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

**Avis de l'équipe (cocher la ou les cases correspondantes) :**

CAP « Conducteur livreur de marchandise »	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé
BAC PROFESSIONNEL « Conducteur transport routier marchandises »	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé

**Réserves éventuelles** sur l'adéquation entre les exigences de la formation et le projet de l'élève :

.....

.....

.....

**Nom et signature du chef d'établissement :**

.....



## QUESTIONNAIRE ELEVE

*Je demande une formation de Conduite routière :*

quelles sont mes connaissances et quelle idée je me fais sur le métier et le secteur d'activité ?

1. Comment imagines-tu les contraintes de ton futur métier ?



Coche au moins 1 case

<input type="checkbox"/>	avec des contraintes horaires (travail de nuit, horaire matinal, horaire tardif)
<input type="checkbox"/>	dans un environnement bruyant
<input type="checkbox"/>	avec un travail en atmosphère froide / atmosphère chaude
<input type="checkbox"/>	avec des problématiques professionnelles liées aux conditions météo
<input type="checkbox"/>	avec une posture de travail particulière (ex : assis, à genoux, couché, courbé, ...)
<input type="checkbox"/>	avec des relations humaines particulières (travail tout seul, travail en équipe, ...)
<input type="checkbox"/>	avec un éloignement familial (déplacements, nuit en dehors du domicile, ...)
<input type="checkbox"/>	autre(s) :

2. Pourquoi souhaites-tu devenir Conducteur Routier ? Fais bien ressortir ta motivation.

3. Souhaites-tu plutôt être un conducteur régional, national voir international ? Explique pourquoi.

4. Quels sont, pour toi, les principaux avantages du métier de Conducteur Routier ?

5. Quels sont, pour toi, les principaux inconvénients du métier de Conducteur Routier ?

6. Peux-tu citer 2 à 4 marques de camions que l'on peut croiser sur les routes françaises ?

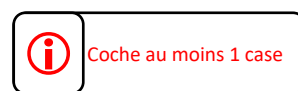

7. Connais-tu quelqu'un qui exerce ce métier ? Comment as-tu découvert ce secteur ?

--

8. Connais-tu des personnes ayant suivi la formation ?

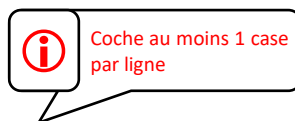
	Non
	Oui

9. Quelle(s) activité(s) penses-tu devoir assurer dans une journée de travail type ?



	Conduite sur route
	Manœuvres avec un véhicule
	Chargement/déchargement/manipulation de marchandises
	Remplissage de documents
	Maintenance du véhicule
	Repos légal
	Connaissance des réglementations
	Respect du code de la route
	autre(s) :

10. Quelle est, à ton avis, l'utilité de l'enseignement général dans ton futur métier ?



	Anglais	EPS	Français	Histoire- Géographie	Mathématiques Sciences	Prévention Santé Environnement
Comprendre les consignes données (écrites et orales)						
Compléter les documents de transport						
Remplir un constat en cas d'accident						
Se déplacer à l'étranger						
Respecter la réglementation (poids de chargement, répartition des charges, ...)						
Avoir une bonne hygiène de vie (propreté, alimentation, ...)						
Échanger avec les autres						

11. Au lycée, combien d'heures de cours de conduite penses-tu avoir chaque semaine ?

1h

6h


12h

20h

12. As-tu déjà fais un stage dans une entreprise de transport ? Si oui, précise le nom de l'entreprise.


13. As-tu déjà constitué une liste d'entreprises dans lesquelles tu penses demander un stage ?  
Si oui, donne le nom de 2 entreprises.

14. Dans quel(s) type(s) d'entreprise penses-tu avoir le droit de faire un stage ?

 Coche au moins 1 case





<input type="checkbox"/>	Entreprise de transport
<input type="checkbox"/>	Entreprise de fret
<input type="checkbox"/>	Entreprise de livraison rapide
<input type="checkbox"/>	Transporteur indépendant (tractionnaire)
<input type="checkbox"/>	Entrepôt logistique
<input type="checkbox"/>	Supermarché (expédition/réception)
<input type="checkbox"/>	Garage de mécanique poids lourd

15. Quelle(s) activité(s) penses-tu pouvoir faire pendant les stages ?

 Coche au moins 1 case

<input type="checkbox"/>	Je vais conduire
<input type="checkbox"/>	Je vais charger/décharger/déplacer des marchandises
<input type="checkbox"/>	Je vais compléter des documents
<input type="checkbox"/>	Je vais être au contact de client(s)
<input type="checkbox"/>	autre(s) :

16. Vocabulaire : relie les illustrations au nom correspondant au véhicule

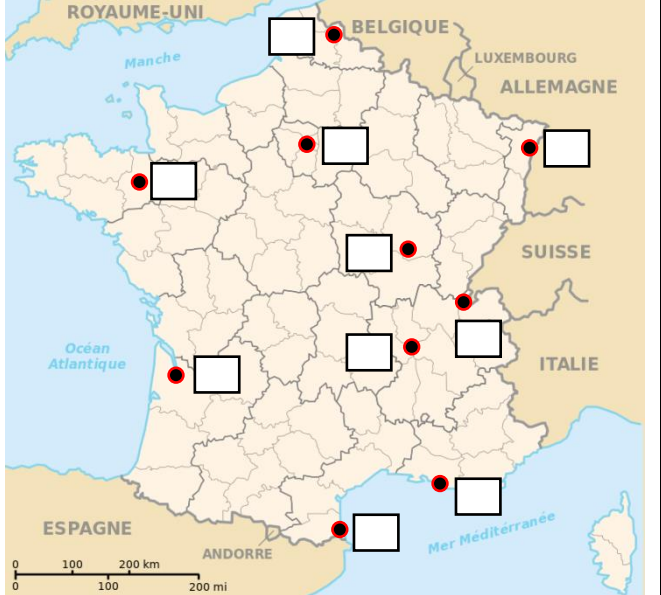
	Semi-remorque	Porteur	Tracteur	Ensemble articulé
 <p>Coche 1 case par ligne</p>				
				
				
				

17. Situe sur cette carte de France et des pays limitrophes les villes correspondant aux points.

Villes proposées :

- 1 Bordeaux
- 2 Genève
- 3 Lille
- 4 Lyon
- 5 Marseille
- 6 Paris
- 7 Perpignan
- 8 Rennes
- 9 Strasbourg
- 10 Ville non présente dans la liste

Reporte à côté de chaque point de la carte le chiffre correspondant à la ville.



18. Précise dans quel département se trouve la ville de Paris.

75     
  78     
  94     
  976

Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à ce dossier. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles.

---

*ANNEXE 1 : CONTRE INDICATIONS A LA CONDUITE*

---

Textes de référence :

Arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée (NOR: EQU50500620A)

Arrêté du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée (NOR: INTS1529774A)

Arrêté du 16 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée (NOR: INTS1733038A)

Résumé du texte de loi :

Ces affections sont les seules pour lesquelles une contre-indication ferme à la conduite est retenue :

- **insuffisance cardiaque** très sévère permanente stade IV
- **cardiomyopathie** hypertrophique symptomatique,
- **acuité visuelle** inférieure à 5/10ème de loin, en utilisant les 2 yeux ensemble après correction optique (lunettes, lentilles de contact, chirurgie, etc...)
- **rétrécissement** majeur du **champ visuel** des deux yeux
- **blépharospasme** incoercible (fermeture permanente et incontrôlable des paupières)
- **diplopie** (vision double) permanente qui ne peut être corrigée par aucune thérapeutique optique ou chirurgicale
- instabilité chronique à l'origine de **troubles graves de l'équilibre** et de la coordination,
- dépendance avérée à l'**alcool** ou aux **drogues** avec retentissement psycho comportemental et refus de traitement
- **somnolence excessive**, persistante malgré le traitement, quelle qu'en soit la cause,
- **démence** très évoluée
- **trouble neurologique majeur** (ex : paralysie des deux membres supérieurs) sans possibilité de prothèse ou d'adaptation du véhicule)
- **psychose** aiguë et chronique s'il existe des manifestations cliniques pouvant interférer avec la conduite automobile.

# Dossier candidat pour l'affectation en Bac Pro Technicien menuisier agenceur (2<sup>de</sup> Scolaire et 1<sup>re</sup> + terminale en apprentissage)

**Dossier de candidature complet (annexe 10 + pièces) à envoyer par l'établissement d'origine au GRETA CFA Loire avant le 27 mai.** Envoyer le dossier aux 2 adresses :

[ebtisame.lagnaoui@ac-lyon.fr](mailto:ebtisame.lagnaoui@ac-lyon.fr) et [caroline.favier-sanou@ac-lyon.fr](mailto:caroline.favier-sanou@ac-lyon.fr)

<b>CADRE À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE</b>	<b>Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :</b>	
	NOM : .....	Prénom : .....
	Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
	Date de naissance : ..... / ..... / .....	Classe: <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> générale <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> prépa-métiers <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> SEGPA <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> ULIS <input type="checkbox"/> Autre, préciser .....
	INE : .....	
	Nom du responsable légal : .....	
	Tel du responsable légal : .....	
	Mail : .....	
	Adresse postale :	
	<b>Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :</b>	
NOM de l'établissement : .....		
Téléphone : .....		
Mail : .....		
Réfèrent au sein de l'établissement d'origine : .....		
<b>Liste des documents à fournir impérativement :</b>		
<input type="checkbox"/> Bulletins trimestriels ou semestriel de l'année en cours (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestre ou 1 <sup>er</sup> semestre)		
<input type="checkbox"/> Copie de la fiche dialogue (dans la mesure du possible)		
<input type="checkbox"/> Ce dossier candidat avec e questionnaire en page 2 et 3		

<b>CADRE RESERVE À L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL</b>	<b>Évaluation du dossier :</b> .....
	.....
	.....
<b>Évaluation à l'issue du mini-stage :</b> .....	
.....	
.....	
<b>Évaluation à l'issue de l'entretien :</b> .....	
.....	
.....	

Si le dossier est retenu, la famille et l'établissement d'origine seront informés des modalités de l'entretien.  
L'entretien se déroulera **début juin**.

Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à ce dossier. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dgd@ac-lyon.fr](mailto:dgd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles.



## QUESTIONNAIRE ELEVE PREALABLE A L'ENTRETIEN

As-tu participé aux Journées Portes Ouvertes du lycée Professionnel Benoit-Fourneyron :  OUI  NON

As-tu déjà participé à un mini stage menuiserie au lycée Benoit Fourneyron :  OUI  NON  
Si Non, souhaitez-vous participer à un mini stage  OUI  NON

As-tu réalisé un stage de découverte dans le secteur du bâtiment :  OUI  NON

Si Oui, Quelle entreprise et secteur .....

### 1. Pourquoi souhaites-tu devenir Menuisier agenceur ? Explique ta motivation en quelques lignes

### 2. Quels sont, pour toi, les principaux avantages du métier ?





**3. Quels sont, pour toi, les principaux inconvénients du métier ?**

**4. Connais-tu déjà une entreprise de menuiserie dans laquelle tu pourrais avoir une première expérience**

**5. Envisages-tu une poursuite d'étude après ton BAC PRO TMA**



# Dossier candidat 1<sup>re</sup> pro Passerelle et 1<sup>re</sup> pro parcours fléché

 1<sup>re</sup> pro passerelle

 1<sup>re</sup> pro parcours passerelle fléché

Concerne tout candidat qui souhaite se réorienter en première professionnelle dans un établissement public de l'Éducation nationale. Ne sont pas concernés les élèves de 2<sup>de</sup> professionnelle montant en 1<sup>re</sup> dans la même spécialité ou une spécialité de leur famille de métiers.

Les parcours fléchés sont des passerelles réservées à des publics particuliers (se reporter aux pages 25 à 28 du Guide des procédures d'affectation 2024\_ Académie de Lyon).

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui **la téléversera avant le 27 mai, dans l'espace dématérialisé « PassRL »**. Le dossier sera complété des bulletins de l'année en cours, ou de la dernière année de scolarisation le cas échéant.

**ATTENTION : tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité**

## Informations administratives

Nom : ..... Prénom : .....

INE (Identifiant National Elève) : .....

*Obligatoire* : cet identifiant doit correspondre précisément à celui enregistré dans Affelnet Lycée.

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe : F  G

Nom et prénom du représentant légal 1 : .....

Nom et prénom du représentant légal 2 : .....

Adresse du candidat : .....

Téléphone : .....

Établissement actuel : .....

Classe fréquentée en 2023-2024 : .....

Classe fréquentée en 2022-2023 : .....

## Expression de la motivation du candidat

Spécialité et établissement demandé :

Présentation par le candidat de son projet et des démarches accomplies pour le construire (visite, stage, etc...) :

Date et signature du candidat :

Date et signature du représentant légal 1

Date et signature du représentant légal 2

Les données personnelles figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée d'un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux et académiques de l'éducation nationale. Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent aux fiches 16.1 à 16.4. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>

## Fiche candidature 1<sup>re</sup> pro Passerelle et 1<sup>re</sup> pro parcours fléché

### À compléter par le psychologue de l'Éducation nationale

Avis circonstancié du psychologue de l'Éducation nationale (*Il est recommandé aux candidats originaires d'établissements privés de se rendre dans un CIO où ils pourront bénéficier d'un entretien avec un psychologue de l'Éducation nationale qui pourra ensuite renseigner cette fiche*) :

Nom :  
C.I.O. :

Date et signature :

### À compléter par le professeur principal et/ou le chef d'établissement d'origine

Avis circonstancié du professeur principal, du coordonnateur MLDS ou du chef d'établissement d'origine (*L'avis doit permettre d'apprécier la pertinence de la candidature et la faisabilité du projet*):

Nom et fonction :

Date et signature :

Avis du chef d'établissement d'origine sur la candidature :  Favorable  sans opposition  Réservé

Nom :

Date et signature :

### À compléter par l'établissement d'accueil

Avis du chef d'établissement d'accueil, à saisir dans PassRL avant le 3 juin :  Favorable  Réservé

Nom :

Date et signature :

## Dossier candidat à une 1<sup>re</sup> Technologique STD2A

Concerne les candidats n'ayant pas suivi en 2<sup>de</sup> GT l'option Création et Culture Design. Ils postulent sur les places laissées vacantes par les élèves montants de 2<sup>de</sup> GT du lycée qui ont suivi cette option.

Cocher le ou les établissements visés :

- Lycée Arbez Carme : 1, rue Pierre et Marie Curie \_ 01 100 BELLIGNAT
- Lycée Jean Monnet : 16, rue Portail Rouge \_ BP 296 \_ 42 014 SAINT-ETIENNE
- Lycée Jean Paul Sartre : 93, avenue François Mitterrand \_ 69 675 BRON Cedex
- Lycée La Martinière Diderot : [Site des augustins](#), 18 place Gabriel Rambaus \_ 69 001 LYON

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui enverra **par courrier** le dossier au(x) lycée(s) visé(s), **avant le lundi 27 mai 2024**.

Liste des documents à envoyer au(x) lycée(s) :

- Dossier « Candidat » (annexe 12)
- Les bulletins de l'année en cours
- Un dossier papier de 10 pages A4 maximum, comprenant des références visuelles et au moins quatre productions personnelles titrées et présentées de manière synthétique.

À noter : un entretien en présentiel ou à distance pourra être proposé par le lycée afin de faire un point sur la motivation et le projet de l'élève candidat.

**POUR ETRE PRIS EN COMPTE, TOUT DOSSIER DEPOSÉ DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE SAISIE DANS AFFELNET LYCÉE**

### Informations administratives

Nom, Prénom : .....

INE (Identifiant National Elève) : .....

Obligatoire : cet identifiant doit correspondre précisément à celui enregistré dans Affelnet Lycée.

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe : F  G

Nom et prénom du représentant légal 1 : .....

Nom et prénom du représentant légal 2 : .....

Adresse du candidat : .....

Téléphone : .....

Établissement actuel : .....

Classe fréquentée en 2023-2024 : .....

Classe fréquentée en 2022-2023 : .....

### Expression de la motivation du candidat

Il est ici souhaité que le candidat s'exprime librement et avec sincérité car la formation exige un engagement solide. Précisez vos réponses avec vos propres mots :

#### 1. Connaissance des arts appliqués et du design, pratique artistique éventuelle, motivations pour la filière.

Avez-vous l'expérience d'une pratique artistique (dessin, peinture, arts vivants, musique, danse, théâtre, etc.) ?

Avez-vous une pratique d'atelier ou d'activité manuelle ? Aimez-vous expérimenter ?

## Dossier candidat à une 1<sup>re</sup> Technologique STD2A

Êtes-vous intéressé par les sciences, le numérique et la technologie ? Donnez un exemple.

La culture élargie au monde contemporain et aux enjeux de société, qu'est-ce que ça vous dit ?

A votre avis quelles sont les qualités nécessaires pour réussir dans la filière design et métiers d'art ?

Parlez-nous d'une création de design ou des métiers d'art qui vous aurait plu. Expliquez pourquoi.

### 2. Présentation du projet et des démarches accomplies pour le construire

Parlez-nous de votre projet tout simplement :

Avez-vous effectué un stage dans un domaine professionnel lié à la filière STD2A ? Si oui lequel ?

Avez-vous effectué un mini-stage dans un établissement présentant la filière STD2A ?

Avez-vous été à des journées portes ouvertes ? Si oui lesquelles ? Qu'en avez-vous pensé ?

## Dossier candidat à une 1<sup>re</sup> Technologique STD2A

Avez-vous consulté des sites internet ou été sur des réseaux sociaux d'écoles d'art et de design ?

Quel est votre projet d'études après le bac ?

Avez-vous une idée de métier ? Si oui lequel ?

Une dernière chose importante ?

**3. Présentez-vous librement en quelques phrases pour faire apparaître votre personnalité :**

Date et signature du candidat :

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal

***Les documents transmis ne seront pas retournés au candidat après étude du dossier.***

## Dossier candidat à une 1<sup>re</sup> Technologique STD2A

À compléter par l'équipe pédagogique ou le chef d'établissement

Il est rappelé que la formation STD2A mobilise des compétences multiples (de réflexion à l'écrit et à l'oral, des compétences graphiques, pratiques) mais s'appuie encore sur les enseignements des humanités, les enseignements scientifiques et les langues vivantes. Pour réussir il est souhaité un niveau scolaire correct et équilibré dans l'ensemble des enseignements en entrée de première mais il est également important que l'élève candidat soit motivé et impliqué.

Avis motivé sur le projet de l'élève :

Nom et fonction :

Date et signature :

*Les données personnelles figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée d'un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux et académiques de l'éducation nationale. Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à cette fiche. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>*



# Fiche passerelle vers la 1<sup>re</sup> générale ou technologique (Hors Affelnet Lycée)

Cette fiche est à compléter pour :

- Tout élève originaire de 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> professionnelle ou Terminale CAP pour l'entrée en 1<sup>re</sup> technologique STI2D, STMG, STL, ST2S et STAV ou 1<sup>re</sup> générale.
- Tout élève, quelle que soit sa classe d'origine, postulant pour la 1<sup>re</sup> STHR et 1<sup>re</sup> S2TMD

La candidature, gérée hors Affelnet Lycée, doit être adressée à l'établissement demandé, et copie à la DSDEN du département.

**IMPORTANT : si l'élève formule plusieurs vœux, établir une fiche par vœu.  
NE PAS SAISIR DE VŒU SUR AFFELNET LYCEE**

**À COMPLETER PAR L'ELEVE ET SES REPRESENTANTS LEGAUX**

Établissement demandé : ..... Série demandée : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... F  G

Nom et prénom du représentant légal 1 :  
.....

Nom et prénom du représentant légal 2 :  
.....

Adresse de l'élève : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... LV1 : ..... LV2 : .....

Nom et adresse de l'établissement d'origine (ou cachet) : .....  
.....

**Scolarité en 2023/2024 :**

Classe d'origine :

- 2<sup>de</sup>
- Autre : .....

**Scolarité antérieure :**

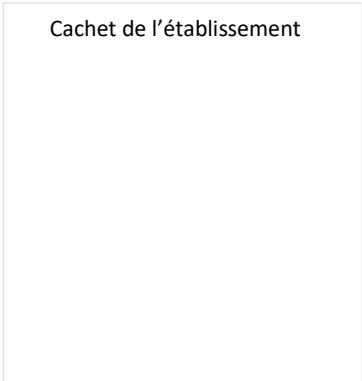
2022-2023 : classe .....

2021-2022 : classe .....

2020-2021 : classe .....

Éléments qui motivent ce projet :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....



Signature du représentant légal 1 ou de l'élève majeur :

Signature du représentant légal 2 :

## À COMPLETER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Disciplines	Évaluation des résultats de l'élève		Moyennes de la classe		
	Moyenne annuelle	Observations, appréciations des professeurs	La plus haute	Moyenne	La plus basse
Français					
Histoire-géo					
LV1					
Mathématiques					
Sciences					
VSP					
Arts					
EPS					

Autres enseignements


Appréciation générale du chef d'établissement d'origine :

 Très favorable    Favorable    Défavorable

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à ..... le .....

Nom et signature du chef d'établissement d'origine :

Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à cette fiche. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>

# Dossier candidat - Demande d'enseignement de spécialité rare en 1<sup>re</sup> générale hors établissement d'origine

Concerne les candidats de 2<sup>de</sup> GT montants en 1<sup>re</sup> générale publique demandant un enseignement de spécialité rare qui n'est pas proposé dans l'établissement de scolarisation actuel (Cf guide des procédures d'affectation 2024- Académie de Lyon pages 20 et 21).

Cette fiche est déposée par l'établissement d'origine sur l'espace dématérialisé PassRL avant le 27 mai 2024 accompagnée des bulletins de l'année en cours (trimestres 1 et 2 ou semestre 1).

**ATTENTION** : tout dossier qui recevra un avis favorable fera l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée.

L'application Affelnet traitera le vœu en fonction des places vacantes.

Il est important de formuler un vœu 2 dans le lycée de scolarisation actuel pour assurer une affectation.

Élève	
N° Identifiant National Élève : _____ (Obligatoire : cet identifiant doit correspondre précisément à celui enregistré dans Affelnet Lycée)	
Nom : .....	Prénom : ..... Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Date de naissance : ..... / ..... / .....	LVA : ..... LVB : .....
Adresse : .....	
Etablissement fréquenté en 2023-2024 : ..... Classe: .....	
Cachet de l'établissement :	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 50px; margin: 0 auto;"></div>

Vœu	Enseignements de spécialité demandés* (indiquer en vœu 1 l'enseignement de spécialité rare)	Établissement souhaité (Nom et commune)
1	1- 2- 3-	

\*En cas de demande de LCA ou LCE, veuillez préciser la langue choisie

Expression de la motivation du candidat

Date et signature du candidat :

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

## À compléter par l'établissement d'accueil

Avis sur la candidature à saisir dans PassRL :     Favorable                       Défavorable

Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à cette fiche. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>



## Fiche « projet du jeune »

### Retour en formation initiale – Statut scolaire

À utiliser dans le cadre du droit au retour en formation initiale (DARFI)

**ATTENTION** : dans la cadre de la campagne d'affectation via Affelnet Lycée, toute demande d'entrée en première année de la voie professionnelle, ne sera saisie et traitée qu'aux tours suivants

<b>IDENTIFICATION</b>		<b>Etablissement ou centre d'information et d'orientation (CIO) :</b>		
Nom		(Cachet)		
Prénom :				
Date de naissance :				
Sexe :				
Nom, prénom du représentant légal 1 :				
Nom, prénom du représentant légal 2 :				
Adresse du candidat :				
Code postal :	Ville :			
Téléphone :				
Adresse mail :				
En cas de déménagement, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire :				
<b>VOEUX FORMULES PAR LE CANDIDAT</b>				
Vœux	Formation	Spécialité	Etablissement	Avis DCIO
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
Date :				
Signature des représentants légaux OU du candidat majeur :				
<b>PARCOURS SCOLAIRE</b>				
ANNEE	CLASSE	ETABLISSEMENT	Langue(s) vivante(s)	
2019-2020				
2020-2021				
2021-2022				
2022-2023				
<b>DIPLOME OBTENU (intitulé exact)</b>				

## Fiche « projet du jeune »

### Retour en formation initiale – Statut scolaire

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES
SITUATION A LA DATE DE LA DEMANDE
DESCRIPTION DU PROJET PAR LE CANDIDAT
AVIS CIRCONSTANCIE DU PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE
Nom et signature du psychologue :
<b>A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT VISÉ</b>
Avis sur la candidature
Nom et signature du chef d'établissement

*Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à cette fiche. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>*

# Guide Aide à la saisie Affelnet Lycée Académie de Lyon

Coordonnées des DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale)

## AIN

DESCO  
(Division des élèves et de la scolarité)

04.74.45.58.61

04.74.45.58.83

[ce.ia01-affectationlycee@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01-affectationlycee@ac-lyon.fr)

<https://www.ac-lyon.fr/dsden01>

## LOIRE

DIVEL  
(Division de l'élève)

04.77.81.41.11

04.77.81.41.17

[ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr)

<https://www.ac-lyon.fr/dsden42>

## RHÔNE

DIVEL  
(Division de la vie de l'élève, de la scolarité et de l'affectation)

Pour la voie générale et  
technologique :

04.72.80.67.98

Pour la voie professionnelle :

04.72.80.68.05

04.72.80.68.36

[ce.ia69-affectation-lycee@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-affectation-lycee@ac-lyon.fr)

<https://www.ac-lyon.fr/dsden69>

Coordonnées de la DRAIO, pôle Procédures d'Orientation et d'Affectation en Lycée

04.72.80.63.82 ou 63.68 ou 48.20

[saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr)

<https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation>

Coordonnées du guichet unique : 04.72.80.64.88

## Table des matières

1.	Le fonctionnement de l'affectation .....	3
2.	les publics concernées .....	4
2.1.	Les publics éligibles selon le niveau.....	4
2.2.	Publics et situations particulières .....	4
3.	Les formations et établissements concernés .....	5
4.	Le traitement des candidatures .....	5
5.	La saisie dans Affelnet lycée .....	6
5.1.	Calendrier pour la saisie .....	6
5.2.	Le service en Ligne Affectation (application nationale).....	6
5.3.	La saisie des vœux dans l'établissement d'origine .....	7
5.3.1.	Qu'est-ce qu'un « vœu » ? Nombre de vœux .....	7
5.3.2.	Quels vœux sont saisis ?.....	7
5.3.3.	Modalités d'accès à la saisie dans Affelnet Lycée selon le type d'établissement.....	9
5.3.4.	La fiche préparatoire à la saisie .....	9
5.3.5.	Saisie d'avis dérogatoire et d'avis Chef d'établissement d'origine .....	10
5.4.	La saisie des évaluations .....	11
5.4.1.	L'intégration du LSU au palier 3 <sup>e</sup> .....	11
5.4.2.	La saisie manuelle des évaluations au palier 3 <sup>e</sup> .....	11
5.4.3.	La saisie manuelle des notes pour les élèves post-2 <sup>de</sup> .....	13
5.5.	Prise en compte des décisions d'orientation dans Affelnet Lycée .....	13
5.5.1.	Élèves de 3 <sup>e</sup> (y compris 3 <sup>e</sup> Prépa-métier) .....	13
5.5.2.	Élèves non-inscrits en 3 <sup>e</sup> .....	14
5.6.	La zone géographique de résidence de l'élève .....	14
5.6.1.	Les multi-sectorisations à l'entrée en 2 <sup>de</sup> GT .....	14
5.7.	La saisie simplifiée des vœux dans une autre académie via Affelmap .....	15
5.8.	La saisie dans Affelnet Lycée en cas d'appel.....	15
5.8.1.	Élèves inscrits en 3 <sup>e</sup> .....	15
5.8.2.	Élèves post-2 <sup>de</sup> .....	16
5.9.	La saisie dans Affelnet Lycée des publics particuliers .....	16
5.9.1.	La saisie pour les élèves scolarisés en EMS .....	16
5.9.2.	La saisie pour les EANA .....	17
5.9.3.	La saisie pour les DARFI.....	18
6.	La Validation du chef d'établissement .....	19
7.	La saisie dans Affelnet après la phase de sécurisation .....	19



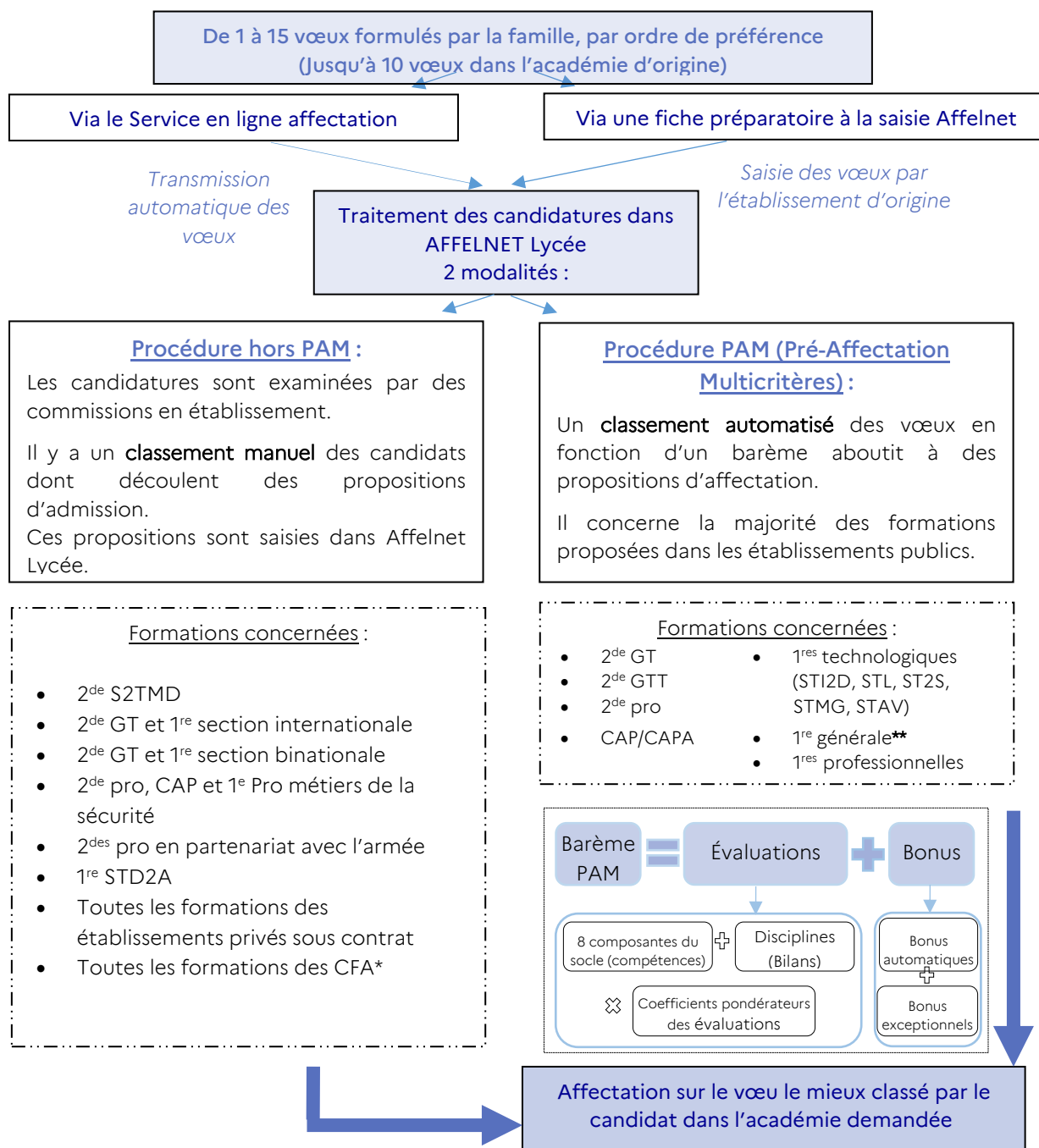
8.	Les résultats de l'affectation et notifications aux familles .....	20
8.1.	Avant la diffusion des résultats : rédaction des consignes .....	20
8.1.1.	Consignes du chef d'établissement d'origine.....	20
8.1.2.	Consignes du chef d'établissement d'accueil.....	20
8.2.	Accès aux résultats.....	21
8.2.1.	Par les établissements .....	21
8.2.2.	Par les représentants légaux des élèves de 3 <sup>e</sup> .....	21
8.2.3.	Par les établissements hors académie.....	21
8.3.	Lors de la diffusion des résultats : édition des notifications .....	21
9.	Inscriptions des élèves affectés et gestion des listes supplémentaires.....	21
10.	La post-affectation .....	22
10.1.	Le suivi des élèves non affectés .....	22
10.2.	Les tours suivants.....	22
10.2.1.	Le tour suivant n°1.....	23
10.2.2.	Le tour suivant n°2 .....	23
10.3.	L'affectation post-Affelnet lycée.....	24

# 1. LE FONCTIONNEMENT DE L'AFFECTATION

L'application informatique Affelnet Lycée (**A**ffectation des **é**lèves par le **net**) permet la gestion des procédures d'affectation au lycée. Elle procède au classement des élèves à partir de critères définis en amont dans le cadre de la politique académique et permet un traitement simultané des vœux pour l'ensemble des formations d'accueil référencées dans l'application.

Cela concerne :

- Les candidats issus des classes de 3<sup>e</sup> (générale, prépa-métiers, SEGPA, agricole, ULIS, UPE2A..) qui sollicitent une affectation en 2<sup>de</sup> GT, 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP.
- Les candidats issus des classes de 2<sup>de</sup> GT et 2<sup>de</sup> professionnelle qui sollicitent une affectation en 1<sup>re</sup> technologique, 1<sup>re</sup> générale, 1<sup>re</sup> professionnelle dans les lycées publics.



\*Les vœux en apprentissage ne donnent pas lieu à une décision d'affectation

\*\* Barème PAM sans évaluation

## 2. LES PUBLICS CONCERNÉES

### 2.1. Les publics éligibles selon le niveau

Public	Éligible au palier 3 <sup>e</sup>	Éligible aux formations pot-2 <sup>de</sup>
3 <sup>e</sup> générale	OUI	/
3 <sup>e</sup> prépa-métiers		
3 <sup>e</sup> SEGPA (collège ou EREA)		
3 <sup>e</sup> agricole		
3 <sup>e</sup> ULIS		
3 <sup>e</sup> UPE2A		
2 <sup>de</sup> GT	NON <sup>1</sup> au tour principal sauf doublement ou un maintien (même formation, même établissement)	OUI
2 <sup>de</sup> professionnelle		
1 <sup>re</sup> année de CAP	OUI aux tours suivants	NON
1 <sup>re</sup> générale	NON	OUI
1 <sup>re</sup> technologique		
1 <sup>re</sup> professionnelle		Uniquement en 1 <sup>re</sup> professionnelle
Terminale CAP		
Terminale générale et technologique	NON	NON
Terminale professionnelle		
Candidat dans le cadre du droit au retour en formation	NON pour le tour principal OUI aux tours suivants	OUI
Elèves de la MLDS		

<sup>1</sup>Au tour principal, seuls les élèves de 3<sup>e</sup> peuvent candidater sur les formations du palier 3<sup>e</sup> de la voie professionnelle publique, à l'exception des redoublements et vœux en apprentissage. Les vœux de 2<sup>de</sup> GT ne sont pas concernés par ce blocage des non-montants (mais ils ne sont pas prioritaires).



**[IMPORTANT]** : Les situations de maintien ou de redoublement sont des situations exceptionnelles qui ne doivent concerner qu'un nombre limité d'élèves.

### 2.2. Publics et situations particulières

Jeunes scolarisés, en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant ou Jeunes scolarisés au sein d'un établissement médico-social ou sanitaire (se reporter aux pages 37 à 43 du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon »).

EANA - Élèves Allophones Nouvellement Arrivés en France (se reporter aux pages 44 à 45, du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon »).

Élèves scolarisés dans une autre académie, par le CNED (enseignement à distance) en réglementé ou dans un lycée français à l'étranger membre de l'AEFE : se reporter aux pages 47 et 48, du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon » ainsi qu'à la page 50 pour une entrée dans une formation de l'enseignement agricole.

Elèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat, au CNED en inscription libre, ou instruits dans la famille : se reporter aux pages 48 et 49, du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon »).

Elèves souhaitant intégrer une formation avec une pratique sportive, se reporter pages 49 à 51, du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon ».

Elèves souhaitant postuler en 2<sup>de</sup> GT hors secteur avec un enseignement optionnel ouvrant droit à une bonification : se reporter aux pages 11 et 12, du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon »

Élèves en situation de rupture scolaire, accompagnés ou non dans le cadre du DARFI se reporter aux pages 45 à 46 du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon ».

Élèves de l'académie de Lyon souhaitant postuler dans une autre académie : se reporter au chapitre 5.7. du présent guide.

Élèves candidats à un internat de la réussite : Il peut être attribué une bonification pour l'affectation en internat. L'attribution du bonus se fait suite à une commission départementale d'étude de dossiers. Se reporter à l'annexe 20 : « Notice technique recrutement en Internat ».

Élèves candidats après un an de non-scolarisation, le jeune est considéré comme relevant du DARFI (se reporter aux pages 43 à 44, du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon »).

Élèves de 2<sup>des</sup> et 1<sup>res</sup> professionnelles candidats à une 1<sup>re</sup> technologique STI2D, STMG, STL, ST2S ou STAV : la candidature est gérée hors Affelnet Lycée et doit être adressée à l'établissement souhaité avec copie à la DSDEN du département d'accueil. Se reporter aux pages 26 et 27 du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon », pour les formations de l'éducation nationale, et page 52 pour les formations agricoles).

### 3. LES FORMATIONS ET ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

EPLE Formations	Etablissements Education nationale		Etablissements agricoles*	
	Publics	Privés	Publics	Privés
2de GT	PAM (Pré-Affectation Multicritères)	Commission hors PAM	PAM	Commission hors PAM
2de Pro				
1 <sup>re</sup> année de CAP				
1 <sup>re</sup> technologique (ST2S, STI2D, STL, STMG, STAV)	Non concernés	Non concernés	Non concernés	Non concernés
1 <sup>re</sup> technologique STD2A				
1 <sup>re</sup> S2TMD, STHR				
1 <sup>re</sup> générale				
1 <sup>re</sup> professionnelle				

\* Pour les établissements de l'enseignement agricole (se reporter page 52 du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon »).

### 4. LE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Il y a cinq types d'offres de formations qui donnent lieu à des modalités de traitement différentes dans AFFELNET Lycée :

- **PAM « générique - non contingentée »** avec le calcul d'un barème composé des évaluations et de bonus. Cela concerne les vœux de 2<sup>des</sup> GT avec affectation sur la base du secteur.
- **« PAM contingentée »**, c'est-à-dire à capacité d'accueil limitée avec un départage au barème composé des évaluations et de bonus. Cela concerne les formations de la voie professionnelle, les 1<sup>res</sup> technologiques et les 2<sup>des</sup> GT option Culture Création Design des établissements publics.
- **« PAM sans notes »**, avec le calcul d'un barème composé uniquement de bonus. Ce traitement concerne les 1<sup>res</sup> générales.
- **« Commission hors PAM »**, traité en commission au sein de l'établissement d'accueil. Il n'y a pas de barème mais un classement des candidats selon des critères spécifiques à chaque formation. Cela concerne les

formations des établissements privés et des formations à recrutement particulier (Se reporter au « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon »).

- « **En apprentissage** » ne donne pas lieu à une décision d'affectation mais à une décision du CFA porteur de la formation.
- « **Recensement** », il s'agit d'un vœu indicatif sur la situation de l'élève qui ne donne lieu à aucune décision d'affectation.

Les modalités de calcul des barèmes sont détaillées dans l'annexe 31 : « Eléments du barème ».

En fonction du barème ou bien des résultats des commissions de classement et des capacités d'accueil dans les formations, le traitement AFFELNET effectue un reclassement final de l'ensemble des vœux qui permet de proposer à l'élève une seule affectation sur son vœu de meilleur rang.

Les vœux « en apprentissage » sont traités à part et ne sont pas pris en compte dans le reclassement final.

## 5. LA SAISIE DANS AFFELNET LYCÉE

Les établissements d'origine sont responsables de la saisie des vœux de leurs élèves dans l'application, conformément aux calendriers national et des académies :

- Ils effectuent la saisie des vœux sauf pour les familles des élèves de 3<sup>e</sup> qui ont recours au Service en Ligne Affectation.
- Ils assurent l'intégration du LSU au niveau 3<sup>e</sup> ou saisissent les évaluations quand la récupération du LSU n'est pas possible, notamment pour les vœux hors académie et les vœux post-2<sup>de</sup>.
- Ils vérifient la cohérence des vœux saisis avec décisions d'orientation et s'assurent de la remontée des décisions d'orientation depuis le module orientation notamment pour les élèves originaires de 3<sup>e</sup>.
- Ils saisissent dans AFFELMAP les vœux hors académie ou complètent les dossiers des élèves de 3<sup>e</sup> saisis par les familles dans le SLA.

### 5.1. Calendrier pour la saisie

**Du lundi 6 mai à 14h au lundi 27 mai 2024 (23h59)** : les familles des élèves originaires de 3<sup>e</sup> ont accès au Service en Ligne Affectation et peuvent saisir directement les demandes d'affectation qu'elles souhaitent formuler dans leur académie d'origine et hors académie.

**Du lundi 6 mai au vendredi 7 juin à 12h** : Les établissements d'origine ont accès à la saisie des vœux dans Affelnet Lycée de l'académie de Lyon.

**Du vendredi 14 juin à 9h au mardi 18 juin à 12h, suite aux commissions d'appel et aux opérations de sécurisation** : la saisie des vœux est de nouveau ouverte aux établissements. Durant cette période il est possible d'ajouter des vœux. Sauf en cas d'appel, il est fortement déconseillé de modifier ou supprimer les vœux saisis avant le 7 juin pour les élèves ayant candidaté en première année de la voie professionnelle, ou en première technologique.

Les vœux pour les formations à recrutement particulier (se reporter au « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon ») et les 1<sup>res</sup> pro passerelles doivent impérativement être saisis dans Affelnet lycée **avant le 7 juin 2024 à 12h**. Dans le cas contraire, les vœux pour des formations à recrutement particulier ajoutés ou modifiés lors de la réouverture d'Affelnet Lycée sont susceptibles de ne pas être traités.

### 5.2. Le service en Ligne Affectation (application nationale)

Les représentants légaux des élèves de 3<sup>e</sup> ont accès au Service en Ligne Affectation (SLA), pour la saisie de leurs demandes d'affectation via [leur compte Educonnect](#).

L'utilisation par les familles du SLA pour la saisie des demandes est encouragée mais n'est pas obligatoire.

Lors de la saisie via le SLA, un filtre coché par défaut, permet d'accéder directement aux lycées du secteur. Ce filtre s'applique si l'élève réside dans l'académie où se situe son secteur. Pour rappel, la sectorisation concerne les vœux d'entrée en lycée général et technologique.

Un calendrier national définit les dates des différentes étapes :

- **Le vendredi 5 avril 2024 à 14h** : ouverture de la consultation de l'offre de formation aux familles.
- **Du lundi 6 mai à 14h au lundi 27 mai 2024 à 23h59** : phase de saisie des demandes par les familles.
- **Le mercredi 26 juin 2024, à 14h30** : ouverture de la consultation des résultats via le service en ligne affectation

**Le SLA ne concerne que le tour principal d'affectation.**

La synchronisation du service en ligne affectation avec Affelnet se fait toutes les nuits, ce qui permet aux collègues d'avoir une visibilité sur les demandes d'affectation saisies par les familles dans le menu d'Affelnet « Suivi des saisies SLA ».

**ATTENTION** : à la fermeture du SLA, le 27 mai, les demandes saisies par les familles sont intégrées dans AFFELNET et sont transformées en vœux. **Si des vœux ont été préalablement saisis dans Affelnet par l'établissement, ils seront écrasés** lors de l'intégration des demandes d'affectation saisies dans le SLA.

## 5.3. La saisie des vœux dans l'établissement d'origine

### 5.3.1. Qu'est-ce qu'un « vœu » ? Nombre de vœux

Le terme de « vœu » fait référence à trois types de vœux : les **vœux d'affectation**, les **vœux en apprentissage** et les **vœux de recensement**.

Un **vœu d'affectation** concerne uniquement les formations sous statut scolaire. Il est constitué de la voie demandée, de l'intitulé de la formation et de l'établissement.

**1 vœu = 1 voie + l'intitulé de la formation + 1 établissement**

**Exemple : 2<sup>de</sup> pro Métiers de l'alimentation au lycée X**

Un **vœu d'apprentissage** est structuré comme un vœu d'affectation, mais porte sur une offre de formation sous statut « apprenti ». La réponse ne sera pas une décision d'affectation, mais une décision d'apprentissage. Elle est conditionnée à la signature d'un contrat et à l'ouverture de la formation par le CFA.

Un **vœu de recensement** est un vœu enregistré dans Affelnet pour information (par exemple, « Hors académie voie pro »). Il ne donne pas lieu à une affectation. **Il concerne principalement les élèves du palier 3<sup>e</sup> qui doivent avoir au moins un vœu saisi dans Affelnet.** L'annexe 32 présente la liste des vœux de recensement.

**Le candidat peut formuler de 1 à 10 vœux dans l'académie**, classés par ordre de préférence. À ces dix vœux, il est possible d'ajouter de 1 à 5 vœux en dehors de l'académie de Lyon. Pour les vœux hors académie se reporter au chapitre 5.7 du présent guide.

**ATTENTION** : Pour les élèves qui formulent des vœux en 1<sup>re</sup> année de la voie professionnelle, il est recommandé de limiter à 8 le nombre de vœux renseignés avant le 7 juin afin de pouvoir en ajouter 2 si l'élève n'est pas pré-affecté après la phase de sécurisation. Se reporter au chapitre 7 du présent guide.

### 5.3.2. Quels vœux sont saisis ?

Les **établissements publics**, effectuent la saisie des vœux pour les familles des élèves de 3<sup>e</sup> qui n'ont pas recours au Service en Ligne Affectation. Ils veillent à ce que tous leurs élèves de 3<sup>e</sup> formulent au moins un vœu. Tous les vœux vers un établissement privé sous contrat ou en apprentissage doivent être saisis.

Les **établissements privés sous contrat** veillent à ce que des vœux soient saisis pour les élèves :

- Qui formulent des vœux dans un établissement public ;
- Qui formulent des vœux à la fois dans un établissement public et un établissement privé sous contrat ;
- Qui formulent des vœux en apprentissage.

Ils n'ont pas à saisir les vœux des élèves qui formulent uniquement des demandes dans l'enseignement privé.

Les **CIO** saisissent les vœux des élèves non scolarisés :

- Qui formulent des vœux dans un établissement public ;
- Qui formulent des vœux à la fois dans un établissement public et un établissement privé sous contrat ;
- Qui formulent des vœux en apprentissage.

Palier 3 <sup>e</sup> uniquement	Élèves faisant des vœux dans le privé seulement	Élèves faisant des vœux dans le public ET dans le privé	Élèves faisant des vœux dans le public seulement	Élèves faisant des vœux en apprentissage
Élèves originaires du public	Saisie dans Affelnet <u>et</u> démarche directe auprès des établissements	Saisie dans Affelnet <u>et</u> démarche directe auprès des établissements privés	Saisie dans Affelnet <b>Pas de démarche auprès des établissements, sauf recrutement particulier ou vœux de l'enseignement agricole</b>	Saisie dans Affelnet <u>et</u> recherche de maître d'apprentissage <u>et</u> contact avec un Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
Élèves originaires du privé sous contrat	Pas de saisie dans Affelnet. Démarche directe auprès des établissements			

L'établissement saisira les vœux d'affectation des représentants légaux dans les cas suivants :

- **Représentants légaux d'élèves de 3<sup>e</sup> éloignées du numérique, n'ayant pas de compte Educonnect ou ne souhaitant pas utiliser le service en ligne affectation** : ils complètent et signent la fiche préparatoire à la saisie avant de la remettre à l'établissement.
- **Élèves qui ne sont pas originaires de 3<sup>e</sup>** :  
Les représentants légaux choisissent :
  - D'utiliser la fiche préparatoire à la saisie Affelnet (annexe 4).
  - Ou de saisir leurs vœux sur le site du Ministère : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/>, puis éditent la liste des vœux saisis. Cette liste est transmise au chef d'établissement pour la saisie. Elle remplacera la fiche préparatoire à la saisie (annexe 4)
- **Vœux non identifiés dans le service en ligne affectation** :  
La grande majorité des vœux scolaires et en apprentissage sont présents dans le SLA ainsi que dans Affelnet Lycée. Si une formation n'est pas trouvée, elle pourra faire l'objet d'un vœu de recensement dans Affelnet lycée (annexe 32).

**RAPPEL** : Toutes les données d'identification concernant les élèves scolarisés dans un établissement relevant du réseau académique ARENA issus de 3<sup>e</sup>, 2<sup>de</sup> générale et technologique, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP, sont basculées dans Affelnet Lycée à partir des données présentes dans les bases élèves de SIECLE au moment de l'ouverture d'Affelnet Lycée. Elles doivent être vérifiées et éventuellement actualisées ou complétées avant le **29 mars 2024**.

Pour tous les autres élèves, l'établissement d'origine ou le CIO saisit l'intégralité des données à renseigner. Un tutoriel réalisé par le Pôle Procédures d'Orientation et d'Affectation de la DRAIO de Lyon est disponible pour accompagner les établissements dans cette saisie : <https://tube.ac-lyon.fr/>

### 5.3.3. Modalités d'accès à la saisie dans Affelnet Lycée selon le type d'établissement

Type d'établissement d'origine	Accès au service en ligne affectation pour la saisie des vœux par les familles des 3 <sup>e</sup>	Modalité de connexion Affelnet pour les établissements
Etablissements MEN publics	Oui	Portail ARENA via l'intranet Idéal
Etablissements MEN privés sous contrat	Oui	
CIO (pour les élèves non scolarisés, DARFI)	Non	
Etablissements agricoles publics	Oui	Portail ARENA via l'intranet idéal Ou connexion avec une clé OTP, dans ce cas, le chef d'établissement ne peut pas déléguer de droits d'accès
Etablissements agricoles privés sous contrat du ministère de l'Agriculture, ainsi que MFR et CFA du secteur agricole	Non	
CFA	Oui	
Etablissements publics et privés sous contrat hors académie	Oui	Application Affelmap <a href="https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/">https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/</a>
CNED réglementé	Non	
Etablissements de l'étranger du réseau AEFE	Non	
Etablissements privés hors contrat	Non	Pas de saisie en ligne Dossier à envoyer à la DSDEN du vœu 1 (Cf. pages 48 et 49 du « Guide de l'affectation 2024 - Académie de Lyon »)
CNED non réglementé	Non	
Etablissements de l'étranger hors réseau AEFE	Non	

### 5.3.4. La fiche préparatoire à la saisie

La fiche préparatoire à la saisie des vœux (annexe 1) est utilisée dans le cadre de l'accompagnement des représentants légaux pour l'expression des vœux d'affectation. Cette fiche, complétée et signée par les représentants légaux, permet aux établissements d'origine de recueillir les vœux d'affectation, les éventuels motifs dérogatoires à la carte scolaire pour l'affectation en 2<sup>de</sup> GT (se reporter page 12, du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon ») et de procéder à la saisie dans Affelnet Lycée.

Cette fiche pré-remplie par la DSI est envoyée début avril aux établissements publics et privés pour les élèves de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>de</sup>. Le chef d'établissement accède aux fiches nominatives dans « l'espace établissement » du portail intranet Idéal.

La fiche vierge préparatoire à la saisie Affelnet est également téléchargeable au format Word sur le site de l'académie de Lyon :

<https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099>



**ATTENTION :** Lors de la saisie des vœux, le classement des vœux par ordre de préférence, tel que formulé dans la fiche préparatoire à l'affectation, **doit impérativement être respecté par l'établissement.**

A l'issue de la saisie dans l'application Affelnet Lycée, le bordereau de saisie « fiche élève » sera imprimé en deux exemplaires minimum. Il est adressé, par l'établissement d'origine, aux représentants légaux, qui le signent. Il fera foi en cas de litige.

Un exemplaire est conservé par les représentants légaux, l'autre est conservé dans l'établissement.

A noter : pour les élèves de 3<sup>e</sup>, il est préférable de ne pas faire apparaître les évaluations sur ces fiches (décocher la case « imprimer les notes/évaluations » lors de l'impression).

### 5.3.5. Saisie d'avis dérogatoire et d'avis Chef d'établissement d'origine

**Les avis dérogatoires** sont des avis saisis par le chef d'établissement de collège lors de la saisie d'un vœu générique de 2<sup>de</sup> générale et technologique dans Affelnet-Lycée. Ils traduisent une condition d'assouplissement de la carte scolaire et déclenchent un bonus sur le barème qui favorise l'affectation (voir page 12 du « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon » et l'annexe 31 « Eléments du barème »).

Les critères d'assouplissement éligibles, à l'appréciation du chef d'établissement, sont :

- « Élève souffrant d'un handicap »
- « Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé »
- « Élève boursier sur critère sociaux »
- « Élève dont le frère ou la sœur est déjà scolarisé€ dans l'établissement demandé »
- « Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé »

Sur un vœu de 2<sup>de</sup> Générale et Technologique générique



**Attention.** L'avis dérogatoire « Élève devant suivre un parcours scolaire particulier » n'est utilisé que par l'administration dans le cadre des changements d'établissement en 1<sup>re</sup> générale publique au motif de la candidature sur un enseignement de spécialité rare.

Pour saisir un avis dérogatoire, lors de la saisie du vœu, le chef d'établissement coche « oui » pour « vœu de dérogation » et, après une première validation du vœu, indique « oui » pour le motif dérogatoire souhaité, puis il valide le vœu une seconde fois.

Si le vœu a déjà été saisi, en cliquant sur le code de l'offre de formation, le chef d'établissement peut préciser « oui » à l'item « Vœu de dérogation » et après une première validation, choisir le motif dérogatoire dans la liste proposée (en cochant « oui), puis valider le vœu une seconde fois.

**L'avis du chef d'établissement d'origine** est utilisé en lycée professionnel pour permettre au chef d'établissement d'origine de bonifier le barème d'un vœu.

Le chef d'établissement ne peut utiliser l'avis chef d'établissement d'origine que pour favoriser l'affectation d'un élève de 2<sup>de</sup> pro famille de métiers dans une 1<sup>re</sup> Professionnelle publique dépendant de sa famille de métier (voir le « Guide de l'affectation 2024 \_ Académie de Lyon » page 27).

Ce bonus attribué sur une seule spécialité de 1<sup>re</sup> professionnelle permet de départager les élèves montants de 2<sup>de</sup> pro au sein de leur établissement autrement que par les notes. Notamment pour valoriser la cohérence du projet d'orientation selon le profil de l'élève.

Pour saisir un avis du chef d'établissement d'origine, lors de la saisie du vœu, le chef d'établissement valide une première fois le vœu, puis la mention « avis » apparaît. Le chef d'établissement choisit alors la mention « favorable » dans l'item « Avis du chef d'établissement d'origine ». Puis il valide une seconde fois.

Si le vœu a déjà été saisi, en cliquant sur le code de l'offre de formation, le chef d'établissement peut revalider à nouveau et avoir accès à la saisie de l'avis du chef d'établissement d'origine.

## 5.4. La saisie des évaluations

Pour les élèves de 3<sup>e</sup> scolarisés dans un établissement du réseau ARENA de l'académie de Lyon, l'intégration des compétences et des notes est automatisée. Une bascule des évaluations des élèves (compétences et notes) de 3<sup>e</sup> est réalisée du LSU vers l'Affelnet Lycée de l'académie par les établissements.

Pour les vœux hors académie de Lyon, les établissements d'origine reporteront manuellement les évaluations dans l'Affelnet concerné via Affelmap (voir chapitre 5.4.2).

Pour les élèves de 2<sup>de</sup>, de 1<sup>re</sup> année de CAP, les EANA, les DARFI et les élèves de MLDS, les évaluations seront saisies manuellement sur la base des résultats de l'année en cours (à l'exception des DARFI, se reporter chapitre 5.9.3. du présent Guide).

### 5.4.1. L'intégration du LSU au palier 3<sup>e</sup>

L'intégration du Livret Scolaire Unique dans Affelnet Lycée est à réaliser dans les établissements avant **le mardi 4 juin 2024 à 12h**.

La procédure se déroule en deux temps :

- Une étape de préparation des évaluations, qui permet à l'application de comprendre le mode d'évaluation utilisé dans l'établissement. Menu Affelnet : Gestion des évaluations > Préparation des évaluations.
- Une étape d'intégration des évaluations, **qui ne peut être réalisée qu'une fois**, ce qui nécessite de vérifier le bon enregistrement de l'ensemble des bilans périodiques dans le LSU avant de la réaliser. Menu Affelnet : Gestion des évaluations > Intégration des évaluations. Au terme de l'intégration, il est préconisé de vérifier sur quelques élèves la bascule des évaluations en vérifiant dans leurs fiches Affelnet si les chiffres reportés sont corrects.

Avant de faire l'intégration des élèves dans Affelnet lycée, il est recommandé de faire dans le LSU la synchronisation avec la base élève (BEE) via le menu "Menu Paramétrage -> Synchronisation base élèves". Cette synchronisation permet d'éviter d'avoir des élèves non intégrés dans AFFELNET LYCEE.

**ATTENTION** : l'intégration du LSU écrase toute saisie manuelle d'évaluations préalable.

Pour accompagner les établissements dans cette étape, un tutoriel a été réalisé par le Pôle Procédures d'Orientation et d'Affectation de la DRAIO de Lyon : <https://tube.ac-lyon.fr/>

### 5.4.2. La saisie manuelle des évaluations au palier 3<sup>e</sup>

Au palier 3<sup>e</sup> toutes les compétences et disciplines évaluées au cours de l'année doivent être saisies.

Les éléments suivants sont **obligatoires** pour permettre à l'application de traiter les vœux.

Évaluations obligatoires du niveau de maîtrise pour les compétences suivantes :	Moyennes annuelles obligatoires dans les disciplines suivantes :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Méthodes et outils pour apprendre</li><li>- Formation de la personne et du citoyen</li><li>- Représentations du monde et l'activité humaine</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Français</li><li>- Mathématiques</li><li>- Langue vivante 1</li></ul>

**Important** : en l'absence d'évaluations, le chef d'établissement devra indiquer dans l'onglet « évaluations » : « satisfaisant » sur les 3 composantes du socle obligatoires et la note de « 8 » pour les 3 disciplines obligatoires

Pour chacune des compétences le barème est gradué de la façon suivante :

Maîtrise insuffisante et objectifs non atteints <b>10 pts</b>	Maîtrise fragile et objectifs partiellement atteints <b>25 pts</b>	Maîtrise satisfaisante et objectifs atteints <b>40 pts</b>	Très bonne maîtrise et objectifs dépassés <b>50 pts</b>
---	--	--	---

1- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral	
2- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale ou une LV2	
3- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques	
4- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps	
5- Les méthodes et outils pour apprendre	
6- La formation de la personne et du citoyen	
7- Les systèmes naturels et les systèmes techniques	
8- Les représentations du monde et l'activité humaine	

Les notes ou niveaux sont regroupés en 7 champs disciplinaires :

7 champs disciplinaires	Classe d'origine				
	3 <sup>e</sup> générale	3 <sup>e</sup> prépa-métiers	3 <sup>e</sup> SEGPA	3 <sup>e</sup> de l'ens. agricole	Autres candidats
Français	Français	Français	Français	Français	Français
Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques
Hist.-Géo./ EMC	Hist.-Géo./ EMC	Hist.-Géo./ EMC	Hist.-Géo./ EMC	Hist.-Géo./ EMC	Hist.-Géo.
Langues vivantes	LV1	Langues vivantes	Langue vivante	Langue vivante	LV1
	LV2				(LV2)
EPS	EPS	EPS	EPS	EPS	EPS
Arts	Arts plastiques Educ. musicale	Enseignements artistiques	Enseignements artistiques	Éducation socioculturelle	Arts
Sciences, technologie et DP	SVT	Sciences et technologie	SVT, physique-chimie, techno	Biotechnologie	SVT
	Technologie			Technologie	Physique Chimie
	Physique Chimie	Découverte professionnelle	Enseignement technologique et professionnel	Physique Chimie	Techno

Les établissements doivent saisir les **moyennes de points** par discipline, et non les évaluations brutes annuelles.

Ainsi, l'établissement doit, dans un premier temps, transformer les évaluations trimestrielles ou semestrielles en points, selon la règle de correspondance présentée ci-dessous, puis en faire la moyenne, par discipline.

- |   |                    |   |                                  |   |           |
|---|--------------------|---|----------------------------------|---|-----------|
| - | Notes de 0 à 4.9   | → | Objectifs non atteints           | → | 3 points  |
| - | Notes de 5 à 9.9   | → | Objectifs partiellement atteints | → | 8 points  |
| - | Notes de 10 à 14.9 | → | Objectifs atteints               | → | 13 points |
| - | Notes de 15 à 20   | → | Objectifs dépassés               | → | 16 points |

**!** [Important] : Un **outil de conversion** des moyennes périodiques en moyenne annuelle de points est en ligne sur le site académique : <https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099>

### 5.4.3. La saisie manuelle des notes pour les élèves post-2<sup>de</sup>

Pour l'entrée en première technologique ou professionnelle, les moyennes annuelles des évaluations par discipline doivent être saisies. Les évaluations de trois disciplines (français, mathématiques et LV1) **sont obligatoires sinon bloquantes**. Les évaluations absentes sont remplacées par la moyenne des autres évaluations.

A noter : Dans tous les cas les notes saisies sont celles de l'année en cours et dès lors que les disciplines ont été évaluées au cours de l'année, elles doivent être saisies.

**Pour les premières professionnelles passerelles, toutes les évaluations doivent être saisies** dans un souci d'équité entre les candidats.

Si un élève, non originaire de 3<sup>e</sup>, candidate aux tours suivants pour entrer en première année de la voie professionnelle (2<sup>de</sup> professionnelle et 1<sup>re</sup> année de CAP), il est nécessaire pour chaque discipline de transformer les notes (ou évaluations) en points pour chaque période puis d'effectuer la moyenne des périodes sur l'année avant la saisie dans Affelnet Lycée. Un **outil de conversion** des moyennes périodiques en moyenne annuelle de points est en ligne sur le site académique : <https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099>.

Les compétences seront positionnées automatiquement par l'application au niveau de « maîtrise satisfaisante » pour chacune des composantes.

**!** Si un élève candidate uniquement pour entrer en 1<sup>re</sup> générale la saisie des notes n'est pas nécessaire.

## 5.5. Prise en compte des décisions d'orientation dans Affelnet Lycée

### 5.5.1. Élèves de 3<sup>e</sup> (y compris 3<sup>e</sup> Prépa-métiers)

La saisie de la décision d'orientation est obligatoire dans Affelnet Lycée pour les élèves de 3<sup>e</sup>.

⇒ La décision peut être saisie manuellement directement dans Affelnet Lycée, dans l'onglet identification de la fiche Elève dans le cadre « Décision d'orientation du chef d'établissement ».

⇒ La décision d'orientation peut être importée automatiquement depuis Siècle Orientation si elle y est renseignée avant le 7 juin 2024. Le transfert automatique des décisions d'orientation depuis Siècle Orientation vers Affelnet Lycée se fait en principe en temps réel.

**NOTE :** Pour que les décisions soient transmises à Affelnet Lycée, il faut que la décision définitive du 3<sup>e</sup> trimestre soit saisie dans Siècle Orientation, mais il faut également que la famille ait accusé réception de cette décision dans le service en ligne Orientation, ou bien que l'établissement ait saisi (dans Siècle Orientation) les réponses des familles.

Si cette dernière condition n'est pas remplie, les décisions ne basculeront pas dans Affelnet Lycée.

**ATTENTION :** Les vœux saisis doivent être en cohérence avec la décision d'orientation.

En cas de non cohérence, ce n'est pas bloquant mais la fiche Affelnet Lycée apparaîtra en erreur et la validation du chef d'établissement sera impossible. En cas d'incohérence ou d'absence de décision les vœux ne seront pas traités.

Avant la fermeture d'Affelnet le 7 juin à 12h, il est impératif que le chef d'établissement vérifie si les décisions d'orientation sont complétées et conformes aux vœux, à l'aide du menu « Liste des élèves en non-conformité et décisions d'orientation ».

En cas d'appel des familles se reporter au chapitre 5.8.

### 5.5.2. Élèves non-inscrits en 3<sup>e</sup>

Pour tous les élèves qui ne sont pas en classe de 3<sup>e</sup>, le menu déroulant correspondant au champ « Décision d'orientation » est actif et propose les décisions possibles à l'issue de la 2<sup>de</sup> GT, même si l'élève concerné n'est pas en 2<sup>de</sup> GT. Soit : 1<sup>re</sup> G et toutes les 1<sup>res</sup> technologiques.

Pour les élèves montants dans la voie professionnelle ou en cas de réorientation, il n'est pas obligatoire de saisir une décision d'orientation.



**[IMPORTANT]** Il est de la responsabilité du chef d'établissement d'origine de veiller à la conformité entre les vœux et les décisions d'orientation.

## 5.6. La zone géographique de résidence de l'élève

La zone géographique de résidence déclenche la bonification du barème de l'élève sur un vœu de 2<sup>de</sup> générale et technologique ou de 1<sup>re</sup> générale dans un établissement public de l'éducation nationale si l'établissement demandé correspond au secteur d'affectation de l'élève (Cf. le « Guide des procédures d'affectation 2024 », p 11).

Dans Affelnet Lycée, pour le palier 3<sup>e</sup>, le secteur est complété automatiquement en se basant sur l'adresse de l'élève et de ses responsables légaux, si le domicile et le(s) lycée(s) de secteur sont dans l'académie de Lyon.

Si le domicile et le(s) lycée(s) de secteur ne sont pas dans la même académie, l'établissement d'origine devra vérifier qu'un code zone géographique a bien été attribué dans Affelnet Lycée. Si ce n'est pas le cas, le code zone géographique sera saisi manuellement.

La carte des secteurs d'affectation et des codes zone géographique est publiée par arrêté du recteur et consultable sur le site académique : <https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>.

Pour le palier 2<sup>de</sup>, si un vœu de 1<sup>re</sup> générale publique est formulé, le secteur devra être vérifié et complété manuellement, en se basant sur l'adresse de l'élève et de ses représentants légaux, si le domicile et le(s) lycée(s) de secteur sont dans l'académie de Lyon. Toutefois comme la montée en 1<sup>re</sup> générale des élèves déjà scolarisés dans leur établissement de secteur est assurée, pour ces derniers le code zone géographique "00000000" peut être utilisé.

**En cas d'emménagement dans l'académie de Lyon**, Le code zone géographique est renseigné par les DSDEN, en conformité avec l'adresse de résidence des responsables légaux de l'élève et sur la base des informations qui leurs sont transmises (voir le « Guide de l'affectation 2024\_ Académie de Lyon » pages 45 et 46). L'établissement d'origine renseigne par défaut, le code zone géographique pour les élèves non-résidents de l'académie 00000000.

**IMPORTANT :** Pour les situations d'élèves résidant dans l'académie de LYON mais scolarisés en 2023-2024 dans un établissement hors académie, l'établissement d'origine doit adresser la liste des élèves concernés à la DSDEN du département souhaité **avant le 28 mai** si l'élève demande à rejoindre l'académie de sa zone de résidence.

### 5.6.1. Les multi-sectorisations à l'entrée en 2<sup>de</sup> GT

En raison, des évolutions démographiques et de contraintes bâtementaires, des zones de multi-sectorisation sont mises en place.

En cas de multi-sectorisation, il est indispensable que l'ensemble des lycées de secteur apparaissent dans les vœux saisis pour garantir l'affectation en 2<sup>de</sup> GT. Si l'ensemble des vœux de lycée de secteur ne sont pas saisis, l'administration se réserve le droit d'ajouter des vœux sur les lycées de secteur manquants et cela, dans un ordre de préférence qui n'aurait peut-être pas été celui des familles.

Les chefs d'établissement veilleront à ce que les familles soient informées du risque encouru quand l'ensemble des vœux de 2<sup>de</sup> GT publique du secteur ne sont pas saisis :

- Risque de voir les autres vœux du secteur ajoutés par l'administration, sans qu'ils puissent choisir l'ordre de préférence
- Risque de ne pas être affecté dans leur secteur.

Le cas échéant, le chef d'établissement proposera aux familles d'ajouter les vœux dans Affelnet Lycée. En cas d'opposition de celle-ci, il apposera la mention « refus de saisir l'ensemble des vœux du secteur » sur le bordereau des vœux saisis, dont il enverra une copie au service départementaux dont il dépend.

## 5.7. La saisie simplifiée des vœux dans une autre académie via Affelmap

⇒ Si les représentants légaux n'utilisent pas le service en ligne affectation, les vœux hors académie doivent être saisis par l'établissement d'origine dans l'application Affelnet Lycée de l'académie demandée en « saisie simplifiée », soit :

- en se connectant sur <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/accueilCarte>,
- En cliquant sur « calendrier des académies » lors de la saisie des vœux dans l'académie d'origine.

La première connexion permet de s'inscrire (cliquer sur « s'inscrire ») et de recevoir un mot de passe.

Le mot de passe est envoyé à l'adresse mail de l'établissement renseigné à l'inscription (l'adresse mail est à saisir 2 fois sans procéder par « copier-coller. Il est fortement conseiller d'utiliser une adresse institutionnelle).

**ATTENTION :** Le mot de passe est à conserver pour la consultation des résultats.

L'inscription pour saisir des vœux dans une autre académie est à renouveler pour chaque académie demandée. Les calendriers sont propres à chacune d'entre elles ainsi que les procédures et sont à consulter sur l'Affelmap : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/accueilCarte>.

Lors de la saisie simplifiée, pour les demandes hors académies et pour les zones limitrophes, les établissements d'origine devront saisir manuellement tous les renseignements concernant les élèves, les décisions d'orientation ainsi que les évaluations, en plus des vœux.

⇒ Lorsque les représentants légaux saisissent des vœux hors académie sur le service en ligne affectation, un compte est automatiquement créé pour la saisie simplifiée sur Affelmap (identifiants et mots de passe) pour l'établissement d'origine.

Les accès sont transmis à l'établissement d'origine après la fermeture du service en ligne affectation par mail. À la réception du mot de passe, le chef d'établissement se connecte en « saisie simplifiée » sur : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/accueilCarte>, ou en cliquant sur « calendrier des académies » lors de la saisie des vœux dans l'académie d'origine. Il vérifie et complète le dossier (saisie des notes ou évaluations manquantes, code de la zone géographique, décision d'orientation...). Un vœu de recensement « hors académie » est automatiquement créé dans l'Affelnet Lycée de l'académie d'origine.

**IMPORTANT :** Tous les vœux d'affectation dans une autre académie qui peuvent être justifiés par une adresse de résidence sur le département demandé (emménagement ou résidence principale d'un responsable légal) doivent donner lieu à un signalement à la DSDEN du département souhaité. Pour un emménagement, les justificatifs doivent être envoyés conformément aux procédures en vigueur dans l'académie visée.

## 5.8. La saisie dans Affelnet Lycée en cas d'appel

### 5.8.1. Élèves inscrits en 3<sup>e</sup>

**NOUVEAU :** Dans le cas où l'élève et la famille font appel (pour un passage en 2<sup>de</sup> GT ou en 2<sup>de</sup> Pro), l'établissement saisit avant le 7 juin, dans Affelnet Lycée un vœu de recensement spécifique : « Appel en cours – 2<sup>de</sup> GT ».

Ces vœux de recensement « Appel en cours » ne peuvent pas être saisis par les familles dans le Service en Ligne Affectation. Ils le sont par les établissements dans Affelnet Lycée et obligatoirement placés en vœu 1.

Il est possible (et fortement encouragé en raison des opérations de sécurisation programmées avant l'appel) de saisir à la suite de ce vœu « Appel en cours » d'autres vœux en cas d'appel rejeté.

Exemple, la fiche Affelnet Lycée d'un élève peut comporter en 1<sup>re</sup> position le vœu « 2<sup>de</sup> GT demandée – Appel en cours » et ensuite des vœux de 2<sup>de</sup> pro au cas où l'appel serait rejeté. Ainsi ces vœux de 2<sup>de</sup> pro seront traités lors de l'opération de sécurisation.

Lors de la réouverture d'Affelnet, **du vendredi 14 juin à 9h au mardi 18 juin à 12h**, le chef d'établissement procède aux modifications utiles :

- **Si l'appel est accepté**
  - Ajout de la décision d'orientation dans Affelnet,
  - Suppression du vœu de recensement « Appel en cours »
  - Ajout des vœux souhaités
  
- **Si l'appel est rejeté,**
  - **Ne pas modifier les vœux si l'élève est pré-affecté suite aux opérations de sécurisation**
  - Ajout de nouveaux vœux, si besoin, dans Affelnet Lycée.

### 5.8.2. Élèves post-2<sup>de</sup>

**NOUVEAU** : Dans le cas où l'élève et la famille font appel (pour un passage en 1<sup>re</sup> générale ou en 1<sup>re</sup> technologique), l'établissement saisit **avant le 7 juin**, dans Affelnet Lycée un vœu de recensement spécifique : « Appel en cours – 1<sup>re</sup> GT »

Ce vœu de recensement « Appel en cours » doit être saisi par l'établissement dans Affelnet Lycée et obligatoirement placés en vœu 1.

Il est possible (**et fortement encouragé en raison des opérations de sécurisation programmés avant l'appel**) de saisir à la suite de ce vœu « Appel en cours » d'autres vœux en cas d'appel rejeté.

Exemple, la fiche Affelnet Lycée d'un élève peut comporter en 1<sup>re</sup> position le vœu « Appel en cours – 1<sup>re</sup> GT » et ensuite des vœux de 1<sup>re</sup> technologique au cas où l'appel serait rejeté. Ainsi ces vœux de 1<sup>re</sup> technologique seront traités lors de l'opération de sécurisation.

Lors de la réouverture d'Affelnet, **du vendredi 14 juin à 9h au mardi 18 juin à 12h**, le chef d'établissement procède aux modifications utiles :

- **Si l'appel est accepté**
  - Ajout de la décision d'orientation dans Affelnet,
  - Suppression du vœu de recensement « Appel en cours »
  - Ajout des vœux souhaités
  
- **Si l'appel est rejeté,**
  - **Ne pas modifier les vœux si l'élève est pré-affecté suite aux opérations de sécurisation**
  - Ajout de nouveaux vœux, si besoin, dans Affelnet Lycée.

## 5.9. La saisie dans Affelnet Lycée des publics particuliers

### 5.9.1. La saisie pour les élèves scolarisés en EMS

Au préalable, Les familles seront invitées à compléter la fiche préparatoire à la saisie Affelnet (annexe 1).

À partir du 6 mai 2024, pour accéder à la saisie des vœux, l'établissement fait une demande de saisie simplifiée sur <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-saisiesimple/do/accueil> > « s'inscrire ». Lors de la 1<sup>re</sup> connexion, il est invité à demander l'attribution d'un identifiant (son adresse mail) et d'un mot de passe qui lui sont transmis par courriel (**indiquer une adresse mail académique**).

Certains établissements n'ayant pas d'adresse mail académique (en « ac-lyon.fr ») ne seront probablement pas autorisés à la saisie simplifiée dans Affelnet. Dans ce cas, **avant le 5 juin**, ils envoient un mail à la DRAIO à l'adresse suivante : [saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr) afin d'être contactés.



### Saisie AFFELNET Lycée :

Pour les candidats dont le dossier a été étudié par la commission médicale, les EMS renseignent Affelnet lycée avec les éléments suivants :

- **Formation en cours : indiquer 3ULIS** (la formation 3<sup>e</sup> ULIS offre des avantages en terme d'affectation pour l'élève. Ces derniers auront un bonus automatique pour leurs vœux en voie professionnelle)
- Évaluations par discipline, en cas d'absence d'évaluation, indiquer 8 points en français, mathématiques et langue vivante 1, soit 8 points par discipline (comme pour l'ensemble des candidats n'ayant pas d'éléments de notation, si besoin se reporter au chapitre 5.4.2. du présent guide)
- Composantes du socle de fin de cycle 4 : à définir par les EMS. Pour information, trois composantes du socle sont à remplir obligatoirement pour le calcul du barème : les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, et les représentations du monde et de l'activité humaine.

Pour les élèves n'ayant pas d'INE : les EMS doivent faire une demande d'INE temporaire **avant le 5 juin, à la DRAIO**, à l'adresse suivante : [saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr), en précisant les nom, prénom, sexe et date de naissance du candidat.

Pour les candidats dont le dossier n'a pas été étudié par la commission médicale : il n'y aura pas de candidature possible dans Affelnet Lycée. L'affectation sera gérée par les DSDEN après le tour principal d'affectation.

### Publication des résultats

Le mercredi 26 juin à partir de 14h,

Pour les candidats dont les vœux auront été saisis par les EMS, les établissements pourront accéder à la liste des élèves affectés, avec les mêmes identifiants que ceux utilisés pour la saisie des vœux, à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultatsetab/>

## 5.9.2. La saisie pour les EANA

Le CIO ou l'établissement d'origine réalise la saisie dans Affelnet Lycée des EANA, de 16 ans à 18 ans, non scolarisés ou bien scolarisés récemment. La commission départementale étudiera les dossiers de ces élèves afin de leur attribuer des notes et des compétences (annexe 4 à compléter).

Pour les élèves n'ayant pas d'INE, un INE temporaire est demandé à la DRAIO, à l'adresse suivante : [saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr). Lors de cette demande d'INE, le CIO ou l'établissement communique à la DRAIO le « Classeur de demande d'INE » qui recense le nom et la date de naissance du jeune, la date et le résultat du positionnement pour le candidat concerné. Cette grille est téléchargeable sur IDEAL (<https://ideal.ac-lyon.fr/nuxeo/ideal/#/browse/intranet/diffusion/espace-metiers/orientation-affectation>).

### Éléments pour la saisie

Situation des jeunes	Codification d'Affelnet lycée*	Prise en charge et saisie des candidatures
Jeunes inscrits en EPLE, MFR, CFA, UPE2A, MLDS Allophone, etc.,	Leur MEF d'origine	Établissement d'origine
EANA non scolarisés souhaitant postuler sur le palier 3 <sup>e</sup> (2 <sup>de</sup> GT, 1 <sup>re</sup> année de CAP, 2 <sup>de</sup> professionnelle)	Rubrique « Scolarité actuelle » : Formation = 3-UPE2 Classe : EANA	CIO
EANA non scolarisés souhaitant postuler sur le palier 2 <sup>de</sup> (1 <sup>re</sup> générale, 1 <sup>re</sup> technologique, 1 <sup>re</sup> professionnelle passerelle) et EANA souhaitant postuler à la fois sur le palier 3 <sup>e</sup> et 2 <sup>de</sup> .	Rubrique « Scolarité actuelle » : Formation = 2-GTL Classe : EANA	

\*Dans tous les cas, suivre les procédures du guide de l'affectation 2024 et utiliser la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET (annexe 1).



## Saisie des évaluations dans Affelnet

- Évaluation du niveau de maîtrise des composantes du socle commun

Pour les EANA positionnés par les enseignants ou coordonnateurs MLDS certifiés FLE du CASNAV ou des établissements scolaires dont le dossier n'est pas traité en commission pré-PAM : le CASNAV ou les enseignants veilleront à effectuer un positionnement sur au minimum les trois composantes du socle commun obligatoires dans Affelnet (les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, les représentations du monde et de l'activité humaine). Par défaut, le niveau enregistré peut être celui de « maîtrise satisfaisante ».

- Évaluation des objectifs disciplinaires

Pour les EANA positionnés par les enseignants ou coordonnateurs MLDS certifiés FLE du CASNAV ou des établissements scolaires dont le dossier n'est pas traité en commission pré-PAM : si le jeune postule sur le palier 3<sup>e</sup>, devront être saisies dans Affelnet des moyennes de points par discipline en fonction des évaluations pédagogiques réalisées et non les évaluations brutes à partir des bulletins fournis.

En cas de difficulté pour estimer le niveau d'un candidat, la notation des trois matières obligatoires à la saisie (français, mathématiques, LV1) peut être fixée au maximum à **8/20** (avant transformation en points).

## Communication des résultats et accompagnement des candidats non affectés

Le directeur de CIO ou l'établissement d'origine informe les candidats dont les demandes ont été saisies par son service, des résultats de l'affectation dès leur publication le mercredi 26 juin 2024 à 14h. Pour les jeunes sans solutions ils continuent d'accompagner et de suivre leurs parcours pour les tours suivants d'affectation.

### 5.9.3. La saisie pour les DARFI

Le CIO réalise la saisie des vœux des élèves qui demandent à retourner en formation initiale pour l'entrée en 2<sup>de</sup> GT et pour les formations du niveau Post-2<sup>de</sup> des établissements publics.

L'élève majeur ou sa famille complète la fiche préparatoire à la saisie Affelnet (annexe 1 « Fiche préparatoire à la saisie Affelnet lycée »).

Si l'élève n'est pas en mesure de communiquer son INE, le CIO demandera sa récupération ou la création d'un INE provisoire à la DRAIO ([saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr)), afin de pouvoir créer le dossier élève dans Affelnet Lycée. Le fichier à compléter pour faire cette demande d'INE est téléchargeable sur IDEAL à cette adresse : <https://ideal.ac-lyon.fr/nuxeo/ideal/#/browse/intranet/diffusion/espace-metiers/orientation-affectation>

### Éléments pour la saisie

Situation des jeunes	Codification d'Affelnet lycée*	Prise en charge et saisie des candidatures
Jeunes décrochés de l'année scolaire en cours, encore inscrits ou non en EPLE, MFR, CFA, UPE2A, MLDS Allophone, etc., <b>non pris en charge dans le cadre du DARFI</b>	Leur MEF d'origine	Établissement d'origine
Jeunes sortis du système scolaire et non scolarisés en 2023-2024 <b>sans diplôme</b> et <b>sans qualification professionnelle</b> (DARFI)	Rubrique « Scolarité actuelle » : Formation = VACTIV 9011 Classe = SORTI	CIO
Jeunes sortis du système scolaire et non scolarisés en 2023-2024 déjà diplômés ou qualifiés	Rubrique « Scolarité actuelle » : Formation = NON SCOL Classe = SORTI	

## Saisie des évaluations dans Affelnet

- **Évaluation du niveau de maîtrise des composantes du socle commun pour l'entrée en 2GT**

**Pour le DARFI** : qu'ils soient identifiés VACTIV ou NON SCOL, les candidats seront automatiquement positionnés avec un niveau de maîtrise satisfaisant des composantes du socle commun. **Il n'y a pas de positionnement à faire par le CIO.**

- **Évaluation des objectifs disciplinaires**

**Pour le DARFI** : les notes saisies dans Affelnet Lycée correspondront à la moyenne des notes de la dernière année de scolarisation. En cas d'absence d'éléments de notation, la notation des trois matières obligatoires à la saisie (français, mathématiques, LV1) peut être fixée à **8/20, maximum**.

### Communication des résultats et accompagnement des candidats non affectés

Le directeur de CIO informe les candidats dont les demandes ont été saisies par son service, des résultats de l'affectation dès leur publication le mercredi 26 juin 2024 à 14h. Pour les jeunes sans solutions ils continuent d'accompagner et de suivre leurs parcours pour les tours suivants d'affectation.

## 6. LA VALIDATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lorsque toutes les opérations de saisie sont terminées et **au plus tard le 7 juin 2024 à 12h**, le chef d'établissement doit indiquer à l'administration qu'il a fini de traiter la saisie de ses élèves. Pour cela, il doit passer par le sous-menu « Validation du chef d'établissement ».

Cette étape constitue également un audit qui permet au chef d'établissement de contrôler d'éventuelles anomalies. Les erreurs détectées doivent être impérativement corrigées afin de clôturer définitivement la campagne de saisie des vœux de l'établissement.

Les 2 sous menus « Liste des élèves dont la saisie est incomplète » et « liste des élèves en non-conformité vœux et décisions d'orientation » permet de procéder aux corrections attendues.

**La validation chef d'établissement peut être réalisée à plusieurs reprises.**

**Attention** : un élève qui lors de l'ultime procédure de « validation du chef d'établissement » est toujours « non validé » ou avec une saisie des vœux incomplète, se verra écarté de l'affectation.

**À noter** : Lors des tours suivants de l'affectation il n'y a pas de procédure de « validation chef d'établissement » à effectuer.

## 7. LA SAISIE DANS AFFELNET APRES LA PHASE DE SÉCURISATION

**Après le 7 juin 2024 des opérations de pré-affectation et de sécurisation sont réalisées par l'administration,** elles concernent :

- Les élèves de 3<sup>e</sup> qui ont formulé des vœux en voie professionnelle
- Les élèves de 2<sup>de</sup> GT qui ont formulé des vœux en voie technologique.

**À partir du vendredi 14 juin à 9h**, suite à ces opérations de sécurisation, les chefs d'établissements de l'académie auront accès à la liste de leurs élèves sans pré-affectation, dans le menu "Résultats de la sécurisation des vœux" (c'est un menu qui apparait dans : "Saisie des vœux en établissement" > "Liste des élèves et de leurs vœux").

En parallèle sur l'application "Affichage des places vacantes", dans Arena > scolarité du second degré, <https://portail.in.ac-lyon.fr/places-vacantes/>, les places vacantes seront consultables pour les formations publiques à l'entrée en voie professionnelle et en 1<sup>re</sup> technologique.

Du vendredi 14 juin à 9h au mardi 18 juin à 12h, les établissements pourront ajouter des vœux aux élèves sans pré-affectation.

Il est préconisé d'ajouter des vœux sans modifier ou supprimer les vœux déjà saisis avant le 7 juin à 12h, sauf en cas d'appel accepté.

L'ajout de vœux se fait en utilisant le menu habituel "saisie des vœux en établissement".

**ATTENTION** : Les vœux pour les formations à recrutement particulier, les 1<sup>res</sup> pro passerelles ou les formations du privé doivent impérativement être saisies dans Affelnet lycée avant le 7 juin 2024 à 12h. Et ces vœux ne doivent pas être modifiés lors de la réouverture d'Affelnet Lycée, entre le 14 juin à 12h et le 18 juin à 12h, au risque de ne pas être traités ou alors sans éventuelle bonification.

## 8. LES RÉSULTATS DE L'AFFECTATION ET NOTIFICATIONS AUX FAMILLES

Les résultats du tour principal de l'affectation seront diffusés **le mercredi 26 juin 2024** aux établissements pour l'ensemble des formations gérées par Affelnet Lycée.

À 14h, le mercredi 26 juin, les résultats de l'affectation seront accessibles :

- Aux établissements de l'académie dans Affelnet Lycée, dans la rubrique « Édition des notifications » dans le menu « Diffusion des résultats ».
- Aux établissements ayant saisi des vœux via la saisie simplifiée depuis Affelmap ou dans [l'extranet dédié](#).

À partir du 26 juin, 14h30, les résultats individuels pourront être consultés par les élèves de 3<sup>e</sup> et leurs responsables légaux dans le service en ligne affectation.

Les élèves des autres niveaux doivent être informés des résultats par leur établissement d'origine.

Les étapes nécessaires au bon déroulement de la diffusion des résultats sont précisées ci-dessous.

### 8.1. Avant la diffusion des résultats : rédaction des consignes

Les établissements d'origine et d'accueil doivent **mettre à jour et valider les consignes du chefs d'établissements** dans le menu « diffusion des résultats », avant **le lundi 24 juin 2024 au plus tard**.

#### 8.1.1. Consignes du chef d'établissement d'origine

Ces consignes sont jointes aux fiches « résultats de l'affectation » distribuées aux élèves.

Les chefs d'établissement d'origine peuvent préciser la marche à suivre pour les élèves et leur famille en fonction des résultats de l'affectation (notamment la prise en charge en cas de non affectation). Cette possibilité concerne les chefs d'établissement du réseau Arena et des établissements agricoles.

#### 8.1.2. Consignes du chef d'établissement d'accueil

Les chefs d'établissement **dont une formation au moins est gérée par Affelnet Lycée doivent obligatoirement rédiger des consignes** qui seront jointes aux notifications d'affectation des élèves admis.

Pour mettre à jour les notifications, il faut aller dans le menu « diffusion des résultats » > « consignes ». Les chefs d'établissement peuvent préciser les horaires d'ouverture pour les inscriptions, les pièces à fournir, ainsi que tout autre élément à communiquer aux représentants légaux d'élèves admis.

Cependant il faut être vigilant afin que ces consignes ne contredisent pas les principes posés dans les notifications d'affectation signées par l'IA-DSDEN, notamment concernant la **validité de la notification d'affectation jusqu'au vendredi 5 juillet 2024**.

## 8.2. Accès aux résultats

### 8.2.1. Par les établissements

Les établissements d'origine et d'accueil ont accès aux résultats dans Affelnet Lycée :

- Rubrique « Listes et statistiques » > « Listes », pour obtenir les listes d'élèves admis, non affectés et sur liste supplémentaire.
- Rubrique « Diffusion des résultats » > « Edition des notifications », pour obtenir et imprimer les documents nominatifs à remettre aux représentants légaux des élèves.

### 8.2.2. Par les représentants légaux des élèves de 3<sup>e</sup>

À compter du **26 juin 2024 à 14h30**, les résultats individuels du tour principal de l'affectation peuvent être consultés par les élèves et les responsables légaux, via [leur compte Educonnect](#).

### 8.2.3. Par les établissements hors académie

Les résultats sont accessibles **le 26 juin 2024 à partir de 14h**, soit :

- Par « Affelmap », <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/accueilCarte>,
- Par l'application Affelnet Lycée « Calendrier des académies »,
- Par l'extranet dédié : <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultatsetab>

## 8.3. Lors de la diffusion des résultats : édition des notifications

Les établissements d'origine disposent :

- Des listes des élèves affectés dans un établissement public ou admis dans un établissement privé et des élèves non affectés ou non admis
- D'une fiche de "résultats de l'affectation" pour chaque élève, comportant un récapitulatif des vœux et des décisions. Les fiches sont imprimées **pour communication aux élèves et à leurs représentants légaux**.

Les établissements d'accueil public disposent :

- Des listes des élèves affectés dans l'établissement et des élèves classés en liste supplémentaire
- Pour chaque élève, des notifications d'affectation ou de listes supplémentaires. Le récapitulatif des vœux est inséré après la notification.

Les établissements d'accueil privé disposent :

- Des listes des élèves admis dans l'établissement
- Pour chaque élève, des notifications d'admission

## 9. INSCRIPTIONS DES ELEVES AFFECTÉS ET GESTION DES LISTES SUPPLEMENTAIRES

Pour les élèves affectés sur liste principale les inscriptions commencent dès le **mercredi 26 juin 2024 à 14h et se terminent le lundi 1<sup>er</sup> juillet**.

**!** **[NOUVEAU]** : Les candidats admis en liste principale doivent s'inscrire auprès de l'établissement d'accueil, au plus tard le lundi 1<sup>er</sup> juillet. S'ils ne vont pas s'inscrire, dès le 2 juillet, ils perdent le bénéfice de leur affectation.

Pour l'inscription les responsables légaux utilisent le service en ligne inscription (sauf pour la 1<sup>e</sup> générale), ou se rendent directement dans l'établissement, **dans le respect du calendrier précisé dans les « consignes du chef d'établissement » de la notification d'affectation.**

**!** **[Important]** : Aucune inscription ne pourra avoir lieu avant la diffusion des résultats de l'affectation du tour principal, le 26 juin après-midi.

**Le service en ligne inscription** est un service dématérialisé proposé aux responsables des élèves affectés dans un lycée public de l'académie lors du tour principal (sauf pour l'entrée en 1<sup>e</sup> générale) ; la connexion se fait à partir de [leur compte Educonnect](#). **Le service en ligne sera ouvert du vendredi à partir du 26 juin à 14h.** Pour toute information complémentaire, les représentants légaux se rapprocheront de l'établissement d'origine et consulteront la documentation « L'inscription en ligne pour l'entrée au lycée ».

**Remarque : les familles éloignées du numérique doivent avoir la possibilité de s'inscrire uniquement en présentiel, sans recourir à l'inscription en ligne.**

**!** **[IMPORTANT]** La notification d'affectation a une date de fin de validité. Si une famille renonce à une affectation, il est important de le signifier au plus vite par écrit (courrier ou courriel) au proviseur du lycée concerné afin de faciliter la gestion des places vacantes et des élèves sur liste supplémentaire.

Dans la voie professionnelle publique, en cas de non inscription d'un élève qui a renoncé par écrit à son affectation ou qui ne s'est pas inscrit avant le 2 juillet 2024, la place sera proposée, dans l'ordre du classement aux élèves en liste supplémentaire.

À chaque désistement le lycée professionnel contactera les élèves suivant dans l'ordre de la liste complémentaire. Ceci jusqu'à épuisement de la liste et dans la limite du **vendredi 5 juillet 2024 inclus**. L'établissement d'accueil veillera à contacter à 2 reprises les familles sur deux demi-journées distinctes. S'il n'obtient pas de réponse, il contactera l'élève suivant.

**!** Un élève positionné en liste supplémentaire au tour principal en a le bénéfice et peut être appelé par l'établissement d'accueil jusqu'au 5 juillet, et cela même s'il a été affecté par ailleurs sur un vœu de rang moindre.

## 10. LA POST-AFFECTATION

### 10.1. Le suivi des élèves non affectés

**Les établissements d'origine sont chargés de l'accueil et du suivi des élèves non affectés durant une année.** Une attention particulière sera portée aux élèves mentionnant une entrée en apprentissage.

⇒ Voie générale et technologique de l'enseignement public

**Pour les élèves non affectés en 2<sup>de</sup> générale et technologique, en 1<sup>re</sup> générale ou en 1<sup>re</sup> technologique,** les familles se rapprochent de l'établissement d'origine pour être accompagnées. Celui-ci pourra contacter la DSDEN de son département afin de présenter les situations d'élèves de son établissement.

⇒ Voie professionnelle

- **Pour les élèves de 3<sup>e</sup> non affectés dans la voie professionnelle** : voir les tours suivants ou réinscription en collège.
- **Pour les élèves non affectés en 1<sup>re</sup> professionnelle** : voir le tour suivant n°1 puis prise en charge par l'établissement d'origine en lien avec les DSDEN

### 10.2. Les tours suivants

Dans la voie professionnelle au-delà du tour principal, deux tours d'affectation sur places vacantes sont proposés aux élèves non affectés.

**IMPORTANT** : Tout élève ayant reçu une notification d'affectation sur liste principale, n'est pas concerné par les tours suivants, même s'il n'est pas allé s'inscrire. Sa situation sera traitée après le tour suivant de septembre.

La saisie des vœux pour ces campagnes complémentaires ne peut être effectuée via le service en Ligne affectation. Toutes les saisies pour les tours suivants d'Affelnet Lycée seront réalisées par les établissements d'origine.

### 10.2.1. Le tour suivant n°1

Un tour d'affectation complémentaire sera organisé du **lundi 1<sup>er</sup> juillet au vendredi 5 juillet 2024**, sur les places vacantes en 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP (éducation nationale et Agriculture) et en 1<sup>re</sup> professionnelle publique (Éducation nationale).

**Nouveauté** : Cette année les établissements privés volontaires participeront aux tours suivants de l'affectation et pourront proposer des places vacantes en 2<sup>de</sup> professionnelle et 1<sup>re</sup> année de CAP.

**Nouveauté** : Des listes supplémentaires seront établies au tour suivant 1 en 2<sup>de</sup> professionnelle et 1<sup>re</sup> année de CAP dans les établissements publics.

Il n'y a pas de tour suivant d'affectation pour l'entrée en 2<sup>de</sup> GT, 1<sup>re</sup> générale ou 1<sup>re</sup> technologique.

#### Public concerné :

Ce tour d'affectation concerne les élèves :

- Qui demandent une affectation dans la voie professionnelle (2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP) dans un établissement public de l'Éducation nationale ou de l'enseignement agricole public ;
- Qui demandent une affectation en 1<sup>re</sup> Professionnelle dans un établissement de l'éducation nationale public ;
- **ET sans solution d'affectation au 26 juin 2024 ou qui n'ont pas été appelés sur liste supplémentaire avant le 6 juillet 2024.**

**!** [Important] Le tour suivant n° 1 ne s'adresse pas aux élèves déjà affectés en lycée professionnel lors du tour principal.

Calendrier du tour suivant n°1	
Du Jeudi 27 juin au lundi 1 <sup>er</sup> juillet à 12h	Mise à jour des places vacantes, à la hausse par les établissements d'accueil dans l'application dédiée : <a href="https://portail.in.ac-lyon.fr/gestion-espace-orientation/">https://portail.in.ac-lyon.fr/gestion-espace-orientation/</a>
Du mardi 2 juillet à 9h au jeudi 4 juillet à 12h	Consultation des places vacantes sur <a href="https://portail.in.ac-lyon.fr/places-vacantes/">https://portail.in.ac-lyon.fr/places-vacantes/</a> Saisie des vœux via Affelnet Lycée dans les établissements d'origine
Vendredi 5 juillet à 14 h	Transmission des résultats du tour suivant 1 aux établissements Début des inscriptions des élèves affectés au TS1 dans les établissements
Jeudi 11 juillet 2024	Date limite de l'inscription et fin de validité des notifications d'affectation sur liste principale
Mercredi 17 juillet 2024	Date limite de l'inscription et fin de validité des notifications d'affectation sur liste supplémentaire

### 10.2.2. Le tour suivant n°2

Un nouveau tour d'affectation complémentaire sera organisé du **mardi 27 août au vendredi 6 septembre 2024**, sur les places vacantes des établissements en 2<sup>de</sup> professionnelle et 1<sup>re</sup> année de CAP (Éducation nationale et Agriculture).

## Public concerné :

Ce tour d'affectation concerne les élèves :

- Non affectés sur liste principale aux tours d'affectation précédents.
- Qui demandent une affectation dans la voie professionnelle (2<sup>de</sup> professionnelle – 1<sup>re</sup> année de CAP) dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale ou de l'enseignement agricole public ;
- Ayant eu une proposition de maintien en 3<sup>e</sup>

**!** **[Important]** : Le tour suivant n° 2 ne s'adresse pas aux élèves déjà affectés en lycée professionnel sauf déménagement ou situation singulière validée par l'Inspecteur de l'Information et de l'Orientation du département visé.

Calendrier du tour suivant n°2	
Mardi 27 août à 12h	Transmission des places vacantes extraites de SIPA aux établissements pour vérification et actualisation
Jeudi 29 août à 12h	Date limite de retour à la DRAIO de l'état des places vacantes par les établissements d'accueil
Du vendredi 30 août à 9h au mercredi 3 septembre à 12h	Mise à jour des places vacantes, à la hausse par les établissements d'accueil dans l'application dédiée : <a href="https://portail.in.ac-lyon.fr/gestion-espace-orientation/">https://portail.in.ac-lyon.fr/gestion-espace-orientation/</a>
Lundi 2 septembre	Rentrée des élèves
Du lundi 2 septembre à 14h au jeudi 5 septembre à 12h	Consultation des places vacantes sur <a href="https://portail.in.ac-lyon.fr/places-vacantes/">https://portail.in.ac-lyon.fr/places-vacantes/</a> Saisie des vœux via Affelnet Lycée dans les établissements d'origine
Vendredi 6 septembre 14h	Transmission des résultats aux établissements Début des inscriptions dans les établissements d'accueil
Jeudi 12 septembre	Date limite de l'inscription

### 10.3. L'affectation post-Affelnet lycée

L'affectation est de la compétence des DSDEN mais **les établissements d'origine sont chargés de l'accueil et du suivi des élèves non affectés durant une année.**

A la rentrée de septembre, les établissements doivent accueillir et accompagner leurs élèves sans solution d'affectation. Les services d'orientation et les DSDEN seront à leur côté pour organiser cet accueil et cet accompagnement.

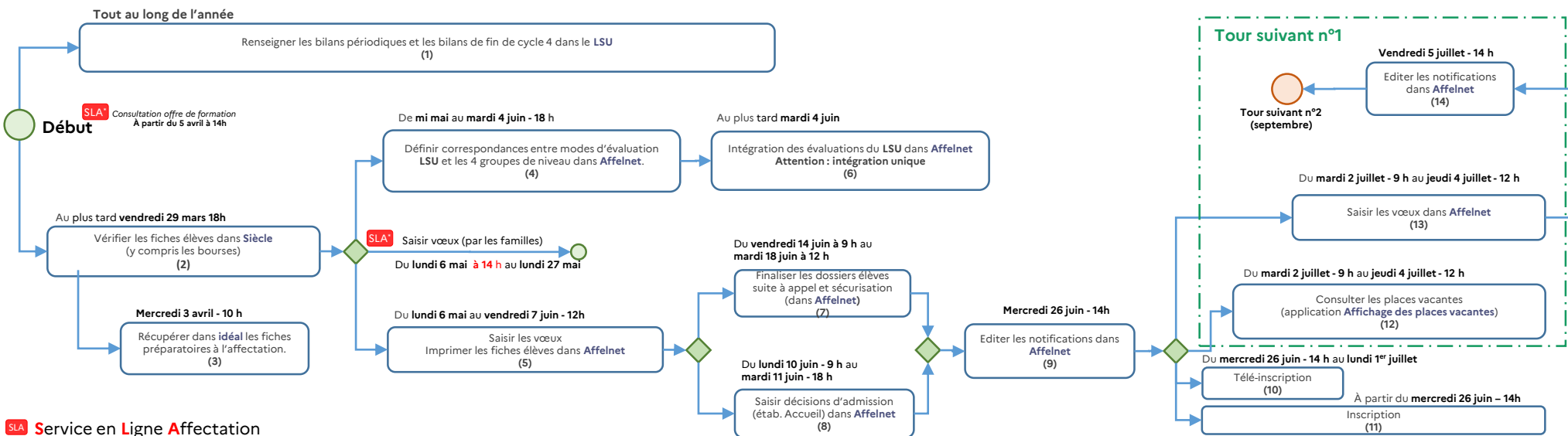
Pour plus d'information, se référer à la circulaire sur la persévérance scolaire et aux circulaires départementales.





## Schéma récapitulatif de l'affectation (Affelnet – SLA - LSU) - 2024

## Les étapes de l'affectation



## Points de vigilance

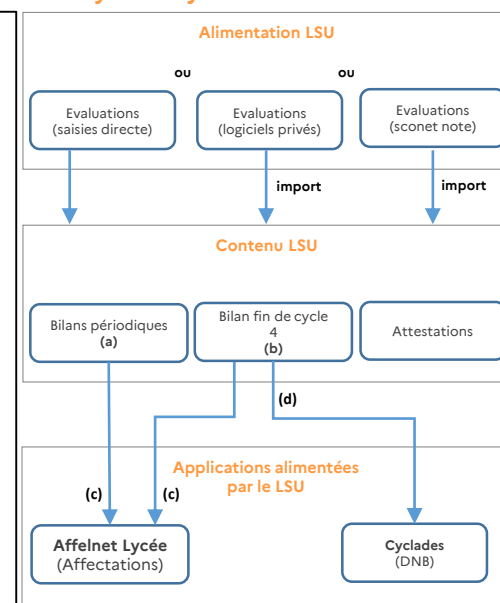
- Alimenter le LSU pendant l'année, ne pas attendre la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre (idéalement) :
  - fin du 1<sup>er</sup> trimestre : bilan périodique 1
  - fin du 2<sup>ème</sup> trimestre : bilan périodique 2
  - fin du 3<sup>ème</sup> trimestre : bilan périodique 3 et bilan de fin de cycle 4 (attention : pour interface logiciels privés, possible uniquement si tous les bilans périodiques sont déjà importés.)
- Avant d'importer le LSU dans Affelnet : vérifier dans le LSU que tous les bilans sont complets et verrouillés.
- La saisie manuelle effectuée pour un élève dans Affelnet sera écrasée par l'intégration du LSU si l'élève en fait partie.
- Attention** : une seule intégration du LSU est possible dans Affelnet (à faire par l'établissement).
- Contrôle des fiches élèves (y compris les bourses) dans Siècle :
  - avant l'édition des fiches préparatoire à l'affectation
  - avant l'intégration des élèves dans Affelnet

## Correspondance avec Menus « Affelnet Lycée »

	Menu
(4)	Gestion des évaluations en établissement > Préparation des évaluations
(5)	Saisie des vœux en établissement > Saisie des vœux
(6)	Gestion des évaluations en établissement > Intégration des évaluations
(7)	Gestion des évaluations en établissement > Compte-rendu du traitement suite à la réception des évaluations LSU
(8)	Travail en commission > Saisie des décisions
(9)	Diffusion des résultats > Edition des notifications

## Echanges LSU – Affelnet Lycée - Cyclades

- (a) Bilans périodiques :**
- anciennement bulletin trimestriel ou semestriel
  - indique niveau de l'élève par matière
- (b) Bilan fin de cycle 4 :**
- bilan global sur 8 composantes du socle commun grâce à un indicateur simple : maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne.
- (c) Préparation et intégration des données**
- bilans périodiques et bilan fin de cycle 4 depuis Affelnet Lycée.
  - L'intégration des évaluations ne peut être exécutée qu'une seule fois.** Toute modification ultérieure sera manuelle.
- (d) Exportation des données des bilans de cycle 4** via un fichier depuis le LSU et importation de ce fichier sur Cyclades.





## Vadémécum Campagne d'affectation - Collège

### Lexique :

APV = Affichage des places vacantes

GPA = Guide des procédures d'affectation 2024

GASA = Guide d'aide à la saisie Affelnet (Annexe 16)

PP = Professeur principal

SLA = Service en ligne affectation

TS1 et TS2 = Tour suivant 1 et 2

AFFT = Affelnet Lycée

Calendrier	Action	Ressources	
<b>En amont de la campagne d'affectation</b>			
Avant le 29 mars	<b>Mettre à jour les fiches élèves dans Siècle</b> (boursiers, responsables légaux, adresses, etc.)		<input type="checkbox"/>
Avant début mai	Informers les familles de la possibilité de constituer un dossier pour la <b>commission Pré-PAM handicap - médicale</b>	GPA pg 33 – 39 Annexes 2 et 2 Bis	<input type="checkbox"/>
	<b>Diffuser auprès des PP et des élèves le calendrier des recrutements particuliers</b> : 2 <sup>de</sup> GT sections internationales et binationales, STHR, S2TMD, Arts du cirque, Création et culture design, Section sportives, Sport-études, Métiers de la sécurité, Métiers en partenariat avec l'armée, Métiers de la conduite et du transport, etc...	GPA pg 15-18 et 46	<input type="checkbox"/>
	Distribuer les <b>plaquettes présentant le service en ligne affectation</b>	Disponible sur ac-lyon.fr	<input type="checkbox"/>
Avant le 6 mai	Constituer et transmettre les dossiers (via colibris) pour la <b>commission Pré-PAM handicap - médicale</b>	GPA pg 33 – 39 Annexes 2 et 2 Bis	<input type="checkbox"/>
Début mai	Dans AFFT, <b>vérifier la sectorisation et corriger les adresses à traiter</b> (Menu : "saisie des vœux en établissement" > "Adresses à traiter" )		<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT, si plusieurs fiches élèves sont modifiées, faire l' « Envoi des élèves de l'établissement au Téléservice » : Menu "Saisie des vœux en établissement". Pour une fiche modifiée ou un nouvel élève ajouté manuellement dans AFFT, envoyer uniquement la fiche concernée au téléservice.		<input type="checkbox"/>
	Constituer et transmettre les dossiers pour <b>les autres commissions Pré-PAM</b> (EANA, Internat de la réussite, etc.)	GPA pg 41 Annexes 4 et 20	<input type="checkbox"/>
	Transmettre les <b>demandes d'entrée dans l'enseignement agricole</b> à la DRAAF pour les publics à profils particuliers (DARFI, EANA, élève avec dossier MDPH, ULIS, etc...)	Annexe Agri	<input type="checkbox"/>
<b>Fiche préparatoire à la saisie Affelnet (si non recours au SLA)</b>			
À partir du 3 avril	Réception des <b>fiches préparatoires à la saisie Affelnet pré-remplies</b> sur « l'Espace établissement » dans Idéal	GASA - § 5.3.4	<input type="checkbox"/>
	Vérification des informations sur les fiches pré-remplies		<input type="checkbox"/>
	Repérer les fiches manquantes et utiliser la fiche préparatoire à la saisie Affelnet Lycée vierge, si nécessaire	Annexe 1	<input type="checkbox"/>
	Distribuer les fiches accompagnées , si besoin, de la notice explicative	Annexe 25	<input type="checkbox"/>
	<b>Récupérer les fiches</b> remplies par les familles qui ne recourent pas au SLA		<input type="checkbox"/>
	Vérifier les fiches récupérées et faire corriger <b>les vœux non conformes aux décisions d'orientation</b>	GASA - § 5.5	<input type="checkbox"/>

Calendrier	Action	Ressources	
<b>Intégration des évaluations</b>			
Entre mi-mai et le 4 juin	<b>Finaliser la saisie dans le LSU</b> (ou importer les données dans le LSU depuis un autre logiciel). S'assurer que l'ensemble des évaluations de fin de cycle 4 et des bilans périodiques disciplinaires de 3 <sup>e</sup> sont enregistrés.	GASA - § 5.4	<input type="checkbox"/>
	Vérifier dans le LSU que <b>tous les bilans sont complets et verrouillés</b> .		<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT : « récupérer les évaluations du LSU » (menu " <b>Préparation des évaluations</b> ")		<input type="checkbox"/>
Entre mi-mai et le 4 juin	Si des correspondances entre modes d'évaluation sont "non résolues", établir les correspondances manuellement.		<input type="checkbox"/>
Avant le 4 juin	Lancer l' <b>intégration des évaluations du LSU</b> dans Affelnet (menu "Gestion des évaluations" > "Intégration des évaluations").	GASA - § 5.4	<input type="checkbox"/>
	<b>Vérifier les données transférées</b> , les compléter ou les corriger si nécessaire (Menu "Gestion des évaluations" > "Compte rendu du traitement suite à l'intégration des évaluations")		<input type="checkbox"/>
	Pour les <b>élèves figurants dans la "Liste des élèves dont la saisie est incomplète"</b> , saisir manuellement, dans AFFT, les <u>moyennes annuelles de points par disciplines</u> ( <a href="#">outil de conversion : ici</a> ).		<input type="checkbox"/>
<b>Suivi des vœux saisis via le SLA</b>			
Avant le 7 juin, 12h	<b>Vérifier les vœux saisis via le Service en ligne</b> et le cas échéant, corriger ou compléter les onglets "Identification", "Saisie des vœux" et "Saisie des évaluations" dans AFFT (Menu : "Saisie des vœux en établissement" > "Suivi des saisies TS")	GASA - §5	<input type="checkbox"/>
	S'assurer que les vœux saisis en Apprentissage via le SLA, le sont à dessein. <b>Accompagner ces élèves candidats à l'apprentissage</b> et les inciter à entrer en contact avec les CFA.		<input type="checkbox"/>
	Quand des <b>vœux hors académie sont saisis via le SLA</b> , un accès en saisie simplifiée est généré et envoyé par mail à l'établissement d'origine. Vérifier début juin la bonne réception de ces codes d'accès et se connecter via Affelmap pour compléter la fiche de l'élève (évaluations, décision d'orientation, zone géographique, etc.).		<input type="checkbox"/>
	Quand des vœux hors académie sont saisis via le SLA : <b>Consulter les informations relatives aux procédures d'affectation de ces académies via Affelmap</b> (Menu AFFT: "Calendrier des académies").		<input type="checkbox"/>

Saisie des vœux (élèves ne recourant pas au SLA)			
Calendrier	Action	Ressources	
Entre le 6 mai et le 7 Juin, 12h	Saisir les vœux des élèves dans AFFT. Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux". Compléter et vérifier les onglets "Identification", "saisie des vœux" et "saisie des évaluations"	GASA - §5	<input type="checkbox"/>
	Saisie des avis dérogatoires à l'entrée en 2 <sup>de</sup> GT non contingentée : Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux" > cocher « vœu de dérogation » > validez et entrer le ou les motif(s) dérogatoires		<input type="checkbox"/>
	Accompagner les élèves candidatant à l'apprentissage et les inciter à entrer en contact avec les CFA.		<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT, s'assurer que chaque élève a des évaluations saisies.		<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT, s'assurer que pour chaque élève la décision d'orientation la plus favorable obtenue par l'élève est remontée du module orientation et dans le cas contraire, la (ou les) saisir manuellement.		<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT, s'assurer que chaque élève a des décisions d'orientation conformes aux vœux saisis. Le cas échéant, modifier les décisions ou modifier les vœux (Menu : "Saisie des vœux en établissement" > "Liste des élèves en non-conformité vœux et décision d'orientation")		<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT, pour les élèves qui font appel de la décision du conseil de classe : saisir un vœu de recensement « Appel en cours – 2GT » en lieu et place du vœu de 2 <sup>de</sup> GT, Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux".		GASA - §5.8
	Dans AFFT, s'assurer que chaque élève candidat à une 2 <sup>de</sup> GT a une zone géographique conforme saisie. Sinon, la saisir.	GASA - §5 Sites des DSDEN	<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT, pour les élèves candidats à une 2 <sup>de</sup> GT publique, domiciliés sur un district de multi-sectorisation, vérifier qu'ils ont formulé des vœux sur l'ensemble des lycées de secteur. Si ce n'est pas le cas, les informer que l'administration pourra saisir ces vœux pour eux sans tenir compte de leurs préférences.		<input type="checkbox"/>
	Entre le 6 mai et le 7 Juin	Pour les élèves formulant des vœux hors académie : Consulter les informations relatives aux procédures d'affectation de ces académies via Affemap (Menu AFFT: "Calendrier des académies").	GASA - §5.6 et 5.7
Pour les élèves formulant des vœux hors académie : Demander un accès en saisie simplifiée à AFFT dans ces académies (Menu AFFT: "Calendrier des académies") puis créer sa fiche identification et saisir les vœux, zone géographique, évaluations, décisions d'orientation, ...		<input type="checkbox"/>	
Faire un audit et vérifier la validité des saisies dans AFFT. Menus : "Saisie des vœux en établissement" > "Liste des élèves dont la saisie est incomplète" et "Validation chef d'établissement"		GASA - §6	
Entre le 6 mai et le 7 Juin	Editer les bordereaux de saisie des vœux en 2 exemplaires et les faire signer par les représentant légaux. En conserver une copie (Menu : "Saisie des vœux" > "Impression fiches élèves")	GASA - §7	<input type="checkbox"/>
Entre le 14 et le 18 Juin	Suite aux commissions d'appel, modifier éventuellement les décisions d'orientation dans AFFT et/ou les vœux saisis après en avoir informé la famille.	GASA - §5.8	<input type="checkbox"/>

Calendrier	Action	Ressources	
<b>Pendant la pré-affectation (sécurisation)</b>			
Judi 13 juin après-midi	Vérifier qu'aucun élève de 3 <sup>e</sup> , candidatant en 1 <sup>re</sup> année de la voie professionnelle publique, n'apparaît comme non sécurisé dans le menu « <b>Saisie des vœux en établissement – Résultats de la sécurisation des vœux</b> ». Le cas échéant, inviter ces élèves et leur famille à ajouter des vœux.	GPA – pg 14 GASA - §7	<input type="checkbox"/>
Vendredi 14 juin 9h – mardi 18 juin 12h	<b>Saisie de vœux supplémentaires pour les élèves de 3<sup>e</sup> non sécurisés</b> (en ne modifiant pas les vœux déjà formulés). Menu : « Saisie des vœux en établissement – Saisie des vœux »		<input type="checkbox"/>
<b>A transmettre / à saisir</b>			
Jusqu'au 6 mai	Instruire et transmettre les dossiers, via Colibris, pour la <b>commission académique handicap-médicale pré-PAM</b>	GPA – page 32-38 Annexes 2 et 2 Bis	<input type="checkbox"/>
Avant le 14 mai	Instruire et transmettre les dossiers des élèves candidats dans les formations de la conduite routière, des métiers de la sécurité ou dans un dispositif « sport-études »	Annexe 9 Annexe 5 Annexe 7	<input type="checkbox"/>
Avant le 27 mai	Instruire les dossiers de demande de 2GT avec l'option Création Culture Design. (ARENA" > "Scolarité du 2nd degré" > "Applications locales de gestion du 2nd degré" > "Plateforme dématérialisée PassRL") Instruire et transmettre les dossiers des candidats dans des formations à recrutements particuliers	GPA page 17 Annexe 8 Annexe 22	<input type="checkbox"/>
Avant le 28 Mai	Pour les <b>élèves qui déménagent</b> , transmettre aux DSDEN de destination les justificatifs pour saisie des bonus académiques.	GASA - §5.6	<input type="checkbox"/>
Avant le 7 juin	Transmettre aux DSDEN, via l'application Transmission, les listes d'élèves demandant une bonification pour enseignement optionnel rare en 2GT : LVC Hébreu et Russe.	GPA pg 17 Annexe 21	<input type="checkbox"/>
<b>Edition des notifications</b>			
Avant le 7 juin	Dans AFFT, mettre à jour les <b>consignes du chef d'établissement</b> d'origine. Menu : "Diffusion des résultats" > "Consignes" > "Consignes du chef d'établissement d'origine". (Exemple indiquer la date de fin de validité de la notification d'affectation, et les démarches pour les élèves sans affectation)	GASA - §8	<input type="checkbox"/>
26 juin à 14h	Editer et transmettre aux représentants légaux les " <b>Résultats de l'affectation</b> " (Menu : "Diffusion des résultats" > "Edition des notifications" > "Résultats de l'affectation")		<input type="checkbox"/>
<b>Suivi des non affectés</b>			
Du 26 juin au 2 juillet (TS1) et du 28 août au 3 septembre (TS2)	<b>Recenser les élèves non affectés</b> et les convoquer avec leur famille pour le Tour suivant. (Menu AFFT : "Listes et statistiques" > "Liste des non-affectés par établissement d'origine") Les accompagner grâce aux places déclarées vacantes dans APV.	GASA - §10	<input type="checkbox"/>
2 juillet – 4 juillet (TS1) et 2 septembre - 5 septembre (TS2)	<b>Saisie des vœux des élèves</b> dans AFFT. Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux". Compléter et vérifier les onglets "Identification", "saisie des vœux" et "saisie des évaluations".	GASA - §10	<input type="checkbox"/>
5 juillet (TS1) et 6 septembre (TS2)	Editer et transmettre aux représentants légaux les " <b>Résultats de l'affectation</b> " (Menu : "Diffusion des résultats" > "Edition des notifications" > "Résultats de l'affectation")	GASA - §8	<input type="checkbox"/>

## Annexe 18

		Avril	jeudi 2 mai	vendredi 3 mai	lundi 6 mai	mardi 7 mai	...	Mercredi 14 mai	...	lundi 27 mai	Mardi 28 mai	Mercredi 29 mai	Jeudi 30 mai	...	Lundi 3 juin	...	Vendredi 7 juin 12h	...	Vendredi 14 juin	...	Mardi 18 juin	...	Mercredi 26 juin 14h						
<b>Colibris</b>	Commission pluridisciplinaire handicap-médicale	Dépôt des dossiers par les établissements d'origine																											
	Entrée en dispositif sport-études		Dépôt des dossiers par les établissements d'origine																										
<b>Pass RL</b>	Entrée en 1re pro passerelle	Dépôt des dossiers par les établissements d'origine																											
		Dépôt des avis des établissements d'accueil																											
	Entrée en 1re G avec changement d'établissement pour suivre un ES rare	Dépôt des dossiers par les établissements d'origine																											
		Dépôt des avis des établissements d'accueil																											
	Entrée en 2de GT avec enseignement Création et culture design	Dépôt des dossiers par les établissements d'origine																											
Dépôt des avis des établissements d'accueil																													
<b>Autre procédure</b>	Entrée formation conduite routière	Envoi des dossiers, par mail, par les établissements d'origine																											
	Entrée formation des métiers de la sécurité	Envoi des dossiers, par mail, par les établissements d'origine																											
<b>Service en ligne Affectaion</b>	Vœux palier 3e				Saisie par les familles																								
<b>Affelnet Lycée</b>	Vœux tous niveaux				Saisie par les établissements																		Réouverture à la saisie pour les établissements						

Résultats  
affectation  
-  
tour  
principal





## Vadémécum Campagne d'affectation - Lycée et LP

Lexique :

AFFT = Affelnet Lycée, APV = Affichage des places vacantes, GPA = Guide des procédures d'affectation 2024, GASA = Guide d'aide à la saisie Affelnet, PP = Professeur principal, SLA = Service en ligne affectation, TS1 et TS2 = Tour suivant 1 et 2

Calendrier	Action	Ressources	
<b>En amont de la campagne d'affectation</b>			
Avant le 29 mars	<b>Mettre à jour les fiches élèves dans Siècle</b> (bourses, responsables légaux, adresses, etc.)		<input type="checkbox"/>
Avant le mois de mai	<b>Diffuser auprès des PP et des élèves : le calendrier des recrutements particuliers</b> : sections binationales, internationales, STHR, S2TMD, Section sportives, Métiers de la sécurité, STD2A, etc... <b>et le calendrier des candidatures passerelles</b> pour les candidats à des réorientations. <b>Ainsi que le calendrier des candidatures en 1<sup>re</sup> générale avec changement d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare.</b>	GPA pg 29-32 et 46  Annexes 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14	<input type="checkbox"/>
	Constituer et transmettre les dossiers pour <b>les commissions Pré-PAM</b> (handicap-médical, EANA, Internat de la réussite, etc.)	GPA pg 33-39 Annexe 2 et 2bis	<input type="checkbox"/>
Début mai	Transmettre les <b>demandes d'entrée dans l'enseignement agricole</b> à la DRAAF pour les publics à profils particuliers (DARFI, EANA, avec dossier MDPH, ULIS, etc...)	Annexe agri	<input type="checkbox"/>
<b>Fiche préparatoires à la saisie Affelnet</b>			
À partir du 3 avril	Réception des <b>fiches préparatoires à la saisie Affelnet pré-remplies</b> depuis l'"Espace établissement" dans Ideal	GASA - § 5.3.4	<input type="checkbox"/>
	Vérification des informations sur les fiches pré-remplies		<input type="checkbox"/>
	Distribuer les fiches préparatoires à la saisie Affelnet accompagnées de la notice explicative	Annexe 25	<input type="checkbox"/>
	Vérifier les fiches récupérées et faire corriger <b>les vœux non conformes aux décisions.</b>	GASA - § 5.5	<input type="checkbox"/>
<b>Intégration des évaluations</b>			
Avant le 4 juin	Pour les élèves faisant des vœux en 1 <sup>e</sup> , saisir manuellement, dans AFFT, les <u>moyennes annuelles des notes.</u>	GASA - § 5.4.3	<input type="checkbox"/>
Avant la fin de saisie des tours suivants	Pour les élèves postulant aux tours suivants sur des formations du palier 3 <sup>e</sup> , il faudra saisir manuellement, dans AFFT, les <u>moyennes annuelles de points par disciplines</u>	GASA - § 5.4.3	<input type="checkbox"/>

Calendrier	Action	Ressources	
<b>Saisie des vœux</b>			
Entre le 6 mai et le 7 Juin, 12h	<b>Saisie des vœux des élèves dans AFFT.</b> Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux". Compléter et vérifier les onglets "Identification", "saisie des vœux" et "saisie des évaluations".	GASA - §5	<input type="checkbox"/>
	<b>Accompagner les élèves candidats à l'apprentissage</b> et les inciter à entrer en contact avec les CFA.		<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT, s'assurer que chaque élève a des <b>évaluations</b> saisies.		<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT, s'assurer que chaque élève a une <b>décision d'orientation conforme</b> aux vœux saisis. Le cas échéant, modifier la décision ou modifier les vœux (Menu : "Saisie des vœux en établissement" > "Liste des élèves en non-conformité vœux et décision d'orientation")		<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT, pour les élèves montants de 2 <sup>de</sup> Pro familles de métiers, saisir <b>l'avis du chef d'établissement</b> quand plusieurs formations d'une famille existent dans l'établissement et que les flux varient d'un bac à l'autre, sinon choisir l'occurrence "sans avis".	GPA – pg 24	<input type="checkbox"/>
	Pour les élèves formulant des <b>vœux hors académie</b> : Consulter les informations relatives aux procédures d'affectation de ces académies via Affelmap (Menu AFFT: "Calendrier des académies").	GASA - §5.7	<input type="checkbox"/>
	Pour les élèves formulant des vœux hors académie : Demander un <b>accès en saisie simplifiée</b> à AFFT dans ces académies (Menu AFFT: "Calendrier des académies") et saisir les vœux.		<input type="checkbox"/>
Avant le 7 juin	Faire un <b>audit</b> et vérifier la validité des saisies dans AFFT. Menus : "Saisie des vœux en établissement" > " Liste des élèves dont la saisie est incomplète" et "Validation chef d'établissement"	GASA- §6.	<input type="checkbox"/>
	Editer les <b>bordereaux de saisie des vœux</b> en 2 exemplaires et les faire signer par les représentants légaux. En conserver une copie (Menu : "Saisie des vœux" > "Impression fiches élèves")	GASA - §5.3.4	<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT, pour les élèves qui font appel de la décision du conseil de classe, <b>saisir un vœu de recensement « Appel en cours – 1<sup>re</sup> GT »</b> en lieu et place du vœu de 1 <sup>re</sup> générale ou technologique. Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux".	GASA - §5.8.2	<input type="checkbox"/>
Entre le 14 juin et le 18 Juin à 12h	Suite aux <b>commissions d'appel</b> , modifier éventuellement les décisions d'orientation dans AFFT ou les vœux saisies.		<input type="checkbox"/>

Calendrier	Action	Ressources	
<b>A transmettre / à saisir</b>			
Jusqu'au 27 mai	Instruire les dossiers de <b>1<sup>re</sup> générale avec changement d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare</b> sur PassRL ("ARENA" > "Scolarité du 2nd degré" > "Applications locales de gestion du 2nd degré" > "Plateforme dématérialisée PassRL")	GPA - pg 19-20 Annexes 14 et 22	<input type="checkbox"/>
	Instruire les dossiers de demande de <b>1<sup>re</sup> STD2A</b> . (Dossier à envoyer par courrier aux établissements visés)	GPA - pg 32 Annexe 12	<input type="checkbox"/>
Entre le 3 juin et le 7 juin à 12h (+ réouverture de la saisie AFFT du 14 au 18 juin 12h)	Informar les familles des retours des établissements d'accueil pour les demandes de <b>1<sup>re</sup> générale avec changement d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare</b> . Si l'avis est défavorable proposer de retirer le vœu	GPA - pg 19-20	<input type="checkbox"/>
Jusqu'au 27 mai	Instruire les dossiers de <b>1<sup>re</sup> Pro passerelle et parcours fléchés</b> sur PassRL ("ARENA" > "Scolarité du 2nd degré" > "Applications locales de gestion du 2nd degré" > "Plateforme dématérialisée PassRL")	Annexes 11 et 22	<input type="checkbox"/>
Avant le 28 mai	Pour les <b>élèves qui déménagent</b> , transmettre aux DSDEN de destination les justificatifs.	GASA - §5.6.	<input type="checkbox"/>
Avant le 7 Juin	Faire remonter en DSDEN la liste des <b>élèves boursiers</b> scolarisés en 3 <sup>e</sup> Prépa Métiers afin que leur soit attribué un bonus.		<input type="checkbox"/>
	Dans AFFT, pour les élèves souhaitant changer d'établissement et postuler en 1 <sup>re</sup> générale sur le lycée public correspondant à leur sectorisation de 2 <sup>de</sup> GT, s'assurer que le bon « Code zone géographique » est saisi.	GASA - §5.6.	<input type="checkbox"/>
<b>Etablissement d'accueil</b>			
Avant le 28 mai	Transmettre, via Colibris, les dossiers de candidature en dispositif « sport-études »	GPA pg 46 Annexe 7	<input type="checkbox"/>
Jusqu'au 3 juin 18h	Déposer dans PassRL les avis sur les candidatures de <b>1<sup>re</sup> Générale avec changement d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare</b> ("ARENA" > "Scolarité du 2nd degré" > "Applications locales de gestion du 2nd degré" > "Plateforme dématérialisée PassRL").	GPA – pg 25-26 Annexe 11 et 22	<input type="checkbox"/>
Jusqu'au 7 juin	Faire remonter en DSDEN, via Transmission, les décisions des commissions hors PAM (sections binationales, etc.) et les décisions pour attribution de bonus (sections sportives, formations de la conduite routière,...)	Annexe 21	<input type="checkbox"/>
Jusqu'au 3 juin 18h	Déposer dans PassRL les avis sur les candidatures de 2 <sup>de</sup> GT option Création et culture design	Annexe 22	<input type="checkbox"/>
	Déposer dans PassRL les avis sur les candidatures de 1 <sup>re</sup> pro passerelle et parcours fléchés dans l'établissement ("ARENA" > "Scolarité du 2nd degré" > "Applications locales de gestion du 2nd degré" > "Plateforme dématérialisée PassRL").		<input type="checkbox"/>
du 10 juin 9h au 11 juin 18h	Réaliser le travail en commission : saisir les décisions des <b>commissions pour les établissements privés et les formations publiques à recrutement particulier</b> (1 <sup>re</sup> SDT2A, métiers de la sécurité, etc...)	Annexe 23	<input type="checkbox"/>
Avant le 18 juin	Mettre à jour les consignes du chef d'établissement qui apparaîtront dans les notifications (Menu « Diffusion des résultats » > « Consignes »)	GASA - §8.1.	<input type="checkbox"/>



		Avril	jeudi 2 mai	vendredi 3 mai	lundi 6 mai	mardi 7 mai	...	Mercredi 14 mai	....	lundi 27 mai	Mardi 28 mai	Mercredi 29 mai	Jeudi 30 mai	...	Lundi 3 juin	...	Vendredi 7 juin 12h	...	Vendredi 14 juin	...	Mardi 18 juin	...	Mercredi 26 juin 14h	
<b>Colibris</b>	Commission pluridisciplinaire handicap-médicale	Dépôt des dossiers par les établissements d'origine																						
	Entrée en dispositif sport-études		Dépôt des dossiers par les établissements d'origine																					
<b>Pass RL</b>	Entrée en 1re pro passerelle	Dépôt des dossiers par les établissements d'origine																						
		Dépôt des avis des établissements d'accueil																						
	Entrée en 1re G avec changement d'établissement pour suivre un ES rare	Dépôt des dossiers par les établissements d'origine																						
		Dépôt des avis des établissements d'accueil																						
Entrée en 2de GT avec enseignement Création et culture design	Dépôt des dossiers par les établissements d'origine																							
	Dépôt des avis des établissements d'accueil																							
<b>Autre procédure</b>	Entrée formation conduite routière	Envoi des dossiers, par mail, par les établissements d'origine																						
	Entrée formation des métiers de la sécurité Recrutements particuliers (sections binationales, internationales, ...)	Dates d'envoi des dossier variables selon les établissements																						
<b>Affelnet Lycée</b>	Vœux tous niveaux	Saisie par les établissements																Réouverture à la saisie pour les établissements						

Résultats affectation - tour principal





Annexe 20

## **NOTE TECHNIQUE RELATIVE A L'ADMISSION EN INTERNAT DE LYCEE**

En 2<sup>de</sup> générale et technologique (générique), en 1<sup>er</sup> générale, en 1<sup>er</sup> technologique

En première année de la voie professionnelle et en 1<sup>er</sup> professionnelle

Rentrée scolaire 2024

En internat avec places préemptées parmi lesquelles les places en internats labellisés

En complément du courrier de monsieur le recteur du 31 janvier 2024 relatif à la campagne de recrutement en internat – année scolaire 2024-2025, cette note technique a pour objectifs de préciser les procédures d'admission et le calendrier des opérations.

Les places préemptées pour l'année scolaire 2024-2025 ont été définies selon un processus de concertation entre les chefs d'établissement et l'inspecteur d'information et d'orientation de chaque DSDEN. Parmi celles-ci, les places préemptées et les places disponibles dans le cadre des internats labellisés Excellence dont les critères ont été arrêtés dans le cahier des charges ayant conduit aux labellisations en 2020 et 2024.

### **L'inscription au lycée est subordonnée à l'inscription à l'internat.**

Dans l'enseignement professionnel, la proposition d'admission sur une place préemptée ou en internat labellisé est subordonnée à l'affectation de l'élève dans le cadre de la procédure AFFELNET Lycée.

Pour l'enseignement général et technologique, la proposition d'admission sur une place préemptée pourra être associée à une bonification dans l'application AFFELNET Lycée lorsqu'il y a concordance entre la proposition de la commission et le vœu formulé par les responsables légaux.

### **I – Public concerné**

Sont concernés par cette procédure académique, les élèves ne disposant pas chez eux et dans leur environnement proche des conditions favorables à leur poursuite d'études. Ces élèves sont identifiés comme susceptibles de tirer le meilleur profit de l'internat pour répondre à un besoin d'accompagnement scolaire et/ou de cadre structuré favorable. Un travail de concertation au sein d'une équipe pluri-catégorielle (CPE, PsyEN, assistant social, enseignant, chef d'établissement, ...) est essentiel afin d'examiner collégalement l'opportunité de la constitution d'un dossier dans le cadre de cette procédure spécifique. La famille est associée en amont.

### **II – Gestion des candidatures**

L'examen des demandes est subordonné à l'étude de critères sociaux (évaluation sociale complétée par les assistants sociaux scolaires) et des critères pédagogiques (dossier d'intention complété par le chef d'établissement) arrêtés au niveau académique.

Hors entrée en lycée professionnel, un avis favorable de la commission ouvre droit à une bonification dans AFFELNET dès lors que le vœu final est en adéquation avec l'avis de la commission. De plus, afin que le coût de l'internat ne soit pas un obstacle pour ces élèves, l'académie de Lyon mobilise le fonds social au bénéfice de ceux d'entre eux qui seront boursiers (taux de bourse entre 3 et 6 pour les lycéens boursiers).

### III – Calendrier et opérations

La **campagne d'intention** a lieu lors de la phase d'élaboration du dossier par le chef d'établissement d'origine, les équipes, l'élève et les responsables légaux. Le dépôt de dossier est accessible à partir du portail IDEAL. Les dossiers complétés sont consultables et exploitables, dès leur dépôt, par les EPLE disposant d'un internat et les services académiques.

Les établissements d'origine ne doivent pas émettre plus de 5 dossiers comportant 2 critères très satisfaisants dans la rubrique avis circonstancié, visant un même EPLE d'accueil.

#### Ouverture de l'application (dépôt des dossiers par les établissements d'origine) :

**Du lundi 8 avril au jeudi 16 mai 2024**

La campagne d'avis permet aux chefs d'établissement d'accueil de se positionner par rapport aux demandes formulées.

#### Formulation des avis par les établissements potentiels d'accueil :

**Du vendredi 17 mai au vendredi 24 mai 2024**

### IV – Commission académique

La campagne d'étude des dossiers est réalisée par une commission d'admission académique déclinée dans chaque département. Celle-ci est organisée dans chaque DSDEN, elle se compose de l'IA-DASEN du département, d'un IA-IPR EVS, d'un IEN-IO et d'un CT du service social. Elle s'appuie sur la participation des chefs d'établissement directement concernés par un éventuel accueil. Ces derniers auront préalablement pris connaissance des dossiers les concernant et émis un premier avis (CF. données en ligne)

#### Tenue des commissions : entre le lundi 27 mai et le jeudi 30 mai 2024

### V – Admission des élèves et transmission des avis

#### La campagne de communication des avis auprès des élèves et de leurs représentants légaux : le lundi 3 juin 2024

Après diffusion des avis de la commission par les établissements d'origine, les responsables légaux pourront demander à modifier leurs vœux avant la fermeture d'Affelnet.

La concordance entre la proposition émise par la commission et le vœu saisi dans Affelnet est nécessaire quelle que soit la voie d'orientation envisagée.

- **En seconde générale et technologique :**
  - La bonification sera effective uniquement sur un vœu générique. Cette bonification favorise l'affectation sur le vœu envisagé mais ne la garantit pas.
  - Il est indispensable de sécuriser l'affectation par un vœu sur le(s) lycée(s) de secteur.
  - Les sections internationales et binationales des trois départements ainsi que les sections sport-Etudes ne sont pas éligibles.
  
- **En première générale et technologique :**

La bonification sera effective sauf pour certaines formations ;  
Sont exclues de toute bonification :

  - 1e générale option : art du cirque, Vaulx-en-Velin
  - 1e STD2A : La Martinière Diderot Lyon, Jean-Paul Sartre Bron, Jean Monnet St Etienne et Arbez Carme Bellignat
  - 1e STHR : Rabelais Dardilly ;



- 1e S2TMD : St Exupéry, Lyon ;
- Les sections internationales et binationales des trois départements ainsi que les sections sport-Etudes .

Il est à noter qu’Affelnet Lycée n’est pas utilisé pour l’accès en classe de terminale et donc aucun dossier de ce type n’est géré par la procédure décrite ici.

- **En voie professionnelle :**
  - L’admission sur une place préemptée en internat est subordonnée à l’affectation sur le vœu formulé dans AFFELNET.
  - Il est conseillé, pour sécuriser l’affectation, d’émettre plusieurs vœux.

## **VI – Inscription des élèves**

A la lumière des résultats de l’affectation et de l’avis de la commission chaque chef d’établissement réalisera les inscriptions des élèves internes.

## Places en internat RS 24

Dpt	UAI	Type	Nom de l'établissement	Commune	Places	Précisions
AIN	0010001W	LP LYC METIER	ALEXANDRE BERARD	AMBERIEU EN BUGEY	3	
AIN	0010006B	LPO LYC METIER	SAINT-EXUPERY	VALSERHONE	3	
AIN	0010010F	LGT	DU BUGEY	BELLEY CEDEX	3	
AIN	0010013J	LG	LALANDE	BOURG EN BRESSE CEDEX	3	
AIN	0010014K	LGT	EDGAR QUINET	BOURG EN BRESSE CEDEX	3	
AIN	0010016M	LPO	JOSEPH-MARIE CARRIAT	BOURG EN BRESSE CEDEX	3	
AIN	0010020S	LP LYC METIER	GEORGES CHARPAK	CHATILLON SUR CHALARONNE	5	
AIN	0010021T	LP LYC METIER	MARCELLE PARDE	BOURG EN BRESSE CEDEX	2	
AIN	0010032E	LPO	XAVIER BICHAT	NANTUA	5	
AIN	0010966V	EREA	PHILIBERT COMMERSON	BOURG EN BRESSE	5	
AIN	0011118K	LP LYC METIER	GABRIEL VOISIN	BOURG EN BRESSE CEDEX	3	
AIN	0011119L	LPO LYC METIER	ARBEZ CARME	BELLIGNAT	3	
LOIRE	0421691K	LP LYC METIER	PIERRE DESGRANGES	ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX	2	1 Fille/ 1 Garçon
LOIRE	0421976V	LGT	FRANCOIS MAURIAC- FOREZ	ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX	2	
LOIRE	0422180S	SEP	LPO JEREMIE DE LA RUE	CHARLIEU	2	1 Fille/1 Garçon
LOIRE	0420008F	LPO	JEREMIE DE LA RUE	CHARLIEU	1	
LOIRE	0420073B	LP	JACOB HOLTZER	FIRMINY CEDEX	2	Garçons
LOIRE	0420014M	LGT	JACOB HOLTZER	FIRMINY CEDEX	2	
LOIRE	0420074C	LP	ALBERT CAMUS	FIRMINY CEDEX	2	Filles
LOIRE	0420013L	LGT	ALBERT CAMUS	FIRMINY CEDEX	2	Filles
LOIRE	0421489R	LP LYC METIER	ETIENNE LEGRAND	LE COTEAU CEDEX	3	
LOIRE	0420075D	LP	BEAUREGARD	MONTBRISON CEDEX	3	
LOIRE	0420018S	LGT	BEAUREGARD	MONTBRISON CEDEX	2	
LOIRE	0420021V	LP LYC METIER	PIERRE COTON	NERONDE	2	
LOIRE	0420076E	LP	CARNOT	ROANNE CEDEX	2	
LOIRE	0420034J	LGT	CARNOT	ROANNE CEDEX	3	
LOIRE	0420077F	LP	ALBERT THOMAS	ROANNE CEDEX	1	Fille
LOIRE	0420033H	LGT	ALBERT THOMAS	ROANNE CEDEX	1	Fille
LOIRE	0420031F	LG	JEAN PUY	ROANNE CEDEX	11	
LOIRE	0421608V	EREA	NELSON MANDELA	SORBIERS	3	
LOIRE	0420078G	LP LYC METIER	CLAUDE LEBOIS	ST CHAMOND CEDEX	2	Garçons
LOIRE	0420040R	LGT LYC METIER	CLAUDE LEBOIS	ST CHAMOND CEDEX	2	Filles
LOIRE	0421736J	LP LYC METIER	HOTELIER Les petites Bruyères	ST CHAMOND CEDEX	4	

Dpt	UAI	Type	Nom de l'établissement	Commune	Places	Précisions
LOIRE	0420079H	LP	ETIENNE MIMARD	ST ETIENNE CEDEX 1	2	
LOIRE	0420046X	LGT	ETIENNE MIMARD	ST ETIENNE CEDEX 1	2	
LOIRE	0420042T	LGT	HONORE D'URFE	ST ETIENNE CEDEX 1	4	2 Filles/2 Garçons
LOIRE	0420958N	LP LYC METIER	BENOIT FOURNEYRON	ST ETIENNE CEDEX 2	2	
LOIRE	0420043U	LGT	JEAN MONNET	ST ETIENNE CEDEX 2	2	
LOIRE	0420065T	LP LYC METIER	DU HAUT FOREZ	VERRIERES EN FOREZ	3	

RHONE	0693734J	LPO	AIGUERANDE	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	5	
RHONE	0690010L	LP LYC METIER	TONY GARNIER	BRON CEDEX	5	
RHONE	0690105P	LP LYC METIER	EMILE BEJUIT (AUTOMOBILE)	BRON CEDEX	5	
RHONE	0693504J	LPO	FRANCOIS RABELAIS	DARDILLY CEDEX	5	
RHONE	0690003D	LP LYC METIER	BARTHELEMY THIMONNIER	L ARBRESLE	5	
RHONE	0690037R	LGT	LA MARTINIERE DIDEROT	LYON CEDEX 01	5	
RHONE	0690028F	LGT	SAINT JUST	LYON	6	
RHONE	0690128P	LPO LYC METIER	EDOUARD BRANLY	LYON CEDEX 05	5	
RHONE	0690026D	LG	DU PARC	LYON CEDEX 06	12	
RHONE	0690040U	LPO LYC METIER	HECTOR GUIMARD	LYON CEDEX 07	2	
RHONE	0690035N	LGT	AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	LYON CEDEX 08	2	
RHONE	0690092A	LP LYC METIER	DU 1ER FILM	LYON	3	
RHONE	0692866R	LGT	LA MARTINIERE MONPLAISIR	LYON CEDEX 08	5	
RHONE	0690038S	LGT	LA MARTINIERE DUCHERE	LYON CEDEX 09	2	
RHONE	0690082P	LGT	JEAN PERRIN	LYON CEDEX 09	12	
RHONE	0691626T	LP LYC METIER	GEORGES LAMARQUE	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	2	
RHONE	0692517L	LPO	CAMUS-SERMENAZ	RILLIEUX LA PAPE	2	
RHONE	0693654X	LGT	RENE DESCARTES	ST GENIS LAVAL	2	
RHONE	0690085T	LPO	RENE CASSIN	TARARE CEDEX	5	
RHONE	0693566B	LPO	FRANCOIS MANSART	THIZY LES BOURGS	2	
RHONE	0693619J	LGT	ROBERT DOISNEAU	VAULX EN VELIN CEDEX	2	
RHONE	0690097F	LPO LYC METIER	CLAUDE BERNARD	VILLEFRANCHE SUR SAONE	2	
RHONE	0691644M	LPO	LOUIS ARMAND	VILLEFRANCHE SUR SAONE	2	
RHONE	0692390Y	EREA	CITE SCOLAIRE RENE PELLET	VILLEURBANNE CEDEX	2	
RHONE	0690103M	LPO LYC METIER	FREDERIC FAYS	VILLEURBANNE CEDEX	2	



# GUIDE UTILISATEUR

## RENTREE 2024

Éléments techniques et procédures d'utilisation de l'application pour le recueil et le traitement des demandes via la constitution d'un dossier d'intention pour un internat en lycée sur places préemptées parmi lesquelles les places en internats labellisés.

Le présent document constitue une aide dans l'utilisation de l'application en ligne permettant la constitution et le traitement des dossiers d'intention dans le cadre de la préparation de la rentrée 2024.

## SE CONNECTER A L'APPLICATION

Vous utiliserez de préférence le navigateur internet Mozilla **Firefox**, Microsoft Edge, Google Chrome ou autre). La connexion au site est **nominative** grâce à votre identifiant numérique académique (identifiant et mot de passe de messagerie).

Les accès sont autorisés à l'adresse suivante :

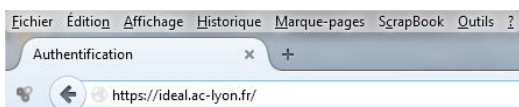
<https://ideal.ac-lyon.fr>

### Mode opératoire :

1. **Ouvrir** de préférence le navigateur internet **Firefox**



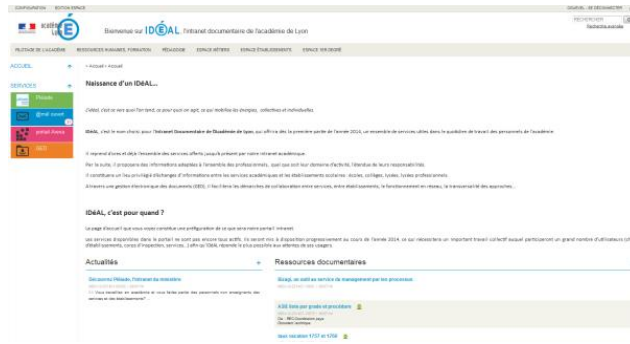
2. **Saisir l'adresse** du portail dans la zone de saisie de l'adresse et **valider**.



3. **Saisir** votre identifiant numérique académique et votre mot de passe puis cliquer sur le bouton « **Valider** ».



4. La page d'accueil du portail intranet « IDÉAL » s'affiche.



5. Cliquer sur le bouton « portail ARENA » dans le menu des services dans la colonne de gauche.



6. - Cliquer sur « Enquêtes et pilotage » dans le menu à gauche.

Puis dans la rubrique :

- « Pilotage académique » (à droite)

Cliquer sur :

- « Gestion des places en internat »



## UTILISER L'APPLICATION

### Rappel important :

**Le dépôt d'un dossier d'intention ne concerne pas l'ensemble des demandes d'internat généralement répondant à un critère géographique d'éloignement mais s'inscrit dans la construction d'une réponse adaptée à un besoin spécifique d'accompagnement scolaire ou à la nécessité de trouver un cadre structuré favorable à la poursuite des études.**

On distinguera différentes phases appelées « campagne » correspondant à différents modes d'action :

- La **campagne d'intention** correspond à la phase d'élaboration du dossier par le chef d'établissement où l'élève est actuellement scolarisé – appelé établissement d'origine - et ce, à partir d'une démarche conjointe du chef d'établissement et de son équipe, de l'élève et de sa famille ;
- La **campagne d'avis** permet aux chefs d'établissement potentiels offrant l'internat de se positionner par rapport aux demandes formulées qui impliquent leur établissement / leur internat
- La **campagne d'étude des dossiers** s'appuie sur le travail de la commission qui étudiera les dossiers ;
- La **campagne de communication des résultats** au service d'une formulation adaptée des vœux d'affectation pouvant le cas échéant générer l'attribution d'un bonus dans le cadre de la procédure AFFELNET.

Le présent document concerne les seules campagnes d'intention et d'avis pour lesquelles les établissements sont directement concernés.

---

### *Aide technique relative à l'application :*

- Par téléphone (Guichet unique) du lundi au vendredi de 7:45 à 17:30 au **04 72 80 64 88**
- par courriel à l'adresse [assistance@ac-lyon.fr](mailto:assistance@ac-lyon.fr).



# 1 – CAMPAGNE D'INTENTION

→ Echéance : du 08 avril 2024 au 16 mai 2024 inclus

→ Déroulement de la constitution du dossier.



L'entrée dans l'application vous conduit à la page d'accueil. Vous devez cliquer sur l'option « **Liste des demandes pour vos élèves** » dans le menu en haut.

Internat d'excellence

Liste des demandes de vos élèves

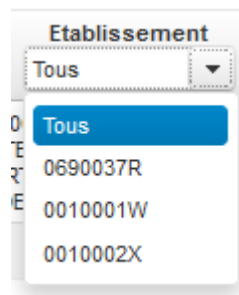
### Liste de demandes à gérer

[Télécharger \(xls\)](#) [Supprimer les filtres](#) [Rechercher un élève dans la BaseElève](#)

Etablissement	INE	Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Formation souhaitée	Voeu 1	Voeu 2	Voeu 3	Actions
0690037R - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTIERE DIDEROT (LYON CEDEX 01)					à compléter	à compléter			 

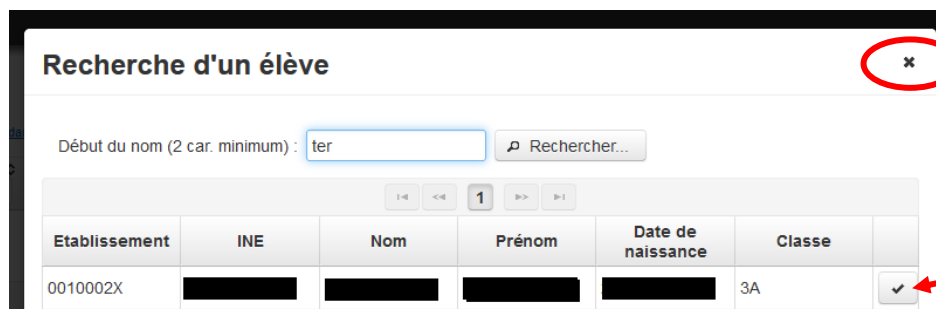
1 de 1

Vous pouvez vérifier qu'apparaît les codes de vos établissements dans la liste en entête de la première colonne.



Il vous appartient de renseigner les dossiers des élèves candidats.

Pour cela, cliquez sur le lien « Rechercher un élève dans la BaseElève » ce qui vous permet d'entrer le début du NOM de l'élève. La recherche s'effectue automatiquement dans la BEE (banque des élèves inscrits) ; vous cochez l'élève à sélectionner puis vous fermez avec la croix.



Pour le renseignement du dossier, vous utilisez la colonne à droite du tableau de synthèse « Actions sur le dossier » avec les symboles classiques

- Le crayon qui vous permet d'entrer des informations
- La corbeille qui vous permet de supprimer le dossier
- L'affiche PDF qui vous permet de consulter l'ensemble des informations du dossier sous la forme d'un fichier PDF imprimable.

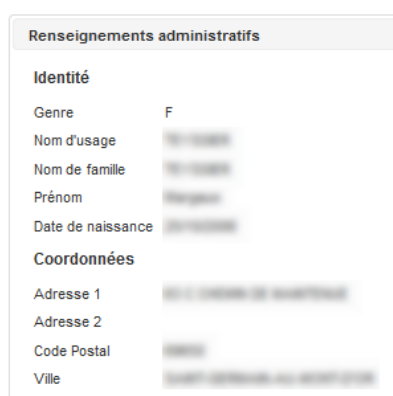
## Annexe 20 Bis

- Vous avez également la possibilité de générer un document « Excel » reprenant l'ensemble des dossiers filtrés.


Le dossier s'articule autour de quatre onglets qui intègrent pour chacun d'entre eux des sous-menus matérialisés par des « + » et des petits crayons.

**A chaque fois il est nécessaire d'enregistrer pour compléter le dossier. Il vous revient de compléter précisément l'ensemble des rubriques. La qualité du dossier dépend des renseignements collectés.**

### A – Renseignements administratifs



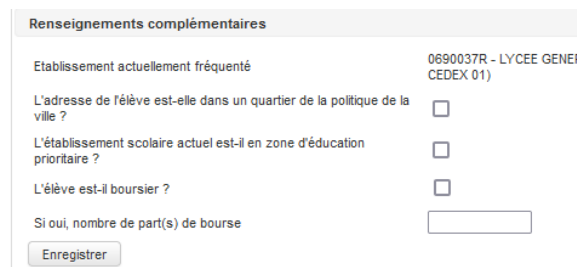
Les renseignements administratifs ne sont pas modifiables



Cliquer sur le + pour ajouter un responsable

Cliquer sur le crayon pour modifier un responsable

Cliquer sur la croix pour supprimer un responsable



Renseigner les informations complémentaires (ou laisser vide) et cliquer sur « Enregistrer »

## B – Intention

### Demande n° 2018

Renseignements administratifs

Intention

Renseignements éducatifs et scolaires

Avis circonstancié

#### Intention

Quelle formation souhaite-t-il, pour l'année prochaine ?

2<sup>nde</sup> GT

Détail de la formation

#### La liste des vœux

Voeu 1 0010001W - LP LYCEE DES METIERS ALEXANDRE BERARD (AMBERIEU EN BUGEY)

Voeu 2 0690037R - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIERE DIDEROT (LYON CEDEX 01)

Voeu 3 ---

Enregistrer

## C – Renseignements éducatifs et scolaires

### Renseignements éducatifs et scolaires

A quel niveau ses résultats situent-ils l'élève ?

Excellent  Très bon  Bon  Assez bon

Quelles sont les disciplines dans lesquelles l'élève...

1) réussit

2) connaît des difficultés

L'élève pratique-t-il un sport ou une activité culturelle ?

Si oui, indiquez laquelle.

#### Aptitude à la réussite

Sens du collectif

Très grande  Grande  Moyenne

Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat

Très grande  Grande  Moyenne

Motivation à intégrer un internat

Très grande  Grande  Moyenne

Participation

Très grande  Grande  Moyenne

Résultats scolaires

Très grande  Grande  Moyenne

#### Potentiel de développement

Méthodes de travail

Très grande  Grande  Moyenne

Organisation du temps de travail

Très grande  Grande  Moyenne

Construction d'un raisonnement

Très grande  Grande  Moyenne

Maîtrise de l'écrit

Très grande  Grande  Moyenne

Maîtrise de l'oral

Très grande  Grande  Moyenne

Autonomie

Très grande  Grande  Moyenne

En quoi l'internat constituerait-il une aide appropriée pour cet(te) élève ?

Enregistrer

Il vous est indispensable de joindre des pièces sous format PDF à savoir la copie des bulletins scolaires 2023 - 2024 :

**Pièces-jointes**

- [dummy-273k.pdf \(279794 octets\)](#) ✕

**+ Charger un document**    ↗ Envoyer le fichier    ⌫ Annuler

D – Avis circonstancié du chef de l'établissement d'origine.

**Avis circonstancié de l'établissement d'origine**

Critère principal à retenir     scolaire     social et familial     les deux

Motivation et engagement de l'élève     Très satisfaisants     Satisfaisants     Assez bons     Insuffisants

Engagement de la famille (ou des représentants légaux)     Très satisfaisants     Satisfaisants     Assez bons     Insuffisants

Dossier social     renseigné  
 envoyé à l'IA DASEN

Des informations ont été communiquées à la famille en matière de conditions financières liées à l'internat (participation de la famille) et des possibilités d'aide :   

Commentaires

**Enregistrer**

**L'étude en commission ne portera que sur les dossiers dûment renseignés sur les 4 champs et pour lesquels les bulletins de l'année en cours seront transmis.**

## 2 – CAMPAGNE D'AVIS

→ Echéance : **du vendredi 17 mai au vendredi 24 mai 2024**





→ Accès à l'application (voir le début du document).

Seuls les chefs d'établissement disposant d'un internat sont concernés par cette campagne. Ils n'ont accès qu'aux seuls dossiers les concernant en vœu n° 1, 2 ou 3. Cet avis consultatif s'appuie sur leur connaissance de leur internat en termes de places disponibles, de contraintes d'accueil et du taux de pression sur l'établissement.

**La formulation de cet avis constitue un élément important pour l'examen des dossiers. Il est par ailleurs rappelé que chaque établissement disposant d'un internat devra s'engager dans la prise en compte d'élèves issus de l'éducation prioritaire ou de contextes sociaux difficiles.**

L'entrée dans l'application vous conduit à la page d'accueil. Vous devez cliquer sur l'option « **Liste des demandes pour vos internats** » dans le menu en haut.

The screenshot shows the 'Internat d'excellence' application interface. At the top, there is a navigation bar with a home icon, a link to 'Liste des demandes de vos élèves', and a link to 'Liste des demandes pour vos internats'. Below this is a section titled 'Liste de demandes à gérer' with options to 'Télécharger (xls)' and 'Supprimer les filtres'. The main content is a table with the following columns: 'Nom de famille', 'Prénom', 'Date de naissance', 'Etablissement', 'Rang du vœu', 'Formation souhaitée', 'Votre avis', and 'Actions'. Two rows are visible in the table. The first row has '0010001W - LP LYCEE DES METERS ALEXANDRE BERARD (AMBERIEU EN BUGEY)' as the establishment and 'vœu 1' as the rank. The second row has '0690037R - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIERE DIDEROT (LYON CEDEX 01)' as the establishment and 'vœu 2' as the rank. The 'Formation souhaitée' column for both rows contains the text 'Précisez'. The 'Votre avis' column for the first row contains a list of questions with checkboxes: 'L'offre d'accueil (nombre de places disponibles) : non', 'L'implication de l'établissement dans la promotion de l'internat de la réussite : oui', 'Le projet éducatif et pédagogique de l'internat : non', 'Profil attendu de l'élève interne : oui', 'Ce dossier doit-il être accompagné dans le cadre de l'affectation ? : non', and 'Commentaire : essai'. The 'Actions' column for both rows contains icons for viewing and editing. At the bottom of the table, there is a pagination control showing '1 de 1' and a dropdown menu set to '30'.

Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Etablissement	Rang du vœu	Formation souhaitée	Votre avis	Actions
			0010001W - LP LYCEE DES METERS ALEXANDRE BERARD (AMBERIEU EN BUGEY)	vœu 1	Précisez	L'offre d'accueil (nombre de places disponibles) : non L'implication de l'établissement dans la promotion de l'internat de la réussite : oui Le projet éducatif et pédagogique de l'internat : non Profil attendu de l'élève interne : oui Ce dossier doit-il être accompagné dans le cadre de l'affectation ? : non Commentaire : essai	 
			0690037R - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIERE DIDEROT (LYON CEDEX 01)	vœu 2	Précisez	Saisir un avis	 

De la même façon, l'usage des « petits crayons » vous permet d'entrer dans le formulaire d'avis.

The screenshot shows the 'Avis circonstancié de l'internat' form. At the top, there is a title 'Avis circonstancié de l'internat' and a close button. Below the title, there is a section 'Cette demande est compatible avec' with the instruction 'cocher pour oui ou laisser vide pour non'. There are four checkboxes: 'L'offre d'accueil (nombre de places disponibles)', 'L'implication de l'établissement dans la promotion de l'internat de la réussite' (checked), 'Le projet éducatif et pédagogique de l'internat', and 'Profil attendu de l'élève interne' (checked). Below these is a section 'Commentaire' with a text area containing the text 'essai'. At the bottom of the form, there are two buttons: 'Enregistrer' and 'Annuler'.

**Remarque :** A tout moment, l'établissement d'origine et ceux demandés peuvent consulter les données transmises dans le cadre de l'élaboration progressive du dossier. Les éventuelles modifications ne sont possibles que dans le cadre posé par les échéances de chacune des campagnes.



## Liste pour traitement en DSDEN :

### Élèves retenus et refusés dans une formation à recrutement particulier (remplir une fiche par formation ou section sportive)

À remplir par les établissements d'accueil (ou collège pour LVC) et à déposer dans *Transmission*, espace « Affectation - Listes pour traitement en DSDEN », à partir du 25 mai et avant le 28 mai pour les sections sportives ou le 7 juin 2024 pour les autres.

Nom du lycée (ou collège pour LVC) : .....

**Partie à compléter obligatoirement par l'établissement :**

Code de l'offre de formation dans Affelnet (hors sections sportives ou LVC de 2GT) :

ou sections sportives (préciser le sport concerné) : .....

ou LVC demandée (préciser Hébreu ou Russe) : .....

Nom	Prénom	Date de naissance	Établissement d'origine	Décision : A = Admis R = refusé	Pour les sportifs ou LVC : formation et lycée demandés

Nom	Prénom	Date de naissance	Établissement d'origine	Décision : A = Admis R = refusé	Pour les sportifs ou LVC : formation et lycée demandés



# GUIDE d'utilisation de la plateforme dématérialisée PassRL

## Présentation

La plateforme dématérialisée PassRL sera ouverte du 2 mai au 3 juin 2024 à 18h. Cet espace permet le traitement des dossiers de candidatures pour une entrée :

- En 1<sup>re</sup> professionnelle passerelle
- Dans la 2<sup>de</sup> GT avec l'enseignement optionnel création et culture design
- En 1<sup>re</sup> générale pour suivre un enseignement de spécialité rare (avec changement d'établissement).

L'application servira de support dématérialisé entre l'établissement d'origine et les établissements publics visés de l'Éducation nationale. Les établissements y verseront leurs documents numérisés sous format PDF et y reporteront leurs avis ou décision.

**ATTENTION** : Toutes les candidatures déposées sur la plateforme PassRL doivent impérativement donner lieu à une saisie AFFELNET **avant le 7 juin 2024 à 12h**. Les vœux saisis ou modifiés lors de la réouvertures d'AFFELNET Lycée, entre le vendredi 14 juin à 9h et le mardi 18 juin à 12h, sont susceptibles de ne pas être traités.

La plateforme dématérialisée PassRL est accessible aux établissements du réseau académique ARENA. Les chefs d'établissement peuvent déléguer leur droits d'accès à la plateforme à leurs collaborateurs. Ils pourront le faire via DELEG-CE.

## Accès à l'application

**Accès dans ARENA** : *Scolarité du 2<sup>nd</sup> degré/Applications locales de gestion de scolarité du 2<sup>nd</sup> degré/Plateforme dématérialisée PassRL*

Si l'on ne dispose pas d'accès à ARENA (par exemple, un CFA, un établissement privé hors contrat ou un établissement hors académie), pour déposer des dossiers dans PassRL :

Il existe plusieurs cas de figure, selon la situation :

- Si l'établissement de scolarisation de l'élève est **situé dans l'académie de Lyon** : le dossier sera pris en charge par le CIO du secteur de l'établissement d'origine de l'élève.
- Si l'établissement de scolarisation de l'élève est **situé en dehors de l'académie de Lyon et possède une adresse mail de type *ac-académie.fr*** : l'établissement crée un compte dans PassRL via <https://passrl.public.ac-lyon.fr/candidature/>

Lors de la première connexion, cliquez en bas à gauche sur « s'inscrire ». L'établissement doit alors se créer un mot de passe **de 8 à 15 caractères avec au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre et un caractère spécial parmi \$ @ % \* = - \_ !**

Ce compte sera ensuite validé par l'administration. Une fois le compte validé, l'établissement peut se connecter en cliquant sur « Login ». L'identifiant de connexion est l'adresse mail indiqué lors de la demande d'accès et le mot passe celui créé précédemment. L'établissement peut alors créer ses candidats dans PassRL, puis dépose le dossier des élèves dans l'espace PassRL comme présenté dans la procédure qui suit.

- Si l'établissement de scolarisation de l'élève est **situé en dehors de l'académie de Lyon et ne dispose pas d'adresse mail de type *ac-académie.fr*** : le dossier doit être envoyé au pôle Procédures d'orientation et d'affectation de la DRAIO de Lyon ([saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr)) en respectant le calendrier du niveau concerné .

## Niveaux concernés par l'application :

### Pour une candidature en 1<sup>re</sup> professionnelle :

L'affectation en 1<sup>re</sup> professionnelle passerelle ou en 1<sup>re</sup> pro parcours fléché est gérée par Affelnet Lycée. Les dossiers déposés dans PassRL (annexe 11 + bulletins) doivent faire l'objet d'un vœu dans Affelnet Lycée pour être valides. Un candidat ne peut formuler que deux vœux de 1<sup>re</sup> professionnelle passerelle.

Au sein de cette procédure, l'établissement d'accueil doit obligatoirement formuler un avis quant à la candidature. L'avis formulé dans PassRL se traduit en bonus appliqué au barème, mais il ne garantit pas l'affectation. Ce bonus est saisi par l'administration dans Affelnet Lycée.

Les résultats de l'affectation seront accessibles aux établissements et aux familles le mercredi 26 juin 2024.

Calendrier PassRL pour l'entrée en 1<sup>re</sup> professionnelle passerelle :

- **2 mai** : Ouverture de la plateforme dématérialisée PassRL pour les établissements d'origine et d'accueil
- **27 mai à 18h** : Date limite d'instruction des dossiers par les établissements d'origine
- **3 juin à 18h** : Date limite de dépôt des avis par les établissements d'accueil
- **26 juin à 14h** : Diffusion des résultats du tour principal d'affectation

### Pour une candidature en 2<sup>de</sup> GT avec enseignement optionnel Création et culture design :

L'affectation en 2<sup>de</sup> GT est gérée par Affelnet Lycée. Les dossiers (annexe 8 et bulletins) déposés dans PassRL doivent faire l'objet d'un **vœu spécifique de 2<sup>de</sup> GT Création et culture design dans Affelnet Lycée** pour être valides. La candidature est examinée sur la base de critères de motivation et l'avis formulé dans PassRL se traduit en bonus appliqué au barème, mais il ne garantit pas l'affectation. Ce bonus est saisi par l'administration dans Affelnet Lycée. La notification d'affectation est accessible aux établissements et aux familles le 26 juin 2024.

Calendrier PassRL pour une demande d'enseignement optionnel Création et culture design en 2<sup>de</sup>GT :

- **2 mai** : Ouverture de la plateforme dématérialisée PassRL pour les établissements d'origine et d'accueil
- **27 mai à 18h** : Date limite d'instruction des dossiers par les établissements d'origine
- **3 juin à 18h** : Date limite de dépôt des avis par les établissements d'accueil
- **26 juin à 14h** : Diffusion des résultats du tour principal d'affectation

### Pour une candidature en 1<sup>re</sup> générale pour suivre un enseignement de spécialité rare (liste dans le « Guide des procédures d'affectation 2024 » page 22) :

La démarche sur PassRL concerne les élèves souhaitant changer d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare qui n'est pas proposé dans leur lycée de scolarisation. Le dossier complété (annexe 14 et bulletins) est déposé sur la plateforme PassRL par l'établissement d'origine, au plus tard le lundi 27 mai 2024 à 18h. **Une seule candidature est possible.** Pour être valide la candidature doit faire également l'objet d'un vœu dans Affelnet lycée avant le 7 juin à 12h.

L'établissement d'accueil étudie les dossiers et reporte directement sur la plateforme PassRL un avis pour chaque candidature reçue, au plus tard le lundi 3 juin 2024 à 18h. La candidature est examinée sur la base de critères de priorité et d'éléments pédagogiques.

L'établissement d'origine prend connaissance de l'avis, en informe les familles et :

- Si l'avis est défavorable : il propose systématiquement à la famille que le vœu concerné ne soit pas saisi dans Affelnet Lycée ou le retire. **Si la famille s'y oppose, il est important d'indiquer que si l'élève est affecté, sur le vœu maintenu dans l'établissement visé, il ne pourra pas suivre l'enseignement de spécialité rare demandé.**
- Si l'avis est favorable : il saisit ou maintient le vœu.

**Remarque :** L'octroi de l'avis dérogatoire « Élève devant suivre un parcours scolaire particulier » ne garantit pas l'affectation. Les élèves de l'établissement et du secteur, restent prioritaires.

**ATTENTION :** Il appartient à l'établissement d'accueil d'estimer le nombre de candidats en interne pour ses enseignements de spécialité et par soustraction, les places restantes pour les élèves entrants.

Calendrier PassRL pour une candidature en 1<sup>re</sup> générale avec changement d'établissement pour suivre un ES rare:

- **2 mai** : Ouverture de la plateforme dématérialisée PassRL
- **Lundi 27 mai à 18h** : Date limite de dépôt des dossiers par les établissements d'origine
- **Lundi 3 juin à 12h** : Date limite d'instruction des dossiers par les établissements d'accueil
- **7 juin à 12h** : Fin de la saisie des vœux dans Affelnet Lycée par les établissements
- **Mercredi 26 juin à 14h** : Diffusion des résultats de l'affectation

# Guide d'utilisation de l'application PassRL

## En tant qu'établissement d'origine ou CIO :

Pour déposer une candidature :

- **Etape 1:** choisir « Déposer des dossiers »

passRL Déposer des dossiers Gérer les dossiers Quitter

**Plateforme dématérialisée pour la gestion des candidatures et des commissions d'affectation ou de classement.**

**Déposer des dossiers**

Espace réservé aux établissements d'origine et aux CIO.  
Vous saisissez vos élèves et leurs candidatures. Vous téléversez les documents associés.

**Gérer les dossiers**

Espace réservé aux établissements d'accueil.  
Vous consultez et complétez les candidatures pour votre établissement.

- **Etape 2:** choisir le type de candidature : dossier de candidature vers la 1<sup>re</sup> générale, la 2<sup>de</sup> GT avec l'option Création culture design ou un dossier passerelle vers la 1<sup>re</sup> professionnelle.
- **Etape 3:** Choisir « Gérer les candidatures »

passRL Déposer des dossiers Gérer les dossiers Quitter

**Déposer des dossiers**

**Affectation en première générale**

Espace pour déposer et instruire toutes les candidatures d'élèves de 2nde GT qui demandent un changement de lycée pour l'entrée en 1ère générale avec un enseignement de spécialité rare

Début de la saisie	Fin de la saisie
7/01/2023 (8h00)	31/03/2023 (18h00)

**Gérer les candidatures**

**Passerelle vers la première professionnelle**

Espace pour déposer et instruire toutes les candidatures à l'entrée soit d'une première professionnelle passerelle soit d'un parcours fléché

Début de la saisie	Fin de la saisie

- **Etape 4 :** « Ajouter une Candidature »

passRL   Déposer des dossiers   Gérer les dossiers   Quitter

---

## Candidatures vers la première générale

⚠ Vous devez apporter une réponse aux dossiers de candidature.

Filtrer les candidatures (extrait d'un élève ou d'un établissement) :  **Filtrer**

Il n'y a aucune candidature à instruire.

**+ Ajouter une candidature**

- **Etape 5 :** « Ajouter un élève »

passRL   Déposer des dossiers   Gérer les dossiers   Quitter

---

[← Retour](#)

## Nouvelle candidature vers la première générale

Chercher un-e élève déjà saisi-e :  **Chercher** **ou ajouter un élève**

- **Etape 6 :** renseigner les informations concernant l'élève puis enregistrer :

### Nouvel élève

INE : \*   
10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres (majuscule)

Nom : \*   
Caractères alphabétiques, trait d'union, espace et guillemet simple (majuscule)

Prénom : \*   
Caractères alphabétiques, trait d'union, espace et guillemet simple (majuscule)

Date de naissance : \*   
JJ/MM/AAAA

Sexe : \*  ▼

Etablissement : \*  ▼

Classe : \*   
Caractères alphabétiques, trait d'union, espace et guillemet simple (majuscule)

**Enregistrer**   **Annuler**

- **Etape 7 :** choisir la section sur laquelle candidater (Formation et établissement), puis valider :

passRL Déposer des dossiers **Gérer les dossiers** Quitter

---

Retour

**Nouvelle candidature vers la première générale**

TEST BENJAMIN , né le 2005-01-01 , classe 3E

---

**Choisir une section**

Chercher une section :  **Filter** page 1

Formation	Etablissement	
PREMIERE GENERALE	LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY (0010006B)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LYCEE POLYVALENT INTERNATIONAL (0010072Y)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LPO LYCEE DES METIERS ARBEZ CARME (0011119L)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LYCEE POLYVALENT XAVIER BICHAT (0010032E)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LYCEE POLYVALENT PAUL PAINLEVE (0010034G)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LYCEE GENERAL LALANDE (0010013J)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EDGAR QUINET (0010014K)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LYCEE POLYVALENT JOSEPH-MARIE CARRIAT (0010016M)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE LA PLAINE DE LAIN (0011194T)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DU BUGEY (0010010F)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE LA COTIERE (0011326L)	✓ valider

- **Etape 8 :** téléverser le dossier de candidature au format PDF : « Cliquer ici pour téléverser le dossier ». Le dossier peut être constitué de plusieurs documents, mais toutes les pièces sont scannés dans un unique document PDF.
- **Etape 9 :** dans le cas où l'élève fait plusieurs demandes (sauf en 1<sup>re</sup> G), revenir à l'étape 4 « ajouter une candidature », dans « chercher un-e élève déjà saisie-e » renseigner le nom puis cliquer sur « chercher » et enfin cliquer sur « inscrire » pour poursuivre à l'étape 7.

**En tant qu'établissement d'accueil :**

- **Etape 1 :** choisir « gérer mes dossiers »

passRL Déposer des dossiers **Gérer les dossiers** Quitter

---

**Plateforme dématérialisée pour la gestion des candidatures et des commissions d'affectation ou de classement.**

**Déposer des dossiers**

---

Espace réservé aux établissements d'origine et aux CIO.  
 Vous saisissez vos élèves et leurs candidatures. Vous téléversez les documents associés.

**Gérer les dossiers**

---

Espace réservé aux établissements d'accueil.  
 Vous consultez et complétez les candidatures pour votre établissement.

- **Etape 2 :** choisir le type de candidatures vous concernant : dossier de candidature vers la 1<sup>re</sup> générale, la 2<sup>de</sup> générale et technologique avec un enseignement optionnel création culture design, ou un dossier passerelle vers la 1<sup>re</sup> professionnelle. Cliquez ensuite sur « Gérer les candidatures »

passRL Déposer des dossiers **Gérer les dossiers** Quitter

## Gérer les dossiers

### Affectation en première générale

Espace pour déposer et instruire toutes les candidatures d'élèves de 2<sup>de</sup> GT qui demandent un changement de lycée pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> générale avec un enseignement de spécialité rare

Début de la saisie	Fin de la saisie
2024-02-22 (8h00)	2024-03-01 (18h00)

**Gérer les candidatures**

### Passerelle vers la première professionnelle

Espace pour déposer et instruire toutes les candidatures à l'entrée soit d'une première professionnelle passerelle soit d'un parcours fléché

Début de la saisie	Fin de la saisie
--------------------	------------------

**Etape 3 :** vous avez accès aux dossiers des candidats ayant postulé dans votre établissement. Vous devez émettre un avis sur chaque candidature.


- Cet avis permettra de départager les candidats lors du traitement par Affelnet Lycée.


Exemple d'une candidature à une 1<sup>re</sup> générale, avec changement d'établissement pour suivre un ES Rare :

passRL Déposer des dossiers **Gérer les dossiers** Quitter

← Retour

## Candidature

 **LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (0690023A)**  
PREMIERE GENERALE - ARTS PLASTIQUES

 Né le : [REDACTED]  
Etablissement : [REDACTED]

Fiche candidat  
[Télécharger le document](#)

**⚠ Vous devez apporter une réponse ⚠**

Défavorable  Favorable

Renseigner ici la décision de l'établissement d'accueil quant à la candidature

L'établissement d'accueil peut consulter l'ensemble des candidatures déposées et leur avancement

passRL Déposer des dossiers **Gérer les dossiers** Quitter

---

**Candidatures vers la première générale**

⚠ Vous devez apporter une réponse aux dossiers de candidature.

Filtrer les candidatures (extrait d'un élève ou d'un établissement) :  Filtrer

Etablissement demandé	Formation demandée	Candidat	Sexe	Date de naissance	Etablissement	Document origine	Réponse accueil
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (0690023A)	PREMIERE GENERALE - ARTS PLASTIQUES					✔ Disponible	✔ Disponible
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (0690023A)	PREMIERE GENERALE - ARTS PLASTIQUES					✔ Disponible	⚠ A renseigner
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (0690023A)	PREMIERE GENERALE - ARTS PLASTIQUES					✔ Disponible	⚠ A renseigner
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (0690023A)	PREMIERE GENERALE - ARTS PLASTIQUES					✔ Disponible	⚠ A renseigner





# Guide pour réaliser le travail en commission Établissements privés sous contrat et formations à recrutement particulier

Note technique complémentaire au guide académique de l'affectation 2024

## **Coordonnées de la DRAIO – Pôle affectation au lycée**

Amélie BECCAT : 04.72.80.63.68

Willy Dupont : 04.72.80.63.82

Marie-Edith Defoort : 04.72.80.48.20

[saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr)

<https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>

Cette note technique porte sur le traitement particulier dans Affelnet Lycée des offres de formation ne relevant pas du module de Pré-Affectation Multicritères (PAM) pour la campagne d'affectation 2024.

Pour rappel, dans Affelnet Lycée, le traitement PAM permet le classement automatisé des candidats en fonction d'un barème calculé dont le détail est exposé dans l'annexe 1 « Éléments du barème »

En dehors du traitement PAM, qui est la règle pour la majorité de l'offre de formation publique, il existe un mode de traitement dit « hors-PAM », ou « par commission », où le classement des candidatures est réalisé « manuellement » sur des critères spécifiques par une commission réunie au sein de l'établissement d'accueil porteur de la formation. C'est ensuite cette commission qui renseigne ces propositions d'admission dans Affelnet Lycée.

Le traitement hors PAM concerne :

- Des formations publiques dont les critères de recrutement sont très spécifiques : 2<sup>de</sup> S2TMD, 2<sup>de</sup> GT internationales ou binationales, 1<sup>re</sup> STD2A, certaines sections de CAP et de 2<sup>de</sup> Pro à recrutement particulier (voir pages 16 à 19 et 30 à 33 du « Guide des procédures d'affectation en lycée 2024 \_ Académie de Lyon »).
- Toute l'offre de formation des établissements privés sous contrat au tour principal.
- **[NOUVEAUTÉ]** Les places vacantes à l'entrée en voie professionnelle des établissements privés sous contrat volontaires, aux tours suivants de l'affectation.

### 1 Procédures d'affectation dans Affelnet Lycée

Au troisième trimestre, les élèves sont amenés à formuler jusqu'à 10 vœux dans Affelnet Lycée. Les élèves du niveau 3<sup>e</sup> et leurs représentants légaux peuvent saisir leurs vœux indépendamment de leur établissement via le **Service en ligne affectation (SLA)**. Ces vœux doivent être en conformité avec la décision d'orientation prononcée par le chef d'établissement d'origine.

Les vœux sont saisis par la famille entre le 6 mai et le 27 mai 2024 ou par l'établissement d'origine entre le 6 mai et le 7 juin 2024 à 12h.

Les établissements d'accueil proposant une offre de formation hors PAM doivent renseigner les résultats de leurs commissions **du lundi 10 juin à 9 h au mercredi 12 juin 2024 à 12h**

### 2 La procédure hors PAM

Dans Affelnet Lycée, un vœu est constitué :

- De la **voie** demandée (exemple : 1<sup>re</sup> année de CAP)
- De l'**intitulé** de la formation (exemple : Cuisine)
- Du **statut** de la formation, soit scolaire ou apprenti
- De l'**établissement**.

Seuls les **vœux** en procédure **hors PAM** pour lesquels des **commissions** prononcent des **décisions** nous intéressent dans cette note.

Les offres de formation sous statut apprentis, pour lesquels des commissions prononcent également des décisions d'apprentissage sont détaillées dans l'**annexe 24** – « Fiche technique : traitement de l'offre de formation en apprentissage ».

### 3 Module « Travail en commission »

Pour vous accompagner un tutoriel est disponible sur le service de streaming vidéos de l'académie de Lyon : <https://tube.ac-lyon.fr> (Mots clés dans la barre de recherche : **AFFELNET**)

Accès au menu « travail en commission » : Le chef d'établissement, et la ou les personne(s) à qui il a délégué les droits sur AFFELNET Lycée, accèdent depuis : le portail Arena (grâce à une clé OTP ou leurs codes d'accès) > Scolarité du 2<sup>nd</sup> degré > Affectation des élèves (AFFELNET) > Affectation post 3<sup>e</sup> > Gestion > Travail en commission.

Chaque établissement a une « commission ». Il peut y accéder grâce à l'identifiant de la commission **qui est le code UAI de l'établissement**.

- A la première connexion, le mot de passe est le code UAI (qu'il est nécessaire de changer pour accéder au module).
- Le mot de passe crée l'année précédente est toujours valide. (En cas d'oubli de l'ancien mot de passe contacter la DRAIO, [saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr), pour réinitialiser votre mot de passe).

Une fois établie la connexion à sa commission, les vœux correspondant à l'établissement s'affichent. Pour travailler sur un vœu, cliquez sur le code-vœu correspondant.

**Sous-menus :**

- Liste des élèves

A partir du 7 juin à 14h, les établissements peuvent consulter la liste des élèves candidats à l'une de leurs formations.

**AFFECTION DES ÉLÈVES EN LYCÉE**  
TOUR PRINCIPAL - TRAVAIL EN COMMISSION

Commission LYON TRAVAIL EN COMMISSION LYON  
Offre de formation 0541113  
Formation d'accueil 1CAP2 25433 1CAP2 PEINTURE EN CARROSSERIE  
Établissement 0540015Y LP ENTRE MEURTHE ET SÂNON DOMBASLE SUR MEURTHE

**Liste des élèves à traiter**

INE	Nom prénom(s)	Sx	Né(e) le	Formation d'origine	Établissement d'origine
070211222KE	BANYEV Jéfef	F	09/09/2003	3EME	0540004L COLLEGE RENE GAILLARD BENAMENIL
070513090KA	BUJMUHS Tkydlu	F	12/03/2003	3EME	0540004L COLLEGE RENE GAILLARD BENAMENIL
080600295BC	CCFBUBB Zytwegy	F	11/04/2003	3EME [LCALA]	0540004L COLLEGE RENE GAILLARD BENAMENIL
071719B09FB	DAZQWAWJ Captée	M	06/09/2002	3EME	0540004L COLLEGE RENE GAILLARD BENAMENIL
070183224FK	DOUP Clegizz	M	04/04/2004	3EME [LCALA]	0540004L COLLEGE RENE GAILLARD BENAMENIL

5 élément(s)

Possibilité de classer les listes (par ordre croissant ou décroissant, par nom, classe ou établissement)

« Imprimer » permet d'obtenir la liste des candidats au format PDF.

Les fiches élèves sont consultables et il est possible de voir les vœux de chaque élève.

- Saisie des décisions :

Au préalable de la saisie des décisions, il est nécessaire de **renseigner le nombre maximum de « P » (pris)**, c'est-à-dire le nombre maximal d'élèves admis sur ce vœu en liste principale. Par défaut la capacité d'accueil est fixée à « 1 ». Pour les formations des établissements privés le nombre maximum de « P » renseigné sera reporté par la DSDEN comme capacité d'accueil pour le traitement d'Affelnet Lycée. Pour les formations des établissements publics le nombre maximum de « P » renseigné correspond à la capacité d'affectation.

[IMPORTANT] Le nombre maximum de « P » doit être inférieur ou égal au nombre de candidatures à traiter.

**AFFECTION DES ÉLÈVES**  
TOUR PRINCIPAL - TRAVAIL EN COMMISSION

Commission LYON TRAVAIL EN COMMISSION LYON  
Offre de formation 0541114  
Formation d'accueil 1CAP2 25434 1CAP2 REPARATION DES CARROSSERIES  
Établissement 0540015Y LP ENTRE MEURTHE ET SÂNON DOMBASLE SUR MEURTHE

**Saisie des décisions**

Capacité d'affectation	9
Nombre de candidatures à traiter	0
Nombre d'élève(s) forcé(s) "affecté"	0
Nombre maximum de P	1
Nombre de pris	0
Capacité restante	9

Valider

L'édition d'un bordereau de saisie permet de préparer les résultats avant de procéder à la saisie en elle-même. Les décisions de la commission sont saisies dans Affelnet entre **le lundi 10 juin à 9h et le mercredi 12 juin à 12h**. Dans Affelnet Lycée, la valeur par défaut de la décision est « Non traitée ».

Cependant plusieurs réponses sont possibles, il appartient au chef d'établissement de la modifier si besoin :

- R : Refusé
- P : Pris
- C : Liste complémentaire (**ne doit être utilisé que pour les formations des établissements publics** : Affelnet ne gère pas les listes complémentaires des établissements privés sous contrat)
- N : Non traité (valeur par défaut)
- A : Dossier absent (l'élève n'a pas fait de démarche ou déposé de dossier auprès de l'établissement)

**!** [IMPORTANT]: Tous les élèves « pris » font partie de la liste principale et recevront une notification d'admission. **Pour les établissements privés sous contrat, il n'y a pas de liste complémentaire** ; celle-ci est gérée hors Affelnet Lycée par l'établissement.

**AFFECTATION DES ÉLÈVES**  
TOUR PRINCIPAL - TRAVAIL EN COMMISSION

Commission LYON TRAVAIL EN COMMISSION LYON  
Offre de formation 05411113  
Formation d'accueil 1CAP2 25433 1CAP2 PEINTURE EN CARROSSERIE  
Établissement 0540015Y LP ENTRE MEURTHE ET SÂNON DOMBASLE SUR MEURTHE

Maximum d'élèves en liste Principale : 5

Rg	INE	Nom prénom(s)	Sx	Né(e) le	Formation	Étab. d'origine	Décision	Liste comp.	Récap. vœux
1	070211222KE	BANYEV Jejaf	F	09/09/2003	3EME	0540004L	Pris		Voir les vœux
1	070513090KA	BUJMUHS Tkydiu	F	12/03/2003	3EME	0540004L	Pris		Voir les vœux
1	080600295BC	CCFBUBB Zytwegy	F	11/04/2003	3EME [LCALA]	0540004L	Refusé		Voir les vœux
1	071719809FB	DAZOQWAJ Captée	M	06/09/2002	3EME	0540004L	Refusé		Voir les vœux
1	070183224FK	DOUP Clegizz	M	04/04/2004	3EME [LCALA]	0540004L	Dossier absent		Voir les vœux

5 élément(s)

Compteurs  
0 élève(s) forcés à "affecté"  
2 élève(s) en liste Principale  
2 élève(s) Refusés  
0 élève(s) Non traités  
1 élève(s) dossier Absents  
0 élève(s) en liste Complémentaire

Attention, chaque page doit être validée pour enregistrer les saisies

• Affichage des décisions :

Ce menu permet d'obtenir la liste des candidats avec les décisions renseignées, pour contrôle et vérification de la saisie.

**AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE**  
TOUR PRINCIPAL - TRAVAIL EN COMMISSION

Commission LYON TRAVAIL EN COMMISSION LYON  
Offre de formation 05411113  
Formation d'accueil 1CAP2 25433 1CAP2 PEINTURE EN CARROSSERIE  
Établissement 0540015Y LP ENTRE MEURTHE ET SÂNON DOMBASLE SUR MEURTHE

Possibilité de filtrer la liste

Rg	INE	Nom Prénom(s)	Sx	Né(e) le	Formation	Étab. d'origine	Décision
1	070211222KE	BANYEV Jejaf	F	09/09/2003	3EME	0540004L	P
1	070513090KA	BUJMUHS Tkydiu	F	12/03/2003	3EME	0540004L	P
1	080600295BC	CCFBUBB Zytwegy	F	11/04/2003	3EME [LCALA]	0540004L	R
1	071719809FB	DAZOQWAJ Captée	M	06/09/2002	3EME	0540004L	R
1	070183224FK	DOUP Clegizz	M	04/04/2004	3EME [LCALA]	0540004L	A

5 élément(s)

Possibilité d'imprimer la liste

- Compteurs:

Ce menu permet d'avoir une vision synthétique de la saisie effectuée pour un vœu donné. Il est possible de la consulter à tout moment.

The screenshot displays the 'AFFECTION DES ÉLÈVES EN LYCÉE' web application. The header includes the title and version 'AFFELNET LYCÉE Version 18.2.0'. The left sidebar shows the Ministry of National Education logo and a navigation menu with 'Compteurs' highlighted. The main content area shows the following information:

**TOUR PRINCIPAL - TRAVAIL EN COMMISSION**

Commission LYON TRAVAIL EN COMMISSION LYON  
 Offre de formation 05411113  
 Formation d'accueil 1CAP2 25433 1CAP2 PEINTURE EN CARROSSERIE  
 Établissement 0540015Y LP ENTRE MEURTHE ET SÂNON DOMBASLE SUR MEURTHE

**Compteurs**

Imprimer Fermer

Capacité de l'offre de formation	
Nombre maximum en liste principale	5
Capacité restante	0
Nombre d'élève(s) forcé(s) à "affecté"	0
Candidats à traiter	
Nombre de candidatures à traiter	5
dont en premier vœu	5
Saisie des décisions	
Nombre de Pris	2
Nombre en listes Complémentaires	0
Nombre de Refusés	2
Nombre de dossiers non traités	0
Nombre de dossiers absents	1

## 4 Calendrier

TOUR PRINCIPAL

- 5 avril : ouverture de la consultation de l'offre de formation dans le Service en ligne affectation (SLA).
- 6 mai : ouverture de la saisie des vœux aux familles des élèves de 3<sup>e</sup>, via le SLA.
- 6 mai : ouverture de la saisie des vœux en établissement via Affelnet Lycée.
- 27 mai : fermeture de la saisie des vœux aux familles dans le SLA.
- 7 juin à 12h : fermeture de la saisie des vœux en établissement (Affelnet Lycée)
- **Du 10 juin à 9h au 12 juin à 12h : Travail en commission : Saisie des « décisions » des commissions dans Affelnet Lycée**
- 26 juin à 14h : Transmission des notifications d'admission via Affelnet-Lycée. Début de la Télé-inscription
- 26 juin à 14h30: Consultation des résultats d'admission par les familles dans le SLA.

Tour suivant 1

- Du jeudi 27 juin au lundi 1<sup>er</sup> juillet 12h : Mise à jour des places vacantes, à la hausse, par les lycées dans l'application de gestion d'APV
- Mardi 2 juillet à 9h : Ouverture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
- Jeudi 4 juillet à 12h : Fermeture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
- **Du jeudi 4 juillet à 14h au vendredi 5 juillet à 12h : Travail en commission : Saisie des « décisions » des commissions dans Affelnet Lycée**
- Vendredi 5 juillet à 14 h : Transmission des résultats du tour suivant 1 aux établissements et début des inscriptions dans la voie professionnelle

Tour suivant 2

- Du vendredi 30 août à 9h au mardi 3 septembre à 12h : Mise à jour des places vacantes, à la hausse, par les lycées dans l'application de gestion d'APV
- Lundi 2 septembre à 14h : Ouverture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
- Jeudi 5 septembre à 12h : Fermeture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
- **Du jeudi 5 septembre à 14h au vendredi 6 septembre à 12h : Travail en commission : Saisie des « décisions » des commissions dans Affelnet Lycée**
- Vendredi - septembre à 14 h : Transmission des résultats du tour suivant 1 aux établissements et début des inscriptions dans la voie professionnelle

## Traitement des offres de formation en apprentissage

Note technique complémentaire au guide académique de l'affectation 2024

### Coordonnées de la DRAIO – Pôle affectation au lycée

Marie-Edith Defoort : 04.72.80.48.20

Amélie Beccat : 04.72.80.63.68

Willy Dupont : 04.72.80.63.82

[saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr)

<https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>

Affelnet Lycée est une application informatique nationale déclinée dans chaque académie. Elle permet de préparer l'affectation des élèves dans les formations du second degré, au sein des établissements publics et privés sous contrat. Elle gère simultanément les candidatures pour l'entrée dans les formations offertes après la 3<sup>e</sup> et les formations offertes après la 2<sup>de</sup> afin que chaque candidat ne soit affecté que sur une seule place.

**Les vœux d'affectation sous statut scolaire** font l'objet d'un traitement basé, le plus souvent, sur le calcul d'un barème. **Les vœux d'apprentissage** sont intégrés dans Affelnet Lycée depuis la campagne 2020 pour les 2<sup>des</sup> professionnelles et les 1<sup>res</sup> années de CAP préparées en contrat d'apprentissage. Ils ne font pas l'objet d'une affectation ni d'un traitement par barème, mais d'un positionnement par les CFA sur la situation des candidats.

Cette modalité a plusieurs avantages :

- Les élèves et les familles ont connaissance de l'ensemble de l'offre de formation en apprentissage pour l'entrée en voie professionnelle ;
- Les CFA disposent des coordonnées des candidats intéressés par les formations qu'ils proposent afin de solliciter ceux qui n'auraient pas encore pris contact avec eux ;
- Les établissements d'origine peuvent accompagner au mieux les candidats dans leurs démarches de recherche d'employeur en ayant connaissance de la situation de leurs élèves.

Pour cela, les CFA doivent mettre à jour leur offre de formation en lien avec le CARIF-OREF (voir paragraphe 1), puis renseigner le module « Travail en commission » dans Affelnet Lycée (voir paragraphe 5).

**Important** : une décision d'apprentissage n'est pas une décision d'affectation, et l'élève gardera le bénéfice d'une décision d'affectation obtenue sur un autre vœu sous statut scolaire.

## 1. Calendrier des principales étapes pour les CFA

Dates	Opérations	Actions à réaliser par les CFA
Jusqu'au 29 mars 2024	Enregistrement au Carif-Oref par les CFA de leur offre de formation en 2 <sup>de</sup> professionnelle et en 1 <sup>er</sup> année de CAP	Oui
Vendredi 5 avril 2024 à 14h	Ouverture de la consultation de l'offre de formation dans le Service en ligne affectation (SLA).	
Du vendredi 5 avril à 14 h au vendredi 22 avril	Vérification par les CFA des offres affichées dans le SLA pour leur établissement	Oui
Lundi 6 mai 2024 à 14h	Ouverture de la saisie des vœux aux familles des élèves de 3 <sup>e</sup> via le SLA et de la saisie des vœux en établissement via Affelnet Lycée	
A partir du mardi 7 mai	Vérification par les CFA de leur possibilité d'accéder à Affelnet Lycée	Oui
Lundi 27 mai 2024	Fermeture de la saisie des vœux aux familles (SLA).	
Courant juin 2024 (dates à préciser ultérieurement)	Mise à disposition des CFA des listes détaillées des candidats ayant fait un vœu d'apprentissage dans Affelnet Lycée	Oui
Vendredi 7 juin 2024 à 12h	Fermeture de la saisie des vœux en établissement dans Affelnet Lycée	
Vendredi 7 juin 2024 à 14 h	Ouverture dans Affelnet Lycée aux CFA de la consultation des listes des élèves candidats aux formations en apprentissage	Oui
Du lundi 10 juin 2024 à 9h au mardi 11 juin 2024 à 18h	<b>Travail en commission : saisie des « décisions apprentissage » par les CFA dans Affelnet Lycée.</b>	Oui



Du vendredi 14 juin 2024 à 9h au mardi 18 juin 2024 à 12h	Réouverture de la saisie dans Affelnet Lycée pour modification des vœux par les établissements suite aux commissions d'appel.	
Mercredi 26 juin 2024 à 14h	Résultats de l'affectation via Affelnet Lycée, notifications de résultats sur lesquelles figurent la ou les décisions d'apprentissage saisies.	

## 2. Préparation de l'offre de formation par les CFA

L'offre de formation en apprentissage dans Affelnet Lycée se déroule en trois étapes :

- Dès qu'ils ont connaissance de l'ouverture ou de la reconduction de leur offre de formation, les CFA doivent obligatoirement faire recenser leur offre par le Carif-Oref Via Compétences à cette adresse : <https://www.via-competences.fr/formation/demarches-et-vie-de-mon-organisme-de-formation-cfaofa/referencer-votre-offre-de-formation-sur-ofeli>
- Dans les 48 heures, les informations sont importées dans le catalogue national de l'apprentissage : <https://catalogue-apprentissage.intercariforef.org/recherche/formations>
- Fin mars, les formations présentes dans ce catalogue sont importées dans Affelnet Lycée pour constituer l'offre de formation en apprentissage, visible à partir du 5 avril 2024 dans le Service en ligne affectation (SLA) : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

Il appartient aux CFA de vérifier si leur offre est complète et correcte dès l'ouverture du SLA. S'il constate un problème, le responsable du CFA devra le signaler au plus vite à la DRAIO à l'adresse : [saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr)

## 3. Saisie des vœux des élèves

Les vœux seront saisis par les responsables légaux des élèves entre le 6 et le 27 mai 2024 sur le SLA ou par l'établissement d'origine entre le 6 mai et le 7 juin 2024, 12h dans Affelnet Lycée.

Remarque : les CFA peuvent également être établissement d'origine pour leurs apprentis souhaitant se réorienter. Ils se connectent alors de la même façon que ci-dessous et se reportent aux guides des procédures afin de connaître les modalités d'affectation.

## 4. Accès à Affelnet Lycée pour les CFA

L'accès à Affelnet Lycée se fait par le portail Arena (dans certains cas par clé OTP), avec l'identifiant et le mot de passe communiqués par la DSI au responsable du CFA, à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-lyon.fr/arena/> > Scolarité du 2<sup>nd</sup> degré > Affectation des élèves (AFFELNET) > Affectation en lycée > Travail en commission.

Le responsable du CFA vérifie dès le 6 mai s'il a bien accès à Affelnet Lycée. En cas de difficulté de connexion, il prend contact avec le guichet unique de la DSI au 04.72.80.64.88.

## 5. Module « Travail en commission »

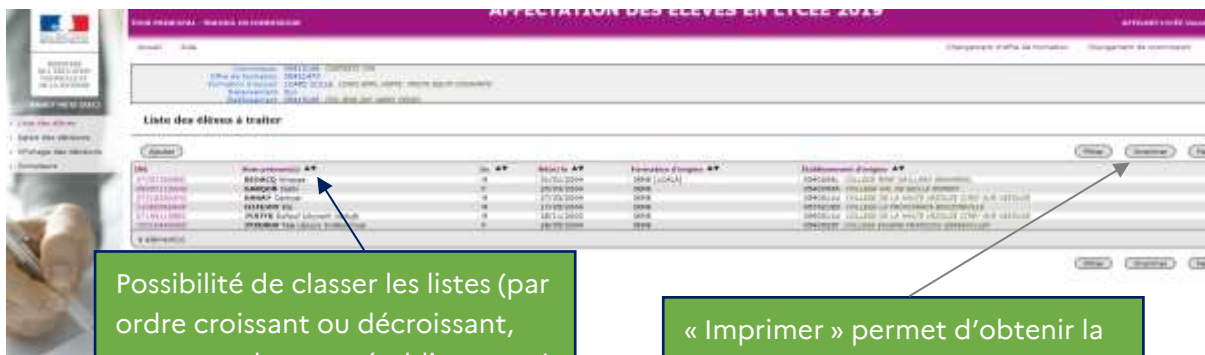
Chaque établissement dispose d'une « commission » dans Affelnet lycée à laquelle il accède grâce à l'identifiant de la commission, qui est le code UAI de l'établissement (ou exceptionnellement un code spécifique communiqué par la DRAIO).

- A la première connexion, le mot de passe est le code UAI (qu'il est nécessaire de changer pour accéder au module).
- Le mot de passe de l'année précédente est toujours valide. En cas de perte du mot de passe, il est possible de demander à la DRAIO de le réinitialiser en envoyant la demande à l'adresse : [saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr) en précisant le nom et l'UAI du CFA.

Lorsque la connexion à la commission est établie, les formations proposées par l'établissement s'affichent. Pour travailler sur l'une d'elles, il suffit de cliquer sur le code correspondant en début de ligne et de choisir les fonctionnalités dans le menu à gauche de l'écran.

### 5.1. Liste des élèves

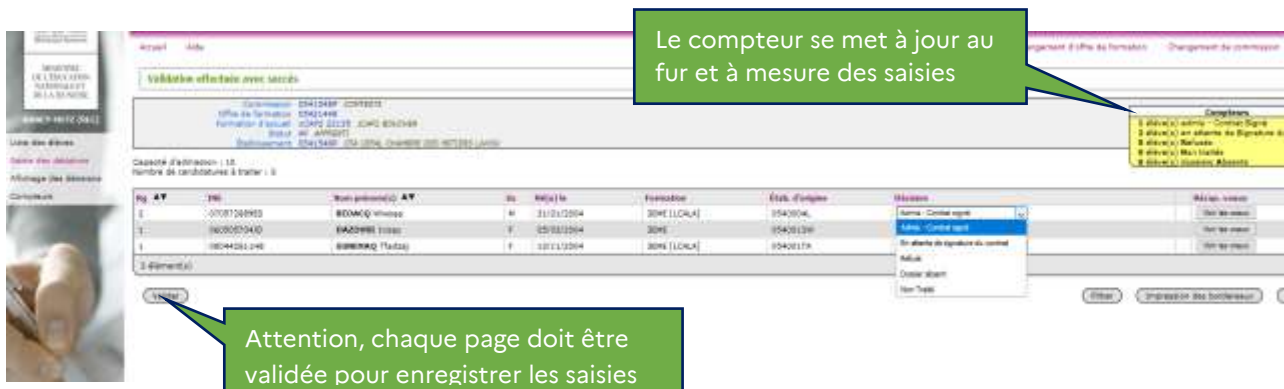
À partir du vendredi 7 juin à 14h, les établissements peuvent consulter la liste des élèves candidats à l'une de leurs formations. Quelques informations sur les élèves sont consultables ainsi que leurs vœux.



### 5.2. Saisie des décisions

L'édition d'un bordereau de saisie permet de préparer les résultats avant de procéder à la saisie en elle-même. Les décisions de la commission sont saisies dans Affelnet Lycée entre **le lundi 10 juin à 9h et le mardi 11 juin à 18h**. Dans Affelnet Lycée, la valeur par défaut de la décision pour les contrats d'apprentissage est « En attente de signature du contrat ». Il appartient au chef d'établissement de la modifier si besoin :

- S : Admis contrat signé (le candidat a trouvé un employeur et il est pris en charge par le CFA)
- W : En attente de signature du contrat (le candidat a pris contact avec le CFA et il est en recherche d'un employeur)
- R : Refusé (le candidat a pris contact avec le CFA qui ne retient pas sa candidature au vu des critères pédagogiques fixés)
- N : Non traité (la candidature n'est pas éligible à la formation demandée)
- A : Dossier absent (le candidat n'a pas pris contact avec le CFA)



### 5.3. Affichage des décisions

Permet d'obtenir la liste des candidat(e)s avec les décisions renseignées, pour contrôle et vérification de la saisie.

The screenshot displays the 'Liste des décisions' section of the Affelnet Lycée application. It features a table with columns for 'No. AF', 'No. AF', 'Nom Prénom(s) AF', 'Sexe AF', 'Né(e) le AF', 'Né(e) le AF', 'Né(e) le AF', and 'Sub. d'origine AF'. The table contains three rows of data. To the right of the table, there are buttons for 'Filtrer', 'Imprimer', and 'Ajouter'. A green callout box with a white border points to the 'Filtrer' button, containing the text 'Possibilité de filtrer la liste'. Another green callout box with a white border points to the 'Imprimer' button, containing the text 'Possibilité d'imprimer la liste'.

### 5.4. Compteurs

Permet d'avoir une vision synthétique de la saisie effectuée pour un vœu donné. Il est possible de la consulter à tout moment.

The screenshot displays the 'Compteurs' section of the Affelnet Lycée application. It shows a summary of statistics for the application process. The main heading is 'Compteurs'. Below it, there are several rows of data, including 'Candidats à traiter', 'Nombre de candidatures à traiter', and 'Nombre de décisions'. The page also includes a 'Filtrer' button and a 'Ajouter' button.

## 6. Importation des fiches des candidats dans les logiciels de gestion des CFA

Les listes des candidats disponibles dans Affelnet Lycée ne comportent pas l'ensemble des coordonnées des élèves. Il est donc proposé en parallèle à tous les CFA les listes des jeunes intéressés par une formation en apprentissage dans leur établissement et de leurs coordonnées complètes, à partir de leurs vœux saisis dans Affelnet lycéen.

Les responsables de CFA seront contactés directement par le Ministère de l'éducation nationale au cours du deuxième trimestre afin d'activer leur adresse mail pour recevoir le lien sécurisé d'accès aux listes. Une fois le compte activé, des messages leur seront adressés à plusieurs reprises afin d'accéder aux listes des candidats (fichier au format Excel, ou import via l'éditeur de logiciel de gestion des apprentis du CFA).

**Afin de mener à bien toutes ces opérations, il est important de communiquer tout changement de personnel de direction ou d'adresse de messagerie à la DRAIO, à [saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:saio-affectation@ac-lyon.fr).**




# Notice explicative de la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET

Cette fiche est à distribuer aux élèves et à leurs représentants légaux, en accompagnement de la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET.

**Recto pré-rempli pour les élèves de 3<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup> scolarisé dans un établissement de l'académie.**

**Sinon partie à renseigner par les établissements d'origine ou les CIO :**



Fiche préparatoire à la saisie  
AFFELNET LYCEE – rentrée scolaire 2024

Annexe 1

Dossier à retourner à l'établissement pour le :

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE Réservé à l'administration	SCOLARITE D'ORIGINE Réservé à l'administration
IDENTIFIANT NATIONAL ELEVE (INE ou INA) : _____ NOM et Prénom : _____ Né(e) le : _____ Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Élève boursier <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Département : _____ Etablissement : _____ N° et cachet : _____	<input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> générale <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> prépa métiers <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> SEGPA <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> ens. agricole <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> ULIS <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> Pro <input type="checkbox"/> Non scolarisé <input type="checkbox"/> Autre : _____
Nom et prénom du 1 <sup>er</sup> représentant légal : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Tél : _____ Courriel : _____		Langues suivies : LV1 : _____ LV2 : _____
Nom et prénom du 2 <sup>e</sup> représentant légal : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Tél : _____ Courriel : _____		
DECISION D'ORIENTATION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT AU 3 <sup>e</sup> TRIMESTRE : Palier 3 <sup>e</sup> : <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> générale et technologique <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> professionnelle <input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année de CAP Palier 2 <sup>de</sup> GT : <input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> technologique, série : _____ <input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> générale		ZONE GEOGRAPHIQUE DE RESIDENCE DE L'ELEVE Code : _____

**1**

**Identifiant nationale élève (INE) :** Les renseignements d'identification de l'élève sont pré-remplis automatiquement pour certains élèves scolarisés. Ils doivent être vérifiés et corrigés si nécessaire.

**Boursier :** Le bonus est automatiquement enregistré dans Affelnet pour les élèves scolarisés en 3<sup>e</sup> de collège. Pour les 3<sup>e</sup> prépa-métiers et les 3<sup>e</sup> agricoles, l'établissement d'origine envoie à la DSDEN la liste de ses élèves boursiers avant le 7 juin

**2**

**Décision d'orientation :** Si elle a été renseignée dans le module Orientation, la décision apparaîtra automatiquement dans Affelnet Lycée. Il revient au chef d'établissement de veiller à la cohérence des vœux saisis avec la décision d'orientation.

**3**

**Code zone géographique :** L'affectation en 2<sup>de</sup> générale et technologique publique de l'Éducation nationale obéit aux règles de la sectorisation géographique. Le code « zone géographique » est défini en fonction de l'adresse de résidence des responsables légaux du candidat. Se référer page 14 de l'annexe 15 : « Guide d'aide à la saisie Affelnet Lycée – Lyon ».

ÉVALUATION DES ELEVES (voir guide AFFELNET)									
À compléter par l'établissement d'origine sauf pour l'entrée en 1 <sup>re</sup> générale ou si l'évaluation 2023-2024 de l'élève est saisie dans le LSU de l'académie de Lyon									
Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, pour le palier 3 <sup>e</sup>		Maîtrise insuffisante : 10 pts		Maîtrise fragile : 25 pts		Maîtrise satisfaisante : 40 pts		Très bonne maîtrise : 50 pts	
1- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral		2- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale ou LV2		3- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques		4- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des sciences expérimentales et des arts et du corps		5- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps	
5- Les méthodes et outils pour apprendre		6- La formation de la personne et du citoyen		7- Les systèmes naturels et les systèmes techniques		8- Représentations du monde et des activités humaines			
Au palier 3 <sup>e</sup> , la moyenne annuelle de chaque discipline est la moyenne des points obtenus après conversion des évaluations des bilans périodiques de l'année selon les équivalences suivantes : Objectifs non atteints note = 3, si 0 ≤ Note < 5      Objectifs partiellement atteints note = 8, si 5 ≤ Note < 10      Objectifs atteints note = 13, si 10 ≤ Note < 15      Objectifs dépassés note = 16 si 15 ≤ Note ≤ 20									
Pour les vœux post-2 <sup>de</sup> , saisir la moyenne annuelle des notes									
Français	Maths	H-Géo-EMC	LV1	LV2	EPS	Arts plastiques			
Ed. musicale	SVT	Technologie	Physique-chimie	Biologie écologie (3 <sup>e</sup> agricole)		Découverte prof. (3 <sup>e</sup> prépa-métiers), enseignements technologiques et professionnels (3 <sup>e</sup> SEGPA)			

**4**

**Évaluations annuelles par disciplines :** À renseigner pour tous les candidats dont les évaluations ne sont pas transférées du LSU (3<sup>e</sup> ou autre origine scolaire) hormis pour les élèves qui ne font que des vœux de 1<sup>re</sup> générale. Se référer aux pages 10 à 13 de l'annexe 15 : « Guide d'aide à la saisie Affelnet Lycée – Lyon ».

**Un outil de conversion** des moyennes périodiques en moyenne annuelle de points est en ligne sur le site académique : <https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099>

**Évaluation des composantes du socle :** Cette rubrique est à compléter **uniquement pour les élèves de 3<sup>e</sup>** pour lesquels les évaluations du LSU ne sont pas intégrées dans Affelnet Lycée.

Vœux formulés par le candidat, à classer par ordre de préférence :

Vœux *	Type de vœu : 1 <sup>re</sup> année de CAP / 2 <sup>de</sup> pro / 2 <sup>de</sup> GT / 1 <sup>re</sup> G / 1 <sup>re</sup> techno / 1 <sup>re</sup> pro**	Spécialité ou famille de métiers, série ou enseignements optionnels	Statut de la formation	Etablissement demandé	Commune	Code vœu (réservé à l'administration)
1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti <input type="checkbox"/> Scolaire			

**Vœux formulés par l'élève :** Les vœux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par l'établissement de l'élève et classer par ordre de préférence. Le candidat peut formuler de 1 à 10 vœux dans l'académie.

5

Pour les élèves qui demandent à entrer en CAP et/ou en 2<sup>de</sup> professionnelle, **il est recommandé de limiter à 8** le nombre de vœux renseignés avant le 7 juin afin de pouvoir en ajouter 2 si l'élève n'est pas assuré d'une affectation après la phase provisoire. Cf. page 12 du « Guide des procédures d'affectation 2024 - Académie de Lyon » consultable en suivant le lien : <https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099>

À noter : En 1<sup>re</sup> générale publique et en 1<sup>re</sup> professionnelle passerelle publique, le nombre de vœux est limité à 2. Se référer aux pages 18 à 27 du « Guide des procédures d'affectation 2024 - Académie de Lyon ».

**Vœux hors académie formulés par l'élève :** Le candidat peut formuler de 1 à 5 vœux hors académie (en plus des 1 à 10 vœux dans l'académie). Les vœux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par l'établissement de l'élève.

En cas de multi-sectorisation à l'entrée en 2<sup>de</sup> GT publique, **il est nécessaire de formuler des vœux sur l'ensemble des lycées du secteur pour garantir l'affectation** et la prise en compte de l'ordre de préférence de l'élève et sa famille. Pour se prémunir du risque de non affectation, l'administration se réserve le droit d'ajouter des vœux de 2<sup>de</sup> GT sur les lycées de secteur manquants.

Situation de handicap ou de trouble de santé invalidant (cocher la ou les cases utiles) :

- Demande d'assouplissement à la carte scolaire à l'entrée en voie GT non contingentée. Rang du vœu concerné : .....
- Dossier déposé pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (demande de priorité absolue et/ou pour les élèves originaires d'EMS)

Pour les **demandes dérogatoires à l'entrée en 2<sup>de</sup> GT** (concerne les vœux non contingentés en dehors du ou des lycées de secteur), cocher la ou les cases utiles le cas échéant :

- Bousier, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....
- Frère ou sœur scolarisé dans l'établissement demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....
- Domicile en zone limitrophe de secteur et proche du lycée demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

En cas de multi-sectorisation à l'entrée en 2<sup>de</sup> GT, si l'ensemble des vœux de lycée de secteur ne sont pas saisis, l'administration se réserve le droit d'ajouter des vœux sur les lycées de secteur manquants **et cela, dans un ordre de préférence qui n'aurait peut-être pas été celui des familles.**

**Situation de handicap ou de trouble de santé invalidant :** Mentionner si une demande d'assouplissement à la carte scolaire à l'entrée en 2<sup>de</sup> GT est envisagée et/ou si un dossier pour la commission handicap-médicale est déposé. Se référer pages 33 à 39 du « Guide des procédures d'affectation 2024 – académie de Lyon » consultable en suivant le lien : <https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099>

**Demandes dérogatoires à l'entrée en 2<sup>de</sup> GT :** Dans le cadre d'une demande de dérogation à la carte scolaire, sur un vœu de 2<sup>de</sup> GT **non contingenté**, préciser le motif dérogatoire et le rang du vœu concerné. Les justificatifs seront adressés au chef d'établissement d'origine. Se référer page 10 du « Guide des procédures d'affectation 2024 \_ académie de Lyon ».

**Date et signature :** La fiche doit être datée et signée par les représentants légaux de l'élève. Elle est ensuite rendue à l'établissement qui procède à la saisie dans l'application Affelnet Lycée **avant le 7 juin 2024.**

À noter : Le recto de la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET n'existe que dans le cas d'utilisation d'une fiche vierge. L'encart « **Évaluations des élèves** » ne figure pas pour les élèves disposant d'une fiche nominative pré-remplie. Pour ces élèves scolarisés les évaluations sont soit intégrées automatiquement dans Affelnet Lycée à partir du LSU, soit renseignés par les établissements. Se reporter aux 10 à 13 de l'annexe 15 : « Guide d'aide à la saisie Affelnet Lycée – Lyon ».

## CAP prioritaires dans les établissements publics pour les élèves de 3<sup>e</sup> SEGPA

Lors de saisie des vœux dans Affelnet Lycée, le code-vœu est le même pour tous les élèves de 3<sup>e</sup>

Spécialité de CAP
Agent accompagnant au grand âge
Agent de propreté et d'hygiène
Boulangier / boulangère
Cannage – paillage en ameublement
Carreleur / carreuse mosaïste
Carrossier automobile
Charcutier traiteur / charcutière traiteuse
Charpentiers bois
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant
Conducteur livreur / conductrice livreuse de marchandises
Constructeur / constructrice d'ouvrages en béton armé
Cuisine
Électricien / électricienne
Equipier polyvalent / équipière polyvalente du commerce
Fleuriste
Installateur / installatrice en froid et conditionnement d'air
Jardinier / jardinière paysagiste en lycée éducation nationale
Maçon / maçonne
Maintenance des matériels (1 <sup>ère</sup> année commune)
Maintenance des matériels option A matériels agricoles
Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
Maintenance des véhicules option A voitures particulières
Menuisier / menuisière fabricant
Métiers du plâtre et de l'isolation
Métier de l'entretien des textiles option B, pressing
Métiers de la mode - vêtement flou
Monteur / monteuse installations sanitaires
Monteur / monteuse installations thermiques
Opérateur / opératrice logistique
Pâtissier / pâtissière
Peintre-applicateur de revêtement
Peintre automobile
Productions et services en restaurations (rapide, collective, cafétéria)
Réalisation industrielles en chaudronnerie ou soudage – option A chaudronnerie
Métallier / métallièr
Tapissier / tapissière d'ameublement en décor
Vannerie





## Liste des formations rares concernées par le bonus régional

Dans le cadre de l'harmonisation de la grande région académique (Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon), un bonus régional est attribué aux élèves qui demandent une formation n'existant pas dans leur académie mais offerte dans l'une des deux autres académies, afin de leur permettre de bénéficier du même traitement que les élèves de l'académie d'accueil.

### Formations rares ouvrant droit au bonus régional pour les élèves de l'académie de Lyon :

Les candidats de l'académie de Lyon demandant les formations suivantes bénéficieront du bonus régional.

- **Formations proposées dans l'académie de Clermont-Ferrand**

CAP :

- **Ferronnier d'art**, section d'enseignement professionnel du lycée Jean Monnet à Yzeure

Bac professionnel :

- **Famille de métiers de l'aéronautique**, lycée professionnel Roger Claustres à Clermont-Ferrand
- **Photographie**, section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent La Fayette à Clermont-Ferrand

- **Formations proposées dans l'académie de Grenoble**

CAP :

- **Maroquinerie**, section d'enseignement professionnel du lycée du Dauphiné à Romans-sur-Isère
- **Métiers de la mode - vêtement tailleur**, lycée professionnel Victor Hugo à Valence
- **CAP Transports par câbles et remontées mécanique**, Lycée A. Croizat à Moutiers

Bac professionnel :

- **Famille de métiers de l'aéronautique**, lycée du Grésivaudan à Meylan
- **Techniques d'intervention sur installations nucléaires**, section d'enseignement professionnel du lycée les Catalins à Montélimar
- **Transport fluvial**, section d'enseignement professionnel du lycée les Catalins à Montélimar
- **Transports par câbles et remontées mécaniques**, SEP du lycée Ambroise Croizat à Moutiers et LP Général Ferrié à St Michel de Maurienne

### Formations rares de l'académie de Lyon ouvrant droit au bonus régional pour les élèves des académies de Clermont-Ferrand et Grenoble

Les candidats de l'académie de Clermont-Ferrand et de Grenoble auront ce bonus régional pour les CAP suivants proposés dans l'académie de Lyon :

- **Cannage paillage en ameublement**, cité scolaire René Pellet – EREA déficients visuels à Villeurbanne
- **Fleuriste**, section d'enseignement professionnel du lycée Claude Bernard à Villefranche-sur-Saône
- **Tapissier-tapissière d'ameublement en décor**, lycée professionnel Georges Lamarque à Rillieux-la-Pape
- **Vannerie**, cité scolaire René Pellet – EREA déficients visuels à Villeurbanne

Les candidats de l'académie de Clermont-Ferrand et de Grenoble auront ce bonus régional pour les bacs professionnels suivants proposés dans l'académie de Lyon :

- **Famille de métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels**, section d'enseignement professionnel du lycée Hector Guimard à Lyon
- **Famille de métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement**, lycée professionnel Georges Lamarque à Rillieux-la-Pape
- **Métiers de l'entretien des textiles option B, pressing**, lycée professionnel Jean Lurçat à Lyon

Les candidats de l'académie de Clermont-Ferrand auront ce bonus régional pour les bacs professionnels suivants proposés dans l'académie de Lyon :

- **Famille de métiers de l'alimentation** au lycée professionnel hôtelier les Bruyères à Saint-Chamond
- **Famille de métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement**, cité scolaire Monnet Fourneyron à Saint-Etienne, lycée professionnel Etienne Legrand au Coteau et lycée professionnel Georges Lamarque à Rillieux-la-Pape
- **Famille de métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics**, lycée professionnel Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey, lycée professionnel Etienne Legrand au Coteau, lycée professionnel Pierre Desgranges à Andrézieux-Bouthéon et lycée professionnel Gustave Eiffel à Brignais
- **Famille de métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels**, lycée professionnel Pablo Picasso à Givors, lycée professionnel Fernand Forest à Saint-Priest, lycée professionnel Hector Guimard à Lyon, section d'enseignement professionnel du lycée Arbez Carme à Bellignat.
- **Plastiques et composites**, section d'enseignement professionnel Arbez Carme à Bellignat et section d'enseignement professionnel du lycée Hector Guimard à Lyon
- **Famille de métiers des industries graphiques et de la communication**, Lycée Etienne Mimard, Saint-Etienne

Les candidats de l'académie de Grenoble auront ce bonus régional pour les bacs professionnels suivants proposés dans l'académie de Lyon :

- **Famille de métiers de l'alimentation**, section d'enseignement professionnel du lycée François Rabelais à Dardilly
- **Construction des carrosseries**, lycée Gabriel Voisin à Bourg-en-Bresse
- **Technicien en prothèse dentaire**, section d'enseignement professionnel du lycée Hector Guimard à Lyon

## Description des capacités transversales

### *Aide à la formulation d'un avis « médical » pour les formations professionnelles*

#### Capacité A : Travailler en équipe (coopérer, adhérer, participer)

Travailler en équipe repose sur un désir de collaborer avec les autres élèves de la classe ou d'autres personnes impliquées dans une activité ou un projet commun, de faire partie d'une équipe et de travailler ensemble. Cela suppose qu'il faut s'engager, comprendre et respecter les rôles et la contribution de chacun.

##### **Travailler en équipe, c'est :**

- faire appel aux habiletés, aux idées et aux points de vue des autres membres de l'équipe
- partager volontiers ses expériences et ses connaissances lorsqu'on sait qu'elles peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du groupe
- tenir les autres au courant de toute information pertinente ou utile
- soutenir et encourager les autres membres de l'équipe lorsqu'ils apportent une contribution
- montrer du respect envers les autres en parlant d'eux en termes positifs
- savoir se répartir les tâches, s'organiser

##### ➤ **Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette capacité peut être évaluée :**

- exposés, travaux de groupe dans différentes disciplines
- sorties pédagogiques, stage d'observation en milieu professionnel
- sports collectifs en EPS
- français : écriture de conte à plusieurs, recherches et présentation d'exposé, théâtre
- histoire-géographie : utilisation de sketches, jeux de rôles
- dans le cadre du parcours Avenir : réalisation de fiches métiers, présentation des stages en milieu professionnel, échanges sur les lieux de stages

#### Capacité B : S'exprimer à l'oral dans une relation de communication (dialogue, échanges, écoute)

S'exprimer à l'oral dans une relation de communication, c'est savoir prendre la parole en public, prendre part à un dialogue, un débat en tenant compte des propos et des avis d'autrui et savoir faire valoir son propre point de vue. S'exprimer à l'oral, c'est aussi adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication.

##### **S'exprimer à l'oral dans une relation de communication, c'est :**

- formuler clairement un propos simple
- développer de façon suivie un propos en public sur un sujet déterminé
- adapter sa prise de parole à la situation de communication
- participer à un débat, à un échange verbal, argumenter
- rendre compte oralement de faits, d'un travail
- utiliser le vocabulaire approprié

##### ➤ **Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette capacité peut être évaluée :**

- exposé dans différentes disciplines
- présentation orale des rapports de stage
- épreuve d'histoire des arts
- participation aux conseils de classe
- prise de contact pour les recherches de stages (découverte professionnelle, stages d'observation)
- travaux d'équipe dans différentes disciplines

#### Capacité C : Effectuer un travail ou une tâche avec soin et précision

Capacité à soutenir un effort physique sur une durée donnée. Elle concerne la mobilisation des ressources physiques et corporelles dans le but d'adapter l'organisme à une activité physique.

Le soin et la précision caractérisent la façon d'agir de l'élève dans la préparation et la réalisation d'une tâche, l'attention qu'il/elle porte à son travail. Ce sont des capacités qui renvoient à une démarche pratique.

Le soin est la capacité reconnue à un élève de réaliser une tâche avec le souci de la qualité et le goût de la perfection, de manière ordonnée et minutieuse. Cette capacité va de pair avec la dextérité manuelle et la méthode.

La notion de soin renvoie également à l'attention portée aux autres, dans un sens médical ou esthétique : c'est veiller sur quelqu'un, lui apporter des soins.

Ces capacités sont particulièrement nécessaires si l'on souhaite exercer un travail manuel, fabriquer, construire, travailler un matériau, exercer un métier artistique ou créatif, réparer, entretenir, installer des équipements, concevoir, utiliser des techniques industrielles de pointe, faire du dessin, soigner.

**Effectuer un travail ou une tâche avec soin et précision, c'est :**

- être attentif à la demande et respecter le processus de mise en œuvre
- être soi-même soigné et rigoureux
- organiser son travail en respectant les lieux, les objets, les matériaux
- rechercher la perfection dans la réalisation
- être méthodique dans son travail
- entretenir, préserver et améliorer quelque chose

➤ **Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette capacité peut être évaluée :**

- gérer du matériel et son outil de travail dans toutes les disciplines
- suivre un cahier des charges, une méthodologie, un protocole, une consigne
- construire une figure géométrique donnée, une carte en histoire-géographie
- mener une expérience en sciences
- réaliser une œuvre en arts plastiques

**Capacité D : Faire preuve d'autonomie et d'initiative**

L'initiative et l'autonomie caractérisent un élève qui agit et entreprend des choses plutôt que simplement penser à ce qu'il faudrait faire ou attendre que cela arrive.

L'autonomie est la capacité reconnue à un élève de se fixer des principes et règles de conduite, choisir ses cheminements personnels dans le respect des règles sociales en vigueur. Pour ce faire, il/elle doit pouvoir construire des parcours réalistes lui permettant d'atteindre les objectifs fixés par la mobilisation des ressources nécessaires, la mise en œuvre des méthodes appropriés, la création des relations qu'il/elle juge satisfaisantes et par une auto-évaluation.

Les élèves acquièrent progressivement cette compétence par l'appropriation des espaces de liberté et de responsabilité que les équipes éducatives leur confient. L'ensemble de la communauté éducative participe à la réalisation de cet objectif qui nécessite persévérance, pédagogie et adaptation à la personnalité de chaque élève.

**L'autonomie et l'initiative, c'est :**

- se déplacer en s'adaptant à son environnement
- respecter des consignes simples en autonomie
- s'impliquer dans un projet individuel ou collectif
- organiser son travail en classe et à la maison
- identifier ses points forts et ses points faibles
- rechercher et sélectionner par soi-même des informations utiles dans son travail
- savoir choisir un parcours de formation
- savoir-faire seul après démonstration
- savoir anticiper
- savoir enchaîner des activités
- savoir solliciter la personne adéquate

➤ **Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette capacité peut être évaluée :**

- lors d'activités sportives : savoir s'équiper, se positionner dans le groupe, respecter les règles de sécurité
- lors des stages professionnels : savoir réaliser une consigne seul, savoir demander une information manquante
- participation spontanée à des ateliers, mini-entreprise
- histoire des arts : faire des recherches personnelles et apporter des éléments personnels
- séances de travaux pratiques en sciences physiques et SVT
- travaux de recherche en découverte professionnelle, recherche de stage
- course d'orientation en EPS
- participation à des projets collectifs
- travaux réalisés en autonomie dans toutes les disciplines, implication dans les situations d'aide personnalisée .

### Capacité E : Exploiter des informations écrites, orales ou des relevés d'expérimentation

---

Exploiter des informations écrites ou orales, c'est comprendre et utiliser des informations contenues dans des textes, des informations chiffrées, des idées mathématiques ou scientifiques (écrites ou orales). L'élève doit être capable d'identifier des informations précises, de les sélectionner et les organiser pour les exploiter en fonction de consignes données.

#### Exploiter des informations écrites, orales ou des relevés d'expérimentation, c'est :

- comprendre un énoncé, une consigne
- dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu
- être capable de faire des recherches documentaires
- savoir reformuler un propos, un texte
- exploiter des données chiffrées (tableau simple, croisé...)
- savoir croiser plusieurs sources d'informations, extraire les informations pertinentes
- savoir rédiger un compte-rendu d'activité

#### ➤ Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette capacité peut être évaluée :

- recherches documentaires en CDI, utilisation du Kiosque Onisep
- travail sur dossiers, exposés, étude de cas dans diverses disciplines (histoire-géographie, histoire des arts...)
- utilisation d'internet (vérification de la véracité des informations, sources utilisées...)
- rapport de stages
- relevé, construction et interprétation de graphiques dans différentes disciplines
- en français, tâche de rédaction de la suite du texte d'un auteur, lecture comparée
- construction de cartes heuristiques
- résolution de problèmes à partir de plusieurs ressources
- démarche d'investigation en physique-chimie
- utilisation d'un schéma de montage, compréhension du fonctionnement d'un système

### Capacité F : Apporter un caractère artistique dans le travail à réaliser (créativité, intérêt et curiosités artistiques)

---

Se définit par des préférences, des aptitudes et des valeurs dans le domaine artistique, domaine de l'activité libre où le sujet, à partir d'éléments physiques, verbaux ou humains, réalise une création où il exprime ses sentiments et ses émotions.

#### Apporter un caractère artistique dans le travail à réaliser, c'est :

- être sensible aux enjeux esthétiques et humains d'une œuvre
- être capable de porter un regard critique sur un fait, un document, une œuvre
- pratiquer diverses formes d'expression à visée artistique

#### ➤ Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette capacité peut être évaluée :

- réalisation d'un carnet de voyage sur sortie pédagogique
- réalisation de supports pour l'oral d'histoire des arts (diaporama, rapport écrit...)
- carnet de lecture en français
- en français : étude, réalisation, participation à une œuvre théâtrale ou poétique
- productions en arts plastiques
- expression corporelle en EPS
- projets en technologie ou autres disciplines (réalisation de pubs, d'affiches, d'objets...)
- études d'œuvres artistiques dans diverses disciplines
- participation à des clubs, ateliers, réalisation de blogs culturels...
- rapport de stage (originalité...)

**Capacité G : Réaliser une activité nécessitant un investissement physique prolongé**

Capacité à soutenir un effort physique sur une durée donnée. Elle concerne la mobilisation des ressources physiques et corporelles dans le but d'adapter l'organisme à une activité physique.

**Réaliser une activité nécessitant un investissement physique prolongé, c'est :**

- surveiller pendant de longues périodes
- enchaîner des travaux physiques intenses
- transporter des objets lourds
- ranger des objets encombrants

**➤ Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette capacité peut être évaluée :**

- sorties pédagogiques : déplacements, visites à pied
- prise de notes
- EPS : évaluation, recueil de données, rangement du matériel, cycle de demi-fond

**Capacité H : Respecter les réglementations et les chartes en vigueur (hygiène, sécurité...)**

Respecter des réglementations, des consignes, repose sur la connaissance des règles et de leur compréhension. Cela suppose que l'élève puisse identifier les contraintes et agir suivant ces contraintes tout au long de son activité scolaire et extrascolaire. Cette capacité induit une décision en identifiant les contraintes y compris de sécurité.

**Respecter les réglementations et les chartes en vigueur (hygiène, sécurité...) c'est :**

- respecter les règles de vie collective
- respecter les règles d'utilisation de l'outil informatique
- écouter autrui lors d'un débat, respecter la parole de l'autre
- comprendre les règles simples de sécurité routière
- prendre en compte les principes d'hygiène de vie personnelle et collective
- appliquer une consigne, un protocole face à une tâche donnée

**➤ Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette capacité peut être évaluée :**

- en technologie, physique-chimie : respect de règles de sécurité (utilisation des lunettes, cheveux attachés, règles d'utilisation de produits chimiques, gestion des déchets...)
- en EPS : règles de sécurité (sports collectifs, agrès, tenue spécifique à l'EPS, hygiène...)
- comportement dans les transports scolaires, durant les sorties pédagogiques, en classe
- formation PSC1
- respect de la charte d'utilisation des outils informatiques
- débats en ECJS (respecter les consignes, savoir écouter l'autre...)
- travail de groupe sur un projet pédagogique
- respect des consignes de sécurité pendant les stages d'observation en milieu professionnel

## Tableaux de correspondance Capacités – Formations professionnelles

Tableau de correspondance capacités / CAP

	CAP	Capacités prioritaires par rang décroissant			
		Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4
<b>DIPLÔMES EDUCATION NATIONALE</b>	Accompagnant éducatif petite enfance	B	A	H	C
	Agent accompagnant au grand âge	B	G	C	H
	Agent de propreté et d'hygiène	H	G	A	B
	Agent de sécurité	H	G	D	E
	Boulangier	C	G	H	D
	Cannage paillage ameublement	C	E	F	G
	Carreleur Mosaïste	G	C	D	A
	Carrossier automobile	D	E	C	H
	Charcutier traiteur	C	H	F	B
	Charpentiers bois	D	E	H	C
	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	B	A	E	G
	Conducteur d'installations de production	D	C	E	H
	Conducteur livreur de marchandises	H	E	D	B
	Constructeur d'ouvrages en béton armé	G	C	A	D
	Cuisine	C	H	D	F
	Ebéniste	C	E	G	F
	Electricien	A	H	G	E
	Equipier polyvalent du commerce	C	D	E	A
	Esthétique Cosmétique, Parfumerie	C	B	G	H
	Fleuriste	F	G	B	D
	Maçon	G	C	A	D
	Maintenance des matériels 1ère année commune	D	H	E	C
	Maintenance des matériels : option matériels de construction et de manutention	D	H	E	C
	Maintenance des matériels : option matériels d'espaces verts	D	H	E	C
	Maintenance des véhicules : option voitures particulières	D	H	E	C
	Menuisier fabricant	D	C	H	E
	Métallier	C	E	D	F
	Métiers de la coiffure	C	B	G	H
	Métiers de la mode - vêtement flou	C	D	F	E
	Métiers de l'entretien des textiles option pressing	D	G	B	A
	Métiers plâtre et isolation	G	D	C	A
	Monteur installations thermiques	C	D	A	H
	Monteur installations sanitaires	C	D	A	H
	Opérateur logistique	C	B	E	H
Pâtissier	C	H	F	D	
Peintre applicateur de revêtements	C	D	F	B	
Peintre automobile	D	E	C	H	
Production et service en restauration	G	H	A	B	
Réalisation industrielles en chaudronnerie ou soudage - option chaudronnerie	C	E	D	F	
Sérigraphie industrielle	E	B	F	C	
Tapissier d'ameublement en décor	C	F	B	D	
Vannerie	C	F	E	G	
<b>DIPLÔMES AGRICOLES</b>	Services aux personnes et vente en espace rural	B	H	E	G
	Métiers de l'agriculture	G	H	D	C
	Jardinier paysagiste	H	G	C	D
	Travaux forestiers	H	G	C	D
	Palefrenier-Soigneur	H	G	B	D
Maréchal-Ferrant	G	H	C	B	

Tableau de correspondance capacités / Bacs professionnels

	BAC PROFESSIONNEL	Capacités prioritaires par rang décroissant			
		Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4
DIPLOMES EDUCATION NATIONALE	Accompagnement, soins et services à la personne	B	H	E	A
	Animation – enfance et personnes âgées	B	E	A	D
	Aménagement et finition du bâtiment	C	D	F	G
	Artisanat et métiers d'arts : option communication visuelle pluri-média	C	E	D	F
	Artisanat et métiers d'arts : option marchandisage visuel	C	G	E	F
	Artisanat et métiers d'arts : option tapissier d'ameublement	C	E	G	F
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	B	E	A	H
	Boucher Charcutier Traiteur	C	H	D	G
	Boulangier Pâtissier	C	H	D	F
	Carrossier peintre automobile	D	E	C	H
	Commercialisation et services en restauration	B	A	E	G
	Conducteur transport routier marchandises	H	E	D	B
	Construction des carrosseries	D	E	C	H
	Cuisine	C	H	D	F
	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	E	D	C	B
	Esthétique cosmétique parfumerie	C	B	G	H
	Etude et réalisation d'agencements	E	F	D	H
	Hygiène, propreté, stérilisation	E	A	H	G
	Logistique	A	D	H	C
	Maintenance des systèmes de production connectés	A	D	E	C
	Maintenance des véhicules : option A voitures particulières	D	H	E	C
	Maintenance des véhicules : option B véhicules de transport routier	D	H	E	C
	Maintenance des véhicules : option C motocycles	D	H	E	C
	Maintenance des matériels : option B travaux publics et manutention	D	H	E	C
	Maintenance des matériels : option C espaces verts	D	H	E	C
	Menuiserie aluminium-verre	C	D	E	H
	Métiers de l'accueil	B	D	C	E
	Métiers de la coiffure	C	B	G	H
	Métiers de la mode - vêtements	C	D	F	E
	Métiers de la sécurité	H	G	D	E
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	H	E	D	A
	Métiers de l'entretien textile, option : Blanchisserie	D	G	B	A
	Métiers de l'entretien textile, option : Pressing	D	G	B	A
	Métiers du commerce et de la vente option A : Gestion et animation de l'espace commercial	B	D	C	A
	Métiers du commerce et de la vente option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	D	B	E	A
	Métiers du cuir : option maroquinerie	C	D	F	E
	Microtechniques	C	D	E	H
	Modélisation et prototypage 3D	E	D	C	A
	Optique lunetterie	A	C	E	H
	Organisation de transport de marchandises	A	D	H	C
	Ouvrages du bâtiment : métallerie	C	E	D	F



	BAC PROFESSIONNEL	Capacités prioritaires par rang décroissant			
		Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4
DIPLOMES EDUCATION NATIONALE	Pilote de ligne et de production	A	D	C	E
	Plastiques et composites	C	D	E	H
	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	E	H	C	D
	Technicien en prothèse dentaire	C	G	H	D
	Technicien géomètre-topographe	E	H	D	B
	Technicien constructeur bois	D	E	H	A
	Technicien de fabrication bois et matériaux associés	C	D	H	E
	Technicien de maintenance et efficacité énergétique	D	E	H	A
	Technicien d'études du bâtiment : option assistant en architecture	E	H	B	A
	Technicien d'études du bâtiment : option études et économie	E	H	B	A
	Technicien de réalisation de produits mécaniques, option : Réalisation et maintenance des outillages	C	E	D	A
	Technicien de réalisation de produits mécaniques, option : Réalisation et suivi de production	C	E	D	H
	Technicien du bâtiment organisation et réalisation du gros œuvre	G	E	D	H
	Métiers du froid et des énergies renouvelables	D	E	H	A
	Technicien en chaudronnerie industrielle	C	D	E	F
	Technicien installateur en chauffage, climatisation et énergie renouvelables	D	E	H	A
	Technicien menuisier agenceur	C	D	E	H
	Technicien modeleur	C	D	A	E
Travaux publics	G	D	E	H	
DIPLOMES AGRICOLES	Aménagements paysagers	G	D	H	F
	Bio industries de transformation	H	E	C	G
	Conduite et gestion de l'exploitation agricole	D	E	G	H
	Conduite et gestion de l'entreprise hippique	D	H	E	G
	Conduite et gestion de l'entreprise viticole	D	G	E	H
	Forêt	H	G	D	A
	Gestion des milieux naturels et de la faune	D	G	H	E
	Laboratoire, contrôle qualité	H	C	E	A
	Agroéquipement	E	H	G	A
	Productions aquacoles	G	D	H	E
	Productions horticoles	C	H	G	A
	Services aux personnes et animation des territoires	B	H	G	E
	Technicien conseil vente (animalerie ; alimentation ; produits de jardin)	B	D	H	F
	Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin	D	H	C	G



# Coefficients multiplicateurs appliqués aux disciplines

Le calcul du barème par Affelnet Lycée dans le traitement « PAM avec notes » prend en compte les disciplines scolaires, auxquelles sont appliqués des coefficients multiplicateurs, variables selon la formation demandée.

## • Affectation dans la voie professionnelle

Pour l'affectation, des coefficients multiplicateurs sont appliqués aux sept champs disciplinaires pris en compte dans le traitement PAM par Affelnet Lycée. Ces coefficients ont été établis au niveau national et sont intégrés dans Affelnet Lycée.

	Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
<b>20 - Spécialités pluri technologiques de la production</b>	5	6	3	4	3	2	7	30
CAP Conducteur d'Installations de Production								
BAC Pro Modélisation et prototypage 3D								
BAC Pro Pilote de ligne de production								
2DE FDM Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics								
2DE FDM Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels								
2DE FDM Métiers du numérique et de la transition énergétique								
2DE FDM Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées								
<b>21 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts</b>	4	5	3	3	4	3	8	30
CAPA Jardinier Paysagiste								
CAPA Métiers de l'agriculture : horticulture								
CAPA Métiers de l'agriculture : productions animales								
BAC Pro A Aménagements paysagers								
BAC Pro A CGEA Système dominante élevage								
BAC Pro A CGEA Vigne et vin								
BAC Pro A Forêt								
BAC Pro A Gestion milieux naturels et faune								
BAC Pro A Conduite de production horticole								
2DE FDM Productions (agricole)								
2DE FDM Nature – Jardin – Paysage – Forêt (agricole)								
<b>22 - Transformations</b>	4	6	3	3	3	3	8	30
CAP Boulanger								
CAP Charcutier traiteur								
CAP Cuisine								
CAP Installateur en froid et conditionnement d'air								
CAP Monteur installations thermiques								
CAP Pâtissier								
CAP Production et service en restauration								
BAC Pro Boucher charcutier traiteur								
BAC Pro Boulanger pâtissier								
BAC Pro Cuisine								

	Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
<b>22 – Transformations (suite)</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>30</b>
BAC Pro	Fonderie							
BAC Pro	Plastiques et composites							
BAC Pro	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons							
BAC Pro	Maintenance et efficacité énergétique							
BAC Pro	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables							
BAC Pro A	Bio-industries de transformation							
BAC Pro A	Laboratoire contrôle qualité							
BAC Pro A	Technicien conseil vente alimentation (produits alimentaires et boissons)							
BAC Pro A	Technicien conseil vente produits de jardin							
2DE FDM	Alimentation – Bio-industries – Laboratoire (agricole)							
2DE FDM	Conseil Vente (agricole)							
2DE FDM	Métiers de l'alimentation							
<b>23 - Génie civil, construction, bois</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
CAP	Cannage et paillage ameublement							
CAP	Carreleur mosaïste							
CAP	Charpentiers bois							
CAP	Constructeur ouvrages béton armé							
CAP	Ébéniste							
CAP	Maçon							
CAP	Menuisier fabricant							
CAP	Métiers plâtre et isolation							
CAP	Monteur installations sanitaires							
CAP	Peintre applicateur de revêtements							
CAP	Vannerie							
BAC Pro	Artisanat et métiers d'art option : marchandisage visuel							
BAC Pro	Aménagement finition du bâtiment							
BAC Pro	Etude et réalisation d'agencement							
BAC Pro	Technicien constructeur bois							
BAC Pro	Technicien d'étude du bâtiment : études et économie							
BAC Pro	Technicien d'étude du bâtiment : assistant d'architecte							
BAC Pro	Technicien menuisier agencier							
BAC Pro	Technicien de fabrication bois et matériaux associés							
BAC Pro	Travaux publics							
BAC Pro	Technicien géomètre-topographe							
BAC Pro	Technicien bâtiment : Réalisation du gros-œuvre							
BAC Pro	Menuiserie aluminium-verre							
2DE FDM	Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement							
2DE FDM	Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment							

	Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
<b>24 - Matériaux souples</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>30</b>
CAP	Métiers de la mode - vêtement flou							
CAP	Métier de l'entretien des textiles option B, pressing							
CAP	Tapissier-tapissière d'ameublement en décor							
BAC Pro	Artisanat et métiers d'art option : tapissier d'ameublement							
BAC Pro	Métiers de la mode – vêtement							
BAC Pro	Métiers du cuir option sellerie garnissage							
BAC Pro	Métiers du cuir option maroquinerie							
BAC Pro	Métiers de l'entretien des textiles option B, pressing							
<b>25 - Mécanique, électricité, électronique</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>30</b>
CAP	Carrossier automobile							
CAP	Electricien							
CAP	Maintenance des matériels 1 <sup>er</sup> année commune							
CAP	Maintenance des matériels option B : matériels de construction et de manutention							
CAP	Maintenance des matériels option C : matériels d'espaces verts							
CAP	Maintenance des véhicules option A voitures particulières							
CAP	Peintre automobile							
CAP	Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A chaudronnerie							
CAP	Métallier							
BAC Pro	Carrossier peintre en automobile							
BAC Pro	Construction de carrosserie							
BAC Pro	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique							
BAC Pro	Maintenance des systèmes de production connectés							
BAC Pro	Maintenance des véhicules : option A : véhicules particuliers							
BAC Pro	Maintenance des véhicules : option B : véhicules de transport routier							
BAC Pro	Maintenance des véhicules : option C : motocycles							
BAC Pro	Maintenance des matériels : option A : agricoles							
BAC Pro	Maintenance des matériels : option B : construction manutention							
BAC Pro	Maintenance des matériels : option C : espaces verts							
BAC Pro	Métiers de l'électricité et ses environnements connectés							
BAC Pro	Métiers du froid et des énergies renouvelables							
BAC Pro	Microtechniques							
BAC Pro	Ouvrages du bâtiment métallerie							
BAC pro	Technicien de chaudronnerie industrielle							
BAC Pro	Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages							
BAC Pro	Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de productions							
BAC Pro	Technicien modelleur							
2DE FDM	Métiers de la maintenance des matériels et véhicules							

	Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
<b>30 - Spécialités plurivalentes des services</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>30</b>
BAC Pro	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités							
2DE FDM	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique							
<b>31 - Échanges et gestion</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>30</b>
CAP	Conducteur livreur de marchandises							
CAP	Employé de commerce multi-spécialité							
CAP	Employé de vente spécialisé option A : produits alimentaires							
CAP	Employé de vente spécialisé option B : produits d'équipement courant							
CAP	Equipier polyvalent du commerce							
CAP	Fleuriste							
CAP	Opérateur / opératrice logistique							
BAC Pro	Conducteur transport routier de marchandises							
BAC Pro	Logistique							
BAC Pro	Métiers du commerce et de la vente : Option A : Animation et gestion de l'espace commercial							
BAC Pro	Métiers du commerce et de la vente : Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale							
BAC Pro	Métiers de l'accueil							
BAC Pro	Organisation du transport de marchandises							
2DE FDM	Métiers de la relation client							
<b>32 - Communication et information</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>30</b>
CAP	Sérigraphie industrielle							
BAC Pro	Artisanat et métiers d'art option : communication visuelle pluri-média							
BAC Pro	Réalisation de produits imprimés et pluri-média : Option A : Productions graphiques							
BAC Pro	Réalisation de produits imprimés et pluri-média : Option B : Productions imprimées							
2DE FDM	Métiers des industries graphiques et de la communication							
<b>33 - Services aux personnes</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
CAP	Accompagnement éducatif petite enfance							
CAP	Agent accompagnant au grand âge							
CAP	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant							
CAP	Esthétique cosmétique parfumerie							
CAP	Métiers de la coiffure							
CAPA	Services aux personnes et vente en espace rural							
BAC Pro	Accompagnement, soins et services à la personne							
BAC Pro	Animation – enfance et personnes âgées							
BAC Pro	Commercialisation de service en restauration							
BAC Pro	Esthétique cosmétique parfumerie							
BAC Pro	Optique lunetterie							
BAC Pro	Technicien en prothèse dentaire							
BAC Pro A	Services aux personnes et aux territoires							
2DE FDM	Métiers de la beauté et du bien-être							
2DE FDM	Métiers de l'hôtellerie - restauration							

	Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
34 - Services à la collectivité (suite)	5	3	4	3	5	2	8	30
CAP Agent de propreté et d'hygiène								
BAC Pro Hygiène, propreté, stérilisation								

	Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
Entrée en 2 <sup>de</sup> GT - Education nationale	4	4	4	4	4	4	4	28
Entrée en 2 <sup>de</sup> GT - Agriculture	4	4	3	5	2	1	11	30

Tous les vœux d'entrée en première technologique prennent en compte les résultats scolaires auxquels sont appliqués les coefficients suivants.

	Français	Mathématiques	Histoire géographie	Langue vivante 1	Langue vivante 2	Éducation physique et sportive	Sciences de la vie et de la terre	Physique chimie	TOTAL
1 <sup>re</sup> Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)	3	3	3	3	3	2	4	3	24
1 <sup>re</sup> Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)	3	3	3	3	3	3	3	3	24
1 <sup>re</sup> Sciences et technologies de laboratoire (STL) –biochimie-biologie-biotechnologie	3	3	3	3	3	2	4	3	24
1 <sup>re</sup> Sciences et technologies de laboratoire (STL) -Sciences physiques et chimiques en laboratoire	3	3	3	3	3	2	3	4	24
1 <sup>re</sup> Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)	3	3	3	3	3	3	3	3	24
1 <sup>re</sup> Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant (STAV)	5	3	3	3	1	1	5	3	24





## Éléments du barème pour le traitement des vœux PAM

Pour le traitement des vœux PAM (Pré-Affectation Multicritères), l'application Affelnet lycée calcule un barème de points afin de procéder au classement des élèves sur chacun de leurs vœux. Les éléments pris en compte dans le barème sont variables selon la formation demandée. Ainsi pour chacun de ses vœux, un candidat peut avoir des barèmes différents.

Pour rappel :

- Le barème est calculé uniquement pour les vœux PAM, et **pas pour les vœux qui dépendent de commissions hors PAM (ce qui exclue notamment les formations des établissements privés)**.
- Les évaluations sont prises en compte pour les vœux PAM hormis pour l'entrée en 1<sup>re</sup> générale.

### 1. Coefficients multiplicateurs des évaluations selon le groupe d'origine scolaire

Un coefficient multiplicateur est attribué à chaque groupe. Il sert à pondérer les évaluations utilisées dans le traitement PAM, à la fois pour la voie générale et technologique et pour la voie professionnelle, aux deux paliers d'orientation.

Pour les formations du palier 3<sup>e</sup> (1<sup>re</sup> année de CAP, 2<sup>de</sup> professionnelle et 2<sup>de</sup> GT), ce coefficient multiplicateur concerne les deux types d'évaluations : évaluations par discipline et par compétence (LSU).

Un ordre a été défini en fonction de l'origine des candidats afin que l'affectation respecte les priorités fixées sur le plan académique.

Rang de priorité d'affectation et compensation intergroupe

1. 3<sup>e</sup> générale, 3<sup>e</sup> prépa-métiers, 3<sup>e</sup> agricole : **coefficient 1**
2. 3<sup>e</sup> SEGPA, 3<sup>e</sup> UPE2A, 3<sup>e</sup> ULIS : **coefficient 0,9**
3. 2<sup>de</sup> GT, 2<sup>de</sup> GTT, 2<sup>de</sup> F2O, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP, élèves de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) : **coefficient 0,8**
4. Candidats au Droit au retour en formation initiale (DARFI) : **coefficient 0,6**
5. Terminale CAP : **coefficient 0,6**
6. 1<sup>re</sup> générale, 1<sup>re</sup> technologique, 1<sup>re</sup> professionnelle, prépa apprentissage : **coefficient 0,4**
7. Autres publics (tous les publics non cités précédemment) : **coefficient 0,1**

Ces coefficients peuvent évoluer après simulation afin de respecter les priorités académiques.

### 2. Bonus

Les bonus ci-après illustrent la politique académique de l'affectation. Ils peuvent se cumuler dans le barème de points calculés pour chaque vœu de type « PAM ».

Certaines situations particulières peuvent être soumises à l'appréciation des IA-DASEN et donner lieu à des régulations, ou à des bonifications exceptionnelles.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs de chaque bonus et précise le public concerné. Les valeurs des bonus indiquées peuvent être ajustées par l'administration lors des opérations de contrôle et de simulation de l'affectation, afin de respecter les priorités académiques.

Bonus	Objectif	Public concerné Information complémentaire	Attribution
<b>Bonus académique</b> 10 000	Rendre prioritaire l'affectation des élèves scolarisés dans l'académie de Lyon	Candidats de l'académie postulant à une formation de l'Éducation nationale	Automatique
<b>Bonus emménagement</b> 10 006	Attribuer le bonus académique aux élèves emménageant dans l'académie ou de retour du CNED réglementé	Elèves qui justifient d'un emménagement dans l'académie de Lyon avant la rentrée de septembre 2024	Administration sur justificatifs envoyés à la DSDEN avant le 28 mai 2024
<b>Bonus régional</b> 10 000	Favoriser l'affectation des candidats de la région académique : <b>Formations rares</b>	Candidats dont la formation souhaitée n'est pas proposée dans l'académie d'origine	Automatique
	<b>Zones limitrophes</b> établissements hors académie mais proches du lieu d'habitation, selon les accords passés entre académies	Candidats de certaines zones limitrophes à l'académie	Automatique pour les candidats des établissements publics Administration pour les autres sur liste envoyée avant le 28 mai 2024 à la DSDEN
<b>Bonus redoublement</b> 50 000	Assurer le maintien ou le redoublement exceptionnel	Élèves de 2 <sup>de</sup> GT et de 1 <sup>er</sup> G redoublant dans le même lycée Élèves de de 2 <sup>de</sup> pro, 1 <sup>re</sup> année de CAP, 1 <sup>er</sup> pro ou 1 <sup>er</sup> technologique redoublant dans la même spécialité/série et le même établissement	Automatique
		Élèves de 2 <sup>de</sup> GT scolarisés dans un autre lycée souhaitant redoubler dans leur lycée de secteur	Administration : sur liste des élèves envoyée à la DSDEN avant le 28 mai.
<b>Bonus secteur</b> 20 000	Favoriser l'affectation des élèves de 3 <sup>e</sup> dans le(s) lycée(s) de leur secteur d'affectation	Candidats à une 2 <sup>de</sup> GT (vœu générique)	Automatique
<b>Bonus continuité 1<sup>re</sup> générale</b> 90 000	Garantir la continuité dans le lycée actuel de scolarisation	Candidats à une 1 <sup>re</sup> générale dans leur lycée actuel de scolarisation	Automatique
<b>Bonus rattachement</b> 5 000	Favoriser l'affectation des élèves de 2 <sup>de</sup> GT en 1 <sup>er</sup> technologique dans leur(s) lycée(s) de rattachement	Candidats à une 1 <sup>er</sup> technologique publique dans le(s) lycée(s) de rattachement	Automatique
<b>Bonus prioritaire Handicap-médicale</b> 60 000	Garantir l'affectation de candidats en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant	Candidats en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant, fortement limités dans leur choix de formation	Commission pluridisciplinaire HaMe
<b>Bonus boursier</b>	Favoriser l'affectation des élèves de collège boursiers	Élèves de 3 <sup>e</sup>	Automatique
<b>Entrée 2<sup>de</sup> GT</b> 3 000			Ou Administration : 3 <sup>e</sup> prépa-métiers et 3 <sup>e</sup> agricole sur liste envoyée avant le 7 juin 2024 à la DSDEN
<b>1<sup>re</sup> année de la voie pro.</b> 300			

Bonus	Objectif	Public concerné Information complémentaire	Attribution
<b>Bonus filière</b>			
<b>3<sup>e</sup> agricole</b> 7 000	Favoriser l'admission des élèves de 3 <sup>e</sup> à l'entrée dans la voie professionnelle	Élèves de 3 <sup>e</sup> agricole vers la voie pro agricole	Automatique
<b>3<sup>e</sup> Toutes origines</b> 6 000		Élèves de 3 <sup>e</sup> vers la voie professionnelle	
<b>3<sup>e</sup> prépa-métiers</b> + 400 en 2 <sup>de</sup> pro + 50 en CAP		Élèves de 3 <sup>e</sup> prépa-métiers vers la voie professionnelle	
<b>3<sup>e</sup> SEGPA</b> + 800		Elèves de 3 <sup>e</sup> SEGPA vers les CAP prioritaires	
<b>3<sup>e</sup> ULIS</b> + 700		Elèves de 3 <sup>e</sup> ULIS vers la voie professionnelle	
<b>Bonus dérogatoires entrée 2<sup>de</sup> GT</b>	Favoriser l'affectation sur un vœu de 2 <sup>de</sup> GT générique :	Elèves candidats à l'entrée en 2 <sup>de</sup> GT générique hors du ou des lycées de secteur	Chefs d'établissement d'origine (détails page 10 du « Guide des procédures d'affectation 2024 – Académie de Lyon »)
<b>Situation de handicap ou médicale</b> 8 000	Candidats devant être proche du lieu de soin	Candidats ayant une pathologie invalidante et des soins réguliers	
<b>Boursier</b> 4 000	Elèves boursiers pour améliorer la mixité sociale	Elèves de 3 <sup>e</sup>	
<b>Fratrie</b> 400	Favoriser les fratries dans le même lycée		
<b>Domicile en limite de zone de desserte</b> 390	Favoriser l'accès au lycée le plus accessible par rapport au domicile (hors lycée de secteur)		
<b>Bonus enseignement optionnel 2<sup>de</sup> GT</b>	Favoriser l'affectation sur un enseignement optionnel rare	Elèves candidats à l'entrée en 2 <sup>de</sup> GT	
<b>LVC Hébreu</b> 3 000	Elèves voulant poursuivre un enseignement optionnel de LVC rare en LEGT	Liste des élèves communiquée à la DSDEN par les établissements d'origine	Administration : liste envoyée avant le 7 juin 2024 à la DSDEN
<b>LVC Russe</b> 3 000			
<b>Création et culture design</b> 6 950	Candidats ayant eu un avis favorable du lycée public visé Voir annexe 11	Candidats souhaitant suivre l'option CCD	Administration
<b>Bonus entrée 1<sup>er</sup> G ES rares</b> 5	Favoriser l'affectation en 1 <sup>re</sup> générale si demande de changement de lycée pour suivre un enseignement de spécialité rare non proposé dans le lycée actuel	Elèves de 2 <sup>de</sup> GT ayant un avis favorable du lycée d'accueil (annexe 14)	Administration
<b>Bonus conduite routière</b> 500	Favoriser l'affectation d'élèves ayant reçu un avis favorable des jurys « conduite routière »	Candidats souhaitant entrer en CAP CLM ou en bac pro CTRM dans un établissement public Voir annexe 12	Commission

Bonus	Objectif	Public concerné Information complémentaire	Attribution
<b>Bonus vœu filière vers 1<sup>re</sup> professionnelle</b> 90 000	Garantir l'affectation des élèves de 2 <sup>de</sup> professionnelle montants dans leur spécialité et leur établissement	Élèves de 2 <sup>de</sup> professionnelle montants	Automatique
<b>Bonus avis chef d'établissement</b> 3 000	Favoriser la montée vers une spécialité de 1 <sup>re</sup> professionnelle après une 2 <sup>de</sup> Pro famille de métiers et 2 <sup>de</sup> Pro commune pour valoriser le parcours d'orientation de l'élève	Élève scolarisé en 2 <sup>de</sup> Pro famille de métiers ou 2 <sup>de</sup> pro commune demandant une 1 <sup>re</sup> pro dans la continuité de leur 2 <sup>de</sup>	Chef d'établissement
<b>Bonus continuité pédagogique vers 1<sup>re</sup> professionnelle</b> 25 000	Favoriser l'affectation des 2 <sup>de</sup> pro montants hors de leur établissement d'origine, dans la même spécialité ou une spécialité de leur famille de métiers	Élèves de 2 <sup>de</sup> professionnelle montants	Automatique
<b>Bonus 1<sup>re</sup> professionnelle passerelle</b> F* : 20 000	Favoriser l'affectation des élèves ayant un avis favorable pour se réorienter	Élèves souhaitant se réorienter en 1 <sup>re</sup> professionnelle ayant eu un avis favorable Voir page 26 du Guide des procédures d'affectation et annexe 11	Administration Sur avis chef d'établissement d'accueil
<b>Bonus 1<sup>re</sup> pro parcours fléché CAP et 2<sup>de</sup> GT</b> F* : 85 000	Garantir l'affectation en 1 <sup>re</sup> professionnelle parcours fléché CAP, 2 <sup>de</sup> GT, 2 <sup>de</sup> GTT et 2 <sup>de</sup> F2O	- Élèves de terminale CAP en cohérence avec le bac professionnel visé - Élèves de 2 <sup>de</sup> GT, 2 <sup>de</sup> GTT et 2 <sup>de</sup> F2O en réorientation	Administration Sur avis chef d'établissement d'accueil
<b>Bonus Sport-Etudes</b> 19 000 (sportifs sur liste PSQS) 15 000 (Hauts potentiels sportifs sur liste territoriale) 10 000 (élèves bonifiés suite commissions départementales)	Favoriser l'affectation des sportifs de haut niveau ou assimilés	Sportifs de haut niveau ou assimilés sur liste ministérielle ou fédérale, sportifs professionnels, élève à haut potentiel sportif sur liste territoriale	Administration
	Favoriser l'affectation dans une formation avec une pratique sportive intensive	Elèves présentant un bon niveau sportif non-inscrits dans les catégories ci-dessus	Commission Dossier à envoyer avant le 14 mai
<b>Bonus section sportive</b> 2 <sup>de</sup> GT : 6 900 1 <sup>re</sup> année de la voie pro : 950	Favoriser l'affectation en section sportive	Candidats ayant réussi les tests de la section sportive	Administration : sur liste des élèves concernés envoyée avant le 28 mai 2024 à la DSDEN
<b>Internat</b> 2 <sup>de</sup> GT : 32 000	Favoriser l'affectation des élèves en lycée avec Internat	Elèves de 3 <sup>e</sup> candidat à un Internat	Commission

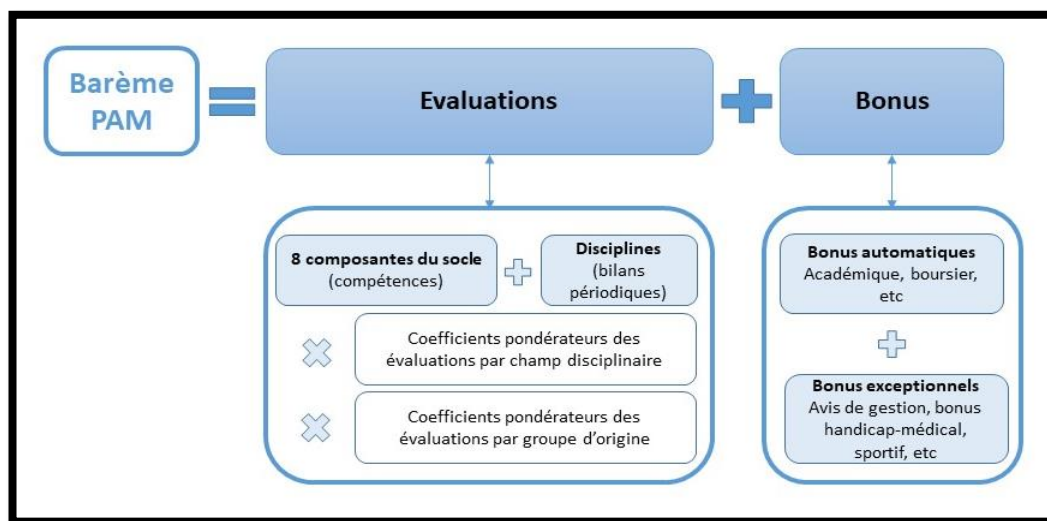
### 3. Calcul du barème PAM

À savoir : Une formule d'harmonisation est appliquée automatiquement aux évaluations par disciplines intégrées dans Affelnet Lycée. Elle vise à limiter les écarts de notation entre établissements. Cette formule prend en compte la moyenne et la dispersion des évaluations du groupe d'origine de l'élève, par type d'évaluation (moyenne pour chacune des évaluations par discipline). Les évaluations des élèves sont alors « resserrées autour de 100 ».

#### 3.1. Calcul du barème des candidats du palier 3<sup>e</sup>

Pour les vœux PAM des élèves originaires de 3<sup>e</sup> le barème est composé de bonus et des évaluations issues du LSU : évaluations par compétence (du bilan de fin de cycle 4) et évaluations par discipline (des bilans périodiques).

Aux évaluations est appliqué le coefficient du groupe d'origine ainsi qu'un coefficient multiplicateur pour chaque discipline variable selon la formation visée (Cf. annexe 30)



Le traitement réalisé sur chaque élément pris en compte dans le barème est présenté ci-dessus. Ces étapes sont automatiquement opérées par le module PAM dans Affelnet Lycée.

#### 3.2. Calcul du barème pour les candidats du palier 2<sup>de</sup> qui postulent sur des formations du palier 3<sup>e</sup> aux tours suivants

Pour les candidats du palier 2<sup>de</sup> qui formulent **des vœux pour entrer sur des formations du palier 3<sup>e</sup>**, il est nécessaire d'opérer **une conversion des notes de chaque discipline en points** pour pouvoir les comparer aux évaluations du palier 3<sup>e</sup>.

1. Les disciplines sont rattachées aux 7 champs disciplinaires définis pour le palier 3<sup>e</sup>
2. Les moyennes par discipline sont calculées à partir des notes, puis elles sont traduites en points selon l'échelle en 4 groupes de niveau suivante :
 

- Notes de 0 à 4.9	→	Objectifs non atteints	→	3 points
- Notes de 5 à 9.9	→	Objectifs partiellement atteints	→	8 points
- Notes de 10 à 14.9	→	Objectifs atteints	→	13 points
- Notes de 15 à 20	→	Objectifs dépassés	→	16 points
3. Application de la formule d'harmonisation
4. Selon le vœu formulé, application des coefficients à chaque moyenne annuelle (annexe 32)
5. Application du coefficient du groupe d'origine
6. Addition des bonus.

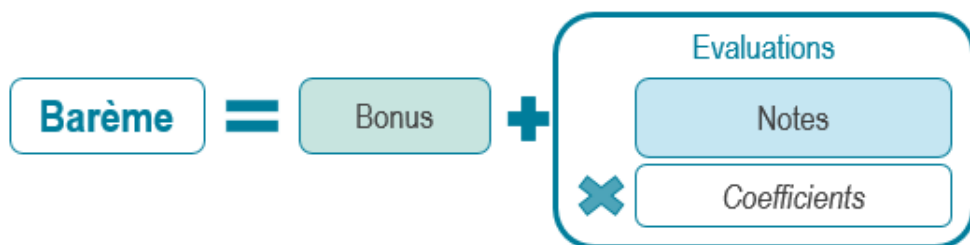
Concernant l'évaluation des composantes du socle, elles n'ont pas à être saisies. Elles sont automatiquement positionnées sur le niveau « maîtrise satisfaisante ».

### 3.3. Calcul du barème pour les candidats à une 1<sup>re</sup> technologique ou une 1<sup>re</sup> professionnelle

Le calcul du barème est composé d'un ou plusieurs bonus, selon la situation, et de la moyenne annuelle des évaluations par discipline.

1. Application des coefficients à chaque moyenne annuelle, selon le vœu formulé (annexe 30)
2. Application du coefficient du groupe d'origine
3. Application de la formule d'harmonisation
4. Addition des bonus

Dès lors que les disciplines ont été évaluées au cours de l'année, elles sont prises en compte. Et les évaluations absentes sont remplacées dans Affelnet par la moyenne des autres évaluations.



### 3.4. Calcul du barème pour les candidats à une 1<sup>re</sup> générale

Le calcul du barème est composé exclusivement de bonus.



## Liste des codes vœux de recensement

Le vœu de recensement est un vœu enregistré dans Affelnet pour information mais qui ne donne pas lieu à une affectation (formation dans une autre académie, interruption d'études).

Code	Libellé	Détail
REC11111	REDT	Redoublement ou maintien en 3 <sup>e</sup>
REC11125	APPEL2	Appel entrée en 2 <sup>de</sup> GT
REC11126	APPEL1	Appel entrée en 1 <sup>e</sup> GT
REC11114	HOR-AC 99999	Hors académie (voie professionnelle)
REC11124	HOR-AC 88888	Hors académie (apprentissage)
REC11115	HOR-AC 11111	Hors académie (voie générale et technologique)
REC11116	NON SC 9991	Non scolarisé
REC11118	AUTRE	Autre motif
REC11119	AP-3E	Privé hors affectation par Affelnet Lycée (privé hors contrat...)
REC11123	APPR	Apprentissage* (académie de Lyon)

\*uniquement si la formation ou l'établissement n'apparaît pas dans AFFELNET Lycée





# Liste des établissements proposant des places fléchées de 1<sup>res</sup> professionnelles

## Établissements proposant des parcours fléchés 2<sup>de</sup> GT et F2O :

(Liste susceptible de modification par l'administration)

### En 1<sup>re</sup> professionnelle « Accompagnement soins et services aux personnes »

- Lycée Jean Lurçat à Lyon 8
- Lycée Barthelemy Thimonnier à L'Arbresle
- Lycée Danielle Casanova à Givors
- Lycée du Bugey à Belley
- Lycée Xavier Bichat à Nantua
- Lycée René Cassin à Rive-de-Gier
- Lycée du haut Forez à Verrières-en-Forez

### En 1<sup>re</sup> professionnelle « Animation enfance et personnes âgées »

- Lycée Jean Lurçat à Lyon 8
- Lycée Xavier Bichat à Nantua

### En 1<sup>re</sup> professionnelle « Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités »

- Lycée Magenta à Villeurbanne
- Lycée les Canuts à Vaulx-en-Velin
- Lycée Sermenaz à Rillieux-la-Pape
- Lycée René Cassin à Rive-de-Gier
- Lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey
- Lycée Albert Thomas à Roanne

### En 1<sup>re</sup> professionnelle « Boucherie charcuterie »

- Lycée François Rabelais à Dardilly

### En 1<sup>re</sup> professionnelle « Boulangerie-pâtisserie »

- Lycée François Rabelais à Dardilly

### En 1<sup>re</sup> professionnelle « Commercialisation et services en restauration »

- Lycée Hôtelier à Saint-Chamond
- Lycée Saint-Exupéry à Valsérhône
- Lycée du Haut Forez à Verrières-en-Forez
- Lycée Hélène Boucher à Vénissieux
- Lycée François Rabelais à Dardilly

### En 1<sup>re</sup> professionnelle « Cuisine »

- Lycée Hélène Boucher à Vénissieux

### En 1<sup>re</sup> professionnelle « Hygiène, propreté, stérilisation »

- Lycée Gabriel Voisin à Bourg-en-Bresse
- Lycée Albert Camus à Firminy
- Lycée Hélène Boucher à Vénissieux

### En 1<sup>re</sup> professionnelle « Logistique »

- Lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey
- Lycée Claude Lebois à Saint-Chamond

### En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers de l'accueil »

- Lycée René Cassin à Rive-de-Gier
- Lycée Daniel Casanova à Givors

### En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial

»

- Cité internationale à Ferney-Voltaire
- Lycée Magenta à Villeurbanne
- Lycée Beauregard à Montbrison
- Lycée Danielle Casanova à Givors
- Lycée Marcelle Pardé à Bourg-en-Bresse
- Lycée Albert Thomas à Roanne

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèles et valorisation de l'offre »**

- Lycée Benoit Charvet à Saint-Etienne
- Lycée Joseph-Marie Jacquard à Oullins
- Lycée Marcelle Pardé à Bourg-en-Bresse
- Lycée Beauregard à Montbrison
- Lycée Danielle Casanova à Givors
- Lycée Jean Lurçat à Lyon 8
- Lycée Magenta à Villeurbanne
- Lycée Marie Curie à Villeurbanne
- Lycée Les Canuts à Vaulx-en-Velin
- Lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey
- Lycée Painlevé à Oyonnax
- Lycée Adrien Testud à Le Chambon-Feugerolles
- Lycée Sermenaz à Rillieux-la-Pape

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Organisation et transport de marchandises »**

- Lycée Claude Lebois à Saint-Chamond

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Technicien en prothèse dentaire »**

- Lycée Hector Guimard à Lyon 7

**Établissements proposant des parcours fléchés 2<sup>de</sup> GTT et F2O :**

*(Liste susceptible de modification par l'administration)*

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel »**

- Lycée Jérémie de La Rue à Charlieu

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Etude et réalisation d'agencements »**

- Lycée Georges Lamarque à Rillieux-la-Pape

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables »**

- Lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey
- Lycée Tony Garnier à Bron
- Lycée André Cuzin à Caluire-et-Cuire

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Maintenance de matériels option A machines agricoles »**

- Lycée George Charpak à Chatillon-sur-Chalaronne

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Maintenance de matériels option B construction manutention »**

- Lycée George Charpak à Chatillon-sur-Chalaronne
- Lycée Charlie Chaplin à Décines-Charpieu

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Maintenance de matériels option C espaces verts »**

- Lycée George Charpak à Chatillon-sur-Chalaronne

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Maintenance des systèmes de production connectés »**

- Lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey

- Lycée Joseph-Marie Carriat à Bourg-en-Bresse
- Lycée Jacob Holtzer à Firminy
- Lycée Diderot à Lyon 1
- Lycée René Cassin à Tarare

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Maintenance de véhicules option A voitures particulières »**

- Lycée Emile Béjuit à Bron

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Maintenance et efficacité énergétique »**

- Lycée Edmond Labbé à Oullins

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Menuiserie aluminium- verre »**

- Lycée Gustave Eiffel à Brignais

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers de la mode - vêtements »**

- Lycée Joseph-Marie Jacquard à Oullins

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers de l'électricité et des environnements connectés »**

- Lycée Barthelemy Thimonnier à L'Arbresle
- Lycée Edouard Branly à Lyon 5
- Lycée Joseph-Marie Carriat à Bourg-en-Bresse
- Lycée Jérémie De la rue à Charlieu
- Lycée Marc Seguin à Vénissieux
- Lycée Louis Armand à Villefranche

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers du cuir maroquinerie »**

- Lycée Danielle Casanova à Givors

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers du cuir sellerie garnissage »**

- Lycée Danielle Casanova à Givors

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers du froid et des énergies renouvelables »**

- Lycée Edmond Labbé à Oullins

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Ouvrage du bâtiment-métallerie »**

- Lycée Gustave Eiffel à Brignais

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Pilote de ligne de production »**

- Lycée Diderot à Lyon 1

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique »**

- Lycée Pierre Desgranges à Andrézieux-Bouthéon
- Lycée Edmond Labbé à Oullins
- Lycée Jacques Flesselles à Lyon 1
- Lycée Carnot à Roanne
- Lycée Marc Seguin à Vénissieux

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Technicien constructeur bois »**

- Lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture »**

- Lycée André Cuzin à Caluire-et-Cuire

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Technicien en chaudronnerie industrielle »**

- Lycée Fernand Forest à Saint-Priest

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Technicien en réalisation de produits mécaniques : option réalisation et suivi de production »**

- Lycée Joseph-Marie Carriat à Bourg-en-Bresse
- Lycée Etienne Mimard à Saint-Etienne

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Technicien fabrication bois et matériaux associés »**

- Lycée Etienne Legrand à Le Coteau
- Lycée Georges Lamarque à Rillieux-la-Pape

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Technicien géomètre-topographe »**

- Lycée Tony Garnier à Bron

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Technicien menuisier agenceur »**

- Lycée Gustave Eiffel à Brignais
- Lycée Barthelemy Thimonnier à L'Arbresle
- Lycée Etienne Legrand à Le Coteau
- Lycée Georges Lamarque à Rillieux-la-Pape

## Établissements proposant des parcours fléchés CAP :

(Liste susceptible de modification par l'administration)

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Accompagnement soins et services aux personnes »** (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Accompagnant éducatif petite enfance) :

- Lycée Marie Curie à Villeurbanne

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Animation enfance et personnes âgées »** (places réservées aux candidats originaires de terminale CAP Agent accompagnant au grand âge ou accompagnement éducatif petite enfance)

- Lycée Xavier Bichat à Nantua

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia »** (place réservée prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Sérigraphie industrielle) :

- Lycée Arbez Carme à Bellignat

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement »** (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Tapissier d'ameublement en décor) :

- Lycée Georges Lamarque à Rillieux la Pape

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Boucherie charcuterie »** (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP charcutier traiteur)

- Lycée François Rabelais à Dardilly

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Boulangerie-pâtisserie »** (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP pâtisserie ou boulangerie)

- Lycée François Rabelais à Dardilly

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Commercialisation et services en restauration »** (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP service en restauration)

- Lycée François Rabelais à Dardilly

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Esthétique cosmétique parfumerie »** (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Esthétique cosmétique) :

- Lycée du 1er Film à Lyon

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Maintenance des systèmes de production connectés »** (place réservée prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Conducteur d'installations de production) :

- Lycée Arbez Carme à Bellignat
- Lycée Marc Seguin à Vénissieux

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers de l'accueil »** (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Équipier polyvalent de commerce) :

- Lycée Camille Claudel à Lyon

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers de la coiffure »** (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP métiers de la coiffure) :

- Lycée du 1er Film à Lyon

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers de la sécurité »** (place réservée prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP métiers de la sécurité) : compléter l'**annexe 5** (pas de dossier PassRL)

- Lycée Joseph-Marie Carriat à Bourg-en-Bresse
- Lycée Sermenaz à Rillieux-la-Pape

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers du commerce et de la vente, option A: animation et gestion de l'espace commercial »** (places réservées aux candidats originaires de terminale CAP Équipier polyvalent de commerce) :

- Lycée International à Ferney-Voltaire
- Lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey
- Lycée Claude Bernard à Villefranche

- Lycée Camille Claudel à Lyon
- Lycée Camus-Sermenaz à Rillieux la Pape
- Lycée Jacques Brel à Vénissieux
- Lycée Marie Curie à Villeurbanne
- Lycée Les Canuts à Vaulx-en-Velin

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Métiers du Commerce et de la vente, option B : prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale »** (Places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Équipier polyvalent de commerce) :

- Lycée Camille Claudel à Lyon
- Lycée Claude Bernard à Villefranche
- Lycée Marie Curie à Villeurbanne

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Plastiques et composites »** (place réservée prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Conducteur d'installations de production) :

- Lycée Arbez Carme à Bellignat

**En 1<sup>re</sup> professionnelle « Technicien menuisier agenceur »** (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement) :

- Lycée Joseph-Marie Carriat à Bourg-en-Bresse
- Lycée Georges Lamarque à Rillieux la Pape

# Lexique

## AEFE

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est un établissement public français chargé du suivi et de l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

## Affelnet Lycée (Affectation des élèves par le net)

Application informatique permettant de gérer l'affectation des élèves en lycée. Affelnet Lycée permet de gérer simultanément les candidatures pour l'entrée dans les formations offertes après la 3<sup>e</sup> et les formations offertes après la 2<sup>de</sup>.

## Affelmap

Site internet qui donne accès au planning de l'affectation de chaque académie, aux procédures et aux coordonnées des services gestionnaires. Il permet aussi de saisir des vœux pour des élèves qui formulent des vœux hors de leur académie d'origine et dont les familles n'utilisent pas le service en ligne affectation.

## Application « Actions d'information et d'orientation »

Permet de faire connaître les opérations organisées par les établissements de l'académie pour l'orientation : journées portes ouvertes, mini-stages, etc.

L'application est consultable pour tout public sur le [site de l'académie de Lyon](#).

## Application « Affichage des places vacantes »

Permet de faire connaître l'état des places vacantes dans les lycées (publics ou privés sous contrat) de l'académie. La consultation des places vacantes est ouverte aux personnels éducatifs et administratifs de l'académie, via Aréna > Scolarité du 2<sup>nd</sup> degré > Applications locales de gestion de scolarité du 2<sup>nd</sup> degré.

## Bacs technologiques

S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social

STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués

STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL : Sciences et technologies de laboratoire

STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

## BEE

Base élèves de l'établissement

## CFA

Centre de formation d'apprentis

## Commission pédagogique « pré-PAM »

Commission pédagogique étudiant les cas particuliers d'élèves en vue de l'attribution éventuelle d'un bonus : prise en compte du handicap ou d'un trouble de santé invalidant, EANA.

## CNED

Le Centre national d'enseignement à distance est, en France, un établissement public à caractère administratif du ministère de l'Éducation nationale offrant des formations à distance.

### Colibris

Colibris est un espace dématérialisé, sécurisé qui permet le dépôt des dossiers à étudier en commission pré-PAM handicap médicale (HaMe), et pour la campagne de consolidation en octobre.

### DARFI (Droit au Retour en Formation Initiale)

Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne possèdent aucun diplôme ou aucune qualification professionnelle de revenir se former pour préparer un diplôme et faciliter ainsi leur insertion.

### DOS

Division de l'organisation scolaire du rectorat

### DSDEN

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

### Famille de métiers

Une famille de métiers regroupe plusieurs spécialités de bacs professionnels qui présentent de nombreuses compétences communes. En fin de seconde professionnelle, les élèves s'orienteront vers une des spécialités de la famille.

### Fiche de dialogue

Permet de recueillir les demandes des représentants légaux de l'élève de 3<sup>e</sup> ou de 2<sup>de</sup> GT, l'avis du conseil de classe et la décision d'orientation du chef d'établissement (à propos de la voie d'orientation).

### Fiche préparatoire à la saisie Affelnet

Permet de recueillir les vœux d'affectation et/ou de recensement formulés par l'élève et ses représentants légaux.

Cette fiche permet de formuler des vœux classés par ordre de préférence. Les candidats formulant des vœux à la fois sur le palier 3<sup>e</sup> et le palier 2<sup>de</sup> compléteront une seule et même fiche préparatoire à l'affectation.

### IA-DASEN

Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

### Livret scolaire unique (LSU)

Application informatique nationale renseignée pour chaque élève du CP à la 3<sup>e</sup>.

Deux sortes de données issues de l'application sont prises en compte dans Affelnet Lycée pour les vœux PAM : l'évaluation du niveau de maîtrise des 8 composantes du socle commun (bilan de fin de cycle 4) et les résultats de l'élève dans les différentes disciplines (bilans périodiques).

### MFR

Maison Familiale Rurale

### MLDS

Mission de lutte contre le décrochage scolaire

### Paliers

On distingue dans Affelnet Lycée le palier 3<sup>e</sup>, qui correspond aux formations offertes après la 3<sup>e</sup> (2<sup>de</sup> GT, 2<sup>de</sup> professionnelle et 1<sup>re</sup> année de CAP), et le palier 2<sup>de</sup>, qui correspond aux formations offertes après la 2<sup>de</sup> (1<sup>re</sup> générale, 1<sup>re</sup> technologique et 1<sup>re</sup> professionnelle).



### PassRL

PassRL est un espace dématérialisé, sécurisé, développé au niveau académique qui permet l'échange d'éléments de candidature pour l'entrée en 1<sup>re</sup> professionnelle passerelle, en 1<sup>re</sup> générale en cas de demande de changement d'établissement, et pour candidater sur certains enseignements optionnels de 2<sup>de</sup> GT. Cet espace est accessible aux personnels éducatifs et administratifs de l'académie, via Aréna > Scolarité du 2<sup>nd</sup> degré > Applications locales de gestion de scolarité du 2<sup>nd</sup> degré. Pour les agents des autres académies il est accessible en suivant le lien : <https://passrl.public.ac-lyon.fr/candidature/>

### Procédure PAM et hors PAM (Pré-Affectation Multicritères)

PAM est un module d'Affelnet Lycée qui calcule le barème de chaque élève pour chaque vœu exprimé, puis procède à un classement automatisé des vœux qui aboutit à des propositions d'admission.

Cette procédure concerne la majorité des formations proposées dans les établissements publics.

On distingue :

- **Le traitement « PAM »** : le barème prend en compte les bonus liés aux situations d'élèves et les évaluations (évaluations dans les disciplines et pour les formations du palier 3<sup>e</sup>, évaluations du niveau de maîtrise des composantes du socle).
- **Procédure « hors PAM »** : examen des candidatures par des commissions d'affectation internes aux établissements qui font des propositions d'admission. Les résultats des décisions de ces commissions sont ensuite directement saisis dans Affelnet Lycée. Cette procédure concerne quelques formations du public à recrutement spécifique et toutes les formations proposées après la 3<sup>e</sup> dans les établissements privés.

### Sectorisation dans la voie générale et technologique publique de l'Éducation nationale

- **Le secteur d'affectation en 2<sup>de</sup> GT** correspond au secteur géographique de l'élève en fonction du lieu de résidence de ses responsables légaux. Un ou **plusieurs lycées** correspondent à ce secteur.
- **Le secteur de rattachement** en 1<sup>re</sup> technologique correspond au secteur géographique de l'établissement d'origine. Il s'agit d'un secteur élargi comprenant à un ou plusieurs lycées. Il concerne essentiellement l'entrée en 1<sup>re</sup> technologique.

### Siècle

Système d'Information pour les Élèves de Collèges et de Lycées et pour les Établissements. Application de gestion des élèves utilisée par les établissements scolaires comprenant notamment la Base Élèves de l'Établissement (BEE).

### SIPA

C'est un module de suivi des inscriptions qui est alimenté par la base élèves Siècle. Il permet d'avoir une vision comparative entre les capacités DOS et le nombre d'inscrits dans les établissements.

### Socle

Terme utilisé pour évoquer le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », constitué de 8 composantes. Le niveau de maîtrise de ces 8 composantes en fin de cycle 4 est pris en compte pour le calcul du barème dans Affelnet Lycée.

### Service en ligne

Application nationale qui sert d'interface pour :

- Recueillir les choix d'orientation des familles (service en ligne orientation – SLO)
- Voir l'offre de formation nationale en lycée et formuler les vœux (service en ligne affectation – SLA)
- Faire les démarches d'inscription en lycée suite à l'affectation (service en ligne d'inscription)

### Tour principal

Il correspond à l'ensemble des étapes de l'affectation dans Affelnet Lycée, de l'ouverture de la saisie des vœux à la diffusion des premiers résultats. Il concerne l'ensemble des vœux et des candidats.

### Tours suivants d'affectation

A la suite du tour principal, des tours d'affectation complémentaires sont organisés pour l'entrée dans des formations professionnelles en établissement public. *Tour suivant n°1* en juillet, *tour suivant n°2* en septembre.

Ils permettent aux élèves non affectés de formuler de nouveaux vœux à partir des places restées vacantes.

Les Tours suivants ne concernent pas la voie générale et technologique.

### Vœu

Il existe trois types de vœux :

- **Vœu d'affectation** : vœu qui peut donner lieu à une affectation
- **Vœu en apprentissage** : vœu qui ne donne pas lieu à une affectation, mais qui permet au CFA et à l'établissement d'origine d'accompagner le jeune dans sa démarche
- **Vœu de recensement** : vœu enregistré dans Affelnet pour information, mais qui ne donne pas lieu à une affectation (formation dans une autre académie, interruption d'études, formation en apprentissage dans un CFA)

ANNEXE1 : TABLEAUX DE SYNTHESE DES ENTREES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Entrée en 4è ou 3è de l'Enseignement agricole

Classe d'accueil	Classe d'origine	
	Orientation de droit sans demande d'avis DRAAF	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
4 <sup>e</sup> de l'Enseignement agricole	Après une classe complète de 5 <sup>e</sup> de collège (Avis d'orientation du collège d'origine)	Décision de sortie d'enseignement adapté* après une classe complète de : - 5 <sup>e</sup> SEGPA Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion classe de en 5 <sup>e</sup>
	Demande de redoublement de la famille après une classe complète de : - 4 <sup>e</sup> EA - 4 <sup>e</sup> de collège (Avis d'orientation du collège d'origine)	Décision de sortie d'enseignement adapté* et de redoublement après une classe complète de : - 4 <sup>e</sup> SEGPA Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 4 <sup>e</sup>  Candidat(e) issu d'un établissement médico-éducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant(e) Candidat(e) non scolarisé(e) en France
3 <sup>e</sup> de l'Enseignement agricole	Après une classe complète de : - 4 <sup>e</sup> EA - 4 <sup>e</sup> de collège (Avis d'orientation du collège d'origine)	Décision de sortie d'enseignement adapté* après une classe complète de : 4 <sup>e</sup> SEGPA Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 4 <sup>e</sup>
	Demande de redoublement de la famille après une classe complète de : - 3 <sup>e</sup> EA - 3 <sup>e</sup> de collège - 3 <sup>e</sup> Prépa métiers (Avis d'orientation du collège d'origine)	Décision de sortie d'enseignement adapté* et de redoublement après une classe complète de : - 3 <sup>e</sup> SEGPA Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3 <sup>e</sup>  Candidat(e) issu d'un établissement médico-éducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant(e) Candidat(e) non scolarisé(e) en France

Entrée en CAPA 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années

Classe d'accueil	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
	Classe d'origine		
CAPA 1/2	Elève issu(e) de 3 <sup>e</sup> générale* Elève issu(e) de 3 <sup>e</sup> EA* Elève issu(e) de 3 <sup>e</sup> Prépa Métiers* Elève issu(e) de 3 <sup>e</sup> SEGPA*	Candidat(e) en réorientation après une scolarité complète de cycle 4 et un début de formation en lycée	Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3 <sup>e</sup> ou de lycée Candidat(e) issu d'un établissement médico-éducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
CAPA 2/2	CAPA 1/2 de la même spécialité Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3	CAPA 1/2 ou CAP 1/2 d'une autre spécialité 2 <sup>de</sup> Professionnelle de l'Enseignement agricole ou de l'Education nationale	

\*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

## Entrée en seconde professionnelle

Classe d'accueil	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
	Classe d'origine		
2de Pro	<p>Elève issu(e) de 3<sup>e</sup> générale*</p> <p>Elève issu(e) de 3<sup>e</sup> de l'Enseignement agricole*</p> <p>Elève issu(e) de 3<sup>e</sup> Prépa Métiers*</p>	Elève issu(e) de 3 <sup>e</sup> SEGPA	<p>Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3e ou de lycée</p> <p>Candidat(e) issu d'un établissement médico-éducatif ou médico-social</p> <p>Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat</p> <p>Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire</p> <p>Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant</p> <p>Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale</p> <p>Candidat(e) non scolarisé(e) en France</p>
	Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou d'un diplôme de niveau 3	Candidat en réorientation après une scolarité complète de cycle 4 et un début de formation en lycée général ou professionnel	

\*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

Entrée en 1<sup>er</sup> ou terminale professionnelle

Classe d'accueil	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
			Classe d'origine
Bac Pro 1/2**	Elève issu(e) de 2de Professionnelle de la famille de métiers correspondante	Elève issu(e) de 2de Professionnelle d'une autre famille de métiers, en cohérence avec le diplôme visé Elève issu(e) de 2de Générale et Technologique Elève issu(e) de Première ou Terminale générale ou technologique	Elève issu(e) d'un cursus de Baccalauréat professionnel d'une autre spécialité (2de pro, Bac Pro 1/2, Bac Pro 2/2), sans cohérence particulière avec le diplôme visé
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée Candidat(e) issu d'un établissement médico-éducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
	Titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4	Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou d'un diplôme de niveau 3 du même domaine ou d'un domaine cohérent	Titulaire d'un diplôme de niveau 3 sans cohérence particulière avec le diplôme visé
Bac Pro 2/2**	Elève de Baccalauréat professionnel 1/2 correspondant		Elève issu(e) de Baccalauréat professionnel 1/2 ou 2/2 d'une autre spécialité, sans cohérence particulière avec le diplôme visé Elève issu(e) de Première ou Terminale générale ou technologique
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée Candidat(e) issu d'un établissement médico-éducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
	Titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4		

\*\* Dans le cadre d'une réorientation en cours de cycle, l'évaluation en CCF (contrôle en cours de formation) est soumise à la signature d'un contrat personnalisé d'évaluation validée par le président adjoint de jury.

## Entrée en filière générale et technologique

Classe d'accueil	Classe d'origine		
	Orientation de droit*	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
2de GT	Elève issu(e) de 3e générale Elève issu(e) de 3e de l'Enseignement agricole		Elève issu(e) d'une filière professionnelle suite à une erreur d'orientation (les justificatifs de résultats scolaires précédents et jusqu'à la classe de 3e devront être fournis)
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3 <sup>e</sup> ou lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médico-éducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France

\*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

## En Baccalauréat Technologique STAV 1/2 et 2/2

Classe d'accueil	Classe d'origine		
	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
Baccalauréat technologique STAV 1/2	2de Générale et technologique*	Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2 d'une autre série Elève issu(e) de Baccalauréat général 1/2	Elève issu(e) de 2de Professionnelle
			Elève issu(e) de Baccalauréat Professionnel 1/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médico-éducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
			Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3
Baccalauréat technologique 2/2*	Elève issu(e) de Baccalauréat STAV 1/2	Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2 ou 2/2 d'une autre série Elève issu(e) de Baccalauréat général 1/2 ou 2/2	Elève issu(e) de Baccalauréat Professionnel 1/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
	Titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4		Candidat(e) issu d'un établissement médico-éducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3			

\* Dans le cadre d'une réorientation en cours de cycle, l'évaluation en CC (contrôle continu) doit être conforme au projet local d'évaluation.

\*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine



En Baccalauréat Général 1/2 et 2/2

Classe d'accueil	Classe d'origine		
	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
Baccalauréat Général 1/2	2de Générale et technologique*	Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2	Elèves issu(e)s de 2de Professionnelle
			Elèves issu(e)s de Baccalauréat Professionnel 1/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médico-éducatif ou médico-social
			Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat
			Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire
			Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant
Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale			
Candidat(e) non scolarisé(e) en France			
Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3			
Baccalauréat Général 2/2	Elève issu(e) de Baccalauréat Général 1/2	Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2 ou 2/2	Elève issu(e) de Baccalauréat Professionnel 1/2 ou Baccalauréat Professionnel 2/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médico-éducatif ou médico-social
			Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat
Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire			
Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant			
Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale			
Candidat(e) non scolarisé(e) en France			
		Titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4	

\*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine



Direction Régionale de l'Agriculture, de  
l'Alimentation et de la Forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes

## ANNEXE N° 2

## Listes des codes UAI (RNE) – Etablissements d'Enseignement agricole sous statut scolaire

### Académie de Lyon – Etablissements publics

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
01	Lycée agricole de Cibeins	MISERIEUX	0010059J
	Lycée Les Sardières	BOURG EN BRESSE	0010819K
42	CAMPUS AGRONOVA – Site de Précieux	PRÉCIEUX	0421088E
	CAMPUS AGRONOVA –Site de Saint Genest Malfaux	SAINT GENEST MALIFAUX	0421168S
	Lycée d'enseignement général et technologique agricole	PERREUX	0421078U
	Lycée Horticole de Montravel	VILLARS	0421210M
	Lycée Nature et Forêt	NOIRÉTABLE	0421858S
69	Lycée Bel Air	SAINT JEAN D'ARDIÈRES	0690275Z
	Lycée André Paillot	SAINT GENIS LAVAL	0690279D
	Lycée Horticole Paysage et Environnement de Lyon Dardilly	DARDILLY	0690250X

### Académie de Lyon – Etablissements privés CNEAP

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
01	LEAP Saint Sorlin en Bugey	SAINT SORLIN EN BUGEY	0011058V
42	LAP E. Gautier à Nandax	NANDAX	0421090G
	LEAP Saint André	SURY LE COMTAL	0421676U
	LTP le Puits de l'Aune de Feurs	FEURS	0421674S
69	Institut Sandar	LIMONEST	0691678Z
	LEAP Jean Monnet de Saint Symphorien sur Coise	SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	0692682R
	LHP Lyon Pressin	SAINT GENIS LAVAL	0692681P

### Académie de Lyon – Etablissements privés UNREP

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
01	LPPR DE L'AIN – Site de Villars les Dombes	VILLARS LES DOMES	0011056T
	LPPR DE L'AIN – Site de Nantua	NANTUA	0011057U

## Académie de Lyon – Etablissements privés MFR (rythme approprié)

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
01	MFR du Domaine de la Saulsaie	MONTLUEL	0011170S
	MFR de Pont de Veyle	PONT DE VEYLE	0011171T
	MFR La Vernée	PÉRONNAS	0011073L
	MFR de Bâgé Le Châtel	BÂGÉ LE CHÂTEL	0011074M
42	MFR de Saint Chamond	SAINT CHAMOND	0421184J
	MFR de Saint Etienne	SAINT ETIENNE	0421807L
	MFR de Marlhès	MARLHES	0421185K
	MFR de Saint Germain Lespinasse	SAINT GERMAIN LESPINASSE	0421187M
	MFR de Vougy – Le Roseil	VOUGY	0421183H
	MFR de Montbrison	MONTBRISON	0421288X
	MFR de Mornand en Forez	MORNAND EN FOREZ	0421859T
69	MFR d'Anse	ANSE	0692710W
	MFR de Saint Laurent Le Chirat	SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	0692706S
	MFR de Chessy les Mines	CHESSY LES MINES	0692918X
	MFR de l'ouest lyonnais	SAINTE CONSORCE	0692715B
	MFR L'Arbresle La Palma	L'ARBRESLE	0693067J
	MFR Villié Morgon	VILLIÉ MORGON	0692708U
	MFR Château de Sermezy à Charentay	CHARENTAY	0692713Z
	MFREO de Saint Romain de Popey	SAINT ROMAIN DE POPEY	0693053U
	MFR de Lamure sur Azergues	LAMURE SUR AZERGUES	0692705R

Direction Régionale de l'Agriculture, de  
l'Alimentation et de la Forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes

## ANNEXE N° 3 Les recrutements spécifiques dits « sans PAM »

### Filières professionnelles à recrutement particulier

Formations	Aptitudes requises	Académie	Département	Etablissements
1CAP2A PALEFRENIER SOIGNEUR	Aptitudes à côtoyer et manipuler les équins	Clermont- Ferrand	Haute Loire	Lycée George Sand – Yssingeaux
		Grenoble	Haute-Savoie	LPA de Contamine sur Arve
2DPROA PRODUCTIONS / BACCALURÉAT PROFESSIONNEL CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE	Aptitudes à côtoyer et manipuler les équins, aptitudes équitation de niveau suffisant	Clermont- Ferrand	Haute-Loire	Lycée George Sand – Yssingeaux
		Grenoble	Haute-Savoie	LPA de Contamine sur Arve
2DPROA PRODUCTIONS / BACCALURÉAT PROFESSIONNEL CONDUITE D'ACTIVITES D'ELEVAGE ET D'HEBERGEMENT DANS LE SECTEUR CANIN ET FÉLIN	Aptitudes à côtoyer et manipuler les différentes races de chiens sans crainte, aptitude à distinguer la différence entre animal de compagnie et animal d'élevage	Clermont- Ferrand	Puy-de-Dôme	LPA des Combrailles – Site de Saint-Gervais d'Auvergne
		Lyon	Ain	LEGTPA de Cibeins – Misérieux
2DPROA CONSEIL VENTE/ BACCALURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE	Aptitudes à côtoyer et manipuler les NAC – nouveaux animaux de compagnie – sans crainte et avec précision	Clermont- Ferrand	Puy-de-Dôme	LPA des Combrailles – Site de Pontaumur
		Grenoble	Isère	LPA de La Tour du Pin
2DPROA SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES / BIQUALIFICATION CP JEPS ANIMATION DES ACTIVITES ET  A VIE QUOTIDIENNE	Motivation pour le cursus double et aptitudes personnelles en vue de la biquification « <b>CP JEPS Animation des activités et de la vie quotidienne</b> »	Grenoble	Isère	LPA La Martellière – Voiron

Sur la base de tests d'aptitudes spécifiques et/ou d'entretiens, une commission interne à l'établissement (appelée « commission sans PAM ») est constituée (membres de l'équipe pédagogique, de l'équipe de direction, ainsi que de personnes extérieures ad-hoc). La

commission établit la liste classée des candidats retenus (liste principale et liste complémentaire). Cette liste est intégrée à la plateforme AffelNet Lycée pour l'affectation des candidats.

### Les sections sportives et options sport

Académies	Départements	Etablissements
Clermont-Ferrand	63	LPA de Rochefort-Montagne / Section sportive « ski-montagne » toutes filières



Les sections sportives ou options sport basées sur la pratique du ski (ski nordique, ski alpin) accueillent des élèves dont le niveau de pratique leur permet d'évoluer en toute sécurité.

Pour cela, l'accès à ces sections est contingenté et les élèves sont soumis à des tests mis en place par les établissements concernés. Une commission interne à l'établissement (« commission sans PAM »), composée de membre de l'établissement et de personnes ad-hoc du milieu sportif, établit la liste des élèves retenus (liste principale et liste complémentaire).

Pour l'ensemble de ces formations, la visites aux Journées Portes ouvertes et/ou la prise de contact avec l'établissement courant avril pour l'année suivante est indispensable afin de connaitre la procédure

### Les Unités Locales Inclusion Scolaire

L'ULIS est un dispositif qui permet d'accueillir des apprenants des différentes formations dans l'établissement concerné.

L'affectation est prononcée par le DASEN, sur la base d'une notification MDPH en fonction du nombre de places disponibles et d'une convention signée entre établissements (accueil et support ULIS) et visée par les autorités académiques.

Dispositif ULIS	Académie	Département	Etablissements
Public	Clermont-Ferrand	Allier	Lycée Thivrier - Durdats Larequille
Public	Clermont-Ferrand	Haute Loire	Lycée George Sand – Yssingaux
Public	Lyon	Loire	Lycée Roanne Chervé
Public	Lyon	Loire	Lycée Montravel
Privé	Lyon	Rhône	Lycée Jean Monnet Saint- Symphorien sur Coise
Privé	Lyon	Rhône	Lycée Lyon Pressins



Direction Régionale de l'Agriculture, de  
l'Alimentation et de la Forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes

## ANNEXE N° 4 Demande d'un Bonus Handicap dans le cadre d'AFFELNET

### Le bénéficiaire :

Tout apprenant(e) ayant une reconnaissance MDPH ou une maladie invalidante (certificat médical) souhaitant intégrer une **formation initiale scolaire de l'Enseignement agricole public** peut, dans le cadre de la procédure AffelNet, bénéficier d'un bonus « Handicap ou maladie invalidante ».

### Le dossier:

L'établissement d'origine monte le dossier à la demande de la famille. Le dossier utilisé est celui de l'Education nationale du rectorat d'académie d'origine.

**Le dossier de demande est à transmettre à la DRAAF avant la date indiquée sur celui-ci et sur le calendrier des procédures (cachet de la poste faisant foi).**



*Ne pas confondre la demande de Bonus Handicap et le dossier pour cas particulier soumis à l'avis DRAAF, certaines situations requièrent les deux démarches, par exemple pour les élèves issus d'ULIS.*

### L'envoi :

**Rappel important :** si l'élève demande un bonus handicap pour des vœux à l'Education nationale et des vœux dans l'Enseignement agricole, **le dossier de demande de bonus doit être adressé en double** : l'un à la DSDEN, l'autre à la DRAAF.

L'enveloppe envoyée par l'établissement d'origine par voie postale à la DRAAF

**DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes**  
**Service régional de la Formation et du Développement**  
**16 B rue Aimé Rudel – BP 45**  
**63370 LEMPDES**

Contient :

- une enveloppe avec la mention "commission bonus handicap" avec le dossier « NOM /Prénom » contenant les documents relatifs à la demande de bonus (cf. procédures des rectorats) ;
- une enveloppe cachetée remise par la famille \* adressée à **M. le médecin en charge de la commission « cas particuliers » de la DRAAF – Dossier « NOM / Prénom »** et contenant l'ensemble des documents à caractère médical que la famille souhaiterait porter à connaissance du médecin uniquement. \* *Seul le médecin invité par la DRAAF à siéger en commission pourra consulter les informations à caractère médical pour éclairer la commission.*

### La décision :

**En fin de commission, la DRAAF communique aux rectorats la liste des bonus « handicap ou maladie invalidante » accordés.**







MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction Régionale de l'Agriculture, de  
l'Alimentation et de la Forêt d'Auvergne-



## Attestation de prise de connaissance d'absence de dispositif ULIS

Nous, soussigné \_\_\_\_\_ ,

Responsables légaux de l'apprenant(e) :

- Civilité (Mme/M) : \_\_\_\_\_
- NOM : \_\_\_\_\_
- Prénom : \_\_\_\_\_
- Date de naissance : \_\_\_\_\_

Bénéficiaire d'une notification MDPH en date du \_\_\_\_\_ pour un accompagnement ULIS jusqu'à la date du \_\_\_\_\_ ,

souhaitons l'inscrire en formation initiale scolaire dans l'établissement suivant :

- Nom établissement : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_
- Classe demandée : \_\_\_\_\_

Le programme scolaire enseigné et les objectifs d'acquisition de compétences de cette classe relèvent d'un enseignement classique.

**Cet établissement ne dispose pas d'un dispositif ULIS** et n'est donc pas en mesure de proposer un accompagnement ULIS (appui d'un enseignant spécialisé et d'un AESH collectif).

Cette demande d'entrée est donc soumise à avis de la DRAAF après consultation de l'établissement d'accueil visé, qui étudiera les besoins éducatifs particuliers au regard de l'organisation de l'établissement et des objectifs pédagogiques.

**Nous attestons avoir été informés de la situation et souhaitons malgré cette information faire la demande d'entrée en formation sans accompagnement ULIS.**

Nous transmettons dès maintenant **tout document permettant à l'établissement d'accueil visé et la DRAAF de connaître les besoins éducatifs particuliers identifiés.**

Si la notification actuelle de la MDPH ne mentionne pas d'accompagnement humain individuel ou mutualisé, nous comprenons qu'un tel accompagnement ne pourra être mis en œuvre qu'après **demande de révision de la décision MDPH de notre part et accord de la MDPH.**

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature des responsables légaux





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction Régionale de l'Agriculture, de  
l'Alimentation et de la Forêt d'Auvergne-



## Attestation de prise de connaissance d'absence de dispositif Français Langue Etrangère

Nous, soussigné \_\_\_\_\_,

Responsables légaux de l'apprenant(e) :

- Civilité (Mme/M) : \_\_\_\_\_
- NOM : \_\_\_\_\_
- Prénom : \_\_\_\_\_
- Date de naissance : \_\_\_\_\_

Primo-arrivant et/ou bénéficiant d'un accompagnement spécifique pour l'acquisition du français (UPE2A, FLE...),

souhaitons l'inscrire en formation initiale scolaire dans l'établissement suivant :

- Nom établissement : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_
- Classe demandée : \_\_\_\_\_

**Cet établissement ne dispose ni de dispositif d'accompagnement spécifique pour l'acquisition du Français, ni de personnel habilité FLE.**

Cette demande d'entrée est donc **soumise à avis de la DRAAF après consultation de l'établissement d'accueil visé**, qui étudiera les besoins éducatifs particuliers au regard de l'organisation de l'établissement et des objectifs pédagogiques.

**Nous attestons avoir été informés de la situation et souhaitons malgré cette information faire la demande d'entrée en formation, sans accompagnement FLE.**

Nous transmettons dès maintenant **tout document permettant à l'établissement d'accueil visé et la DRAAF de connaître les besoins éducatifs particuliers identifiés** (dont une **attestation officielle de niveau de français**).

Nous sommes informés que nous pouvons dès maintenant **engager les démarches nécessaires pour un accompagnement FLE par une structure externe** à l'établissement d'accueil visé et mettrons en contact l'établissement et la structure pour une bonne coordination des apprentissages.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature des responsables légaux

